

# trajectoire 18 > 23

STRATÉGIE GLOBALE  
POUR L'INTÉGRATION  
DES ARTS ET DE LA CULTURE



Titre du livre : Stratégie globale renouvelée pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick

Grand titre: Trajectoire 18-23

Sous-titre: La Stratégie globale renouvelée

Équipe de production :

Encadrement : Carmen Gibbs

Coordination : Chantal Abord-Hugon, Carmen Gibbs

Rédaction : Chantal Abord-Hugon, Catherine Voyer-Léger

Soutien à la rédaction : Philippe Beaulieu, Jean-Pierre Caissie, Catherine Blondin, Delphina Adeikalam, Dominic Langlois, Roland Bryar

Révision linguistique : Réjean Ouellette

Graphisme : MANCHU mark young design, Catherine Arseneault

© Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, 2018

140, rue Botsford, bureau 29

Moncton (Nouveau-Brunswick)

E1C 4X5

Téléphone : (506) 852-3313

Courriel : [info@aaapnb.ca](mailto:info@aaapnb.ca)

Site Web : [www.aaapnb.ca](http://www.aaapnb.ca)

Dépôt légal : Septembre 2018

**ISBN 978-1-895819-54-0**

Couverture : *L'école buissonnière* de PPS Danse. Chorégraphe: Pierre-Paul Savoie.  
Interprètes: Amélie Rajotte, Mathilde Addy-Laird, Chantal Baudouin, Dany Desjardins.  
Production PPS Danse et DansEncorps. Photo : Rolline Laporte





La Stratégie globale renouvelée



PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE



Chères amies, chers amis,

C'est avec grand plaisir que je salue chaleureusement tous les délégués qui ont participé au Forum Trajectoire 18>23, qui s'est tenu à Moncton.

Assurer la pérennité de la culture acadienne revient en partie à développer une vision claire pour préserver et promouvoir ce qui unit les Acadiens, à savoir leur histoire, leur langue et leurs traditions. Je tiens à féliciter les acteurs sociaux présents lors de cette conférence d'avoir mobilisé toutes les énergies afin d'élaborer des stratégies propices à l'épanouissement des Acadiens du Nouveau-Brunswick, notamment en intégrant leur patrimoine culturel dans le développement de toutes les sphères de la société.

Au nom du gouvernement du Canada, je vous félicite encore une fois et vous offre mes meilleurs voeux de succès pour l'avenir.

Cordialement,

**Le très hon. Justin P. J. Trudeau, C.P., député**  
Premier ministre du Canada



La province du Nouveau-Brunswick est un partenaire clé dans l'accomplissement des travaux de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et la culture dans la société acadienne* depuis les débuts des États généraux et de la mise en œuvre de cette Stratégie, en 2009. Elle demeure engagée dans les conversations autour de la création et de la mise en œuvre de nombreux projets et objectifs pour les artistes et l'industrie culturelle acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Les travaux ont mené à la refonte de notre politique culturelle – un véhicule par excellence pour la mise en œuvre des objectifs de la *Stratégie globale*. Elle a en outre jeté les bases pour l'exercice du Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste.

Au fil du temps, nous avons participé à des activités de concertation, avec l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et ses autres partenaires. Ces activités nous ont permis de définir des efficacités organisationnelles dans le secteur de la musique et celui des ressources humaines. Nous avons aussi continué de collaborer avec la Société Nationale de l'Acadie et l'Association Patrimoine NB.

Nous sommes fiers des avancements accomplis grâce à la Stratégie, tant du point de vue de la musique, des ressources humaines et du patrimoine, et nous avons la ferme volonté de continuer sur cette lancée dans les années à venir. Et, au dernier tournant de la mise en œuvre de la Stratégie globale, nous désirons solidifier notre présence comme joueur important du secteur économique de la province et poursuivre l'atteinte des objectifs des partenaires du secteur culturel d'ici 2023.

Au nom de la population du Nouveau-Brunswick, j'offre nos meilleurs vœux à tous les membres de l'AAAPNB et à ses partenaires.

**L'honorable Brian Gallant**  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick





Légende : Participant.e.s au Forum Trajectoire 18>23. Photo : Jocelyne Vautour

# TABLE DES MATIÈRES

- 8 **Préface**
- 11 **Introduction**
- 14 **Grands fondements**

16 *Stratégie de développement des artistes professionnel.le.s*

46 *Stratégie de développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales*

66 *Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles*

86 *Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation*

116 *Stratégie de développement des communautés par l'aménagement culturel du territoire*

138 **Annexe 1 : Acronymes**

140 **Annexe 2 : Lexique**

144 **Annexe 3 : Liste des participantes et des participants aux tables de concertation**

147 **Annexe 4 : Liste des participantes et des participants au Forum Trajectoire 18>23**

# PRÉFACE

## PENSER, CRÉER, RÊVER ENSEMBLE



**Philippe Beaulieu**  
President



**Carmen Gibbs**  
Directrice générale

En 2004, les 600 délégué.e.s à la Convention de la société acadienne du Nouveau-Brunswick votaient une résolution qui allait avoir un impact déterminant sur l'évolution de celle-ci. Affirmant avec force que les arts et la culture sont un vecteur fondamental du développement de l'Acadie, la Convention appelait à la tenue d'états généraux des arts et de la culture et mandatait l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) d'en assurer l'organisation.

Si au siècle précédent l'Acadie s'était dotée de symboles et d'institutions, il fallait désormais qu'elle entreprenne de circonscrire tous les aspects de sa culture, qu'elle en confirme le rôle social, politique et économique au sens large, et qu'elle en fasse un projet commun tout entier voué à l'affirmation et à l'épanouissement d'une société résolument moderne.

Le défi était de taille. En effet, si de tout temps les Acadiens et Acadiennes s'étaient montrés résolument attachés à leur culture; si, depuis les années 1960, les artistes et intellectuel.le.s avaient réussi, sur le plan de la création et du discours, à faire entrer l'Acadie dans la modernité et si de nombreuses manifestations culturelles de grande ampleur avaient favorisé l'affirmation de cette modernité, jamais de notre histoire n'avait-on envisagé un geste aussi radical et volontariste que la tenue d'états généraux dont le but ultime serait de placer la culture au cœur du projet politique acadien, en lui donnant les moyens de devenir, au-delà d'une marque identitaire, un instrument de développement, de progrès et d'épanouissement collectifs.

Relever un tel défi exigeait le concours des forces vives de notre société. Aussi fut-il décidé d'ouvrir les États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick à l'ensemble de la société civile, c'est-à-dire – bien sûr – aux artistes, aux travailleur.se.s culturel.le.s, aux intellectuel.le.s, mais également aux institutions, aux associations et à l'industrie. Nommer ensemble notre culture, en prendre ensemble possession et lui ouvrir ensemble des voies d'avenir, tel était notre but.

Dans l'histoire de tout peuple, il existe des moments charnières, des événements décisifs lors desquels s'opèrent des changements essentiels. Les États généraux furent de ceux-là. Ils permirent de dégager un consensus autour d'un grand dessein culturel et d'une nouvelle définition de l'identité acadienne, fondée sur la langue et le territoire mais également sur l'adhésion à un projet collectif, sur l'inclusion et l'ouverture.

Il fallut bien sûr, pour remporter notre pari, rassembler, accompagner et appuyer des individus,

des groupes et des institutions qui, jusque-là, n'avaient eu que rarement l'occasion de travailler ensemble. Chaque domaine avait son propre langage, souvent étranger à celui des arts et de la culture. Mais à mesure qu'avancait le projet, un vocabulaire commun put émerger qui permit la synergie nécessaire à l'accomplissement du mandat que nous avait confié la Convention. Le résultat fut un projet d'envergure qui permit à la société civile acadienne de se projeter dans l'avenir et qui, de nos jours encore, nourrit notre identité, en alimente l'évolution et en assure à la fois le caractère singulier et la nature universelle.

Ce projet, c'est la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*. La mise en œuvre de celle-ci a permis, au cours des années, d'induire une transformation fondamentale à tous les niveaux de la société acadienne.

À la lumière du travail, des évolutions, des progrès réalisés depuis le lancement de la Stratégie globale en 2009 et des luttes qu'il reste à mener dans les prochaines années, les porteurs et partenaires ont voulu mettre à jour le plan de navigation. En effet, les transformations techniques ont bouleversé la production, la diffusion et la distribution des arts. Le développement des politiques publiques a changé le paysage politique. De nouvelles organisations et de nouveaux événements ont rendu la scène des arts, de la culture et du patrimoine plus dynamique et plus diversifiée. De nombreuses municipalités se sont dotées d'une politique culturelle. Davantage d'artistes sont actifs au sein de nos écoles. En un mot, si l'écosystème culturel s'est consolidé, de nouvelles réalités existent dont il faut tenir compte.

C'est pourquoi, dès 2015, quelques centaines de personnes, porteurs et partenaires, se sont investi.e.s dans la consultation, la recherche et la



concertation afin de dresser ensemble un état des lieux, de déterminer les nouveaux enjeux affectant le développement des arts et de la culture et de dégager de nouvelles pistes d'action pour assurer la suite de la mise en œuvre de la Stratégie globale.

Ainsi, en décembre 2017, plus de 125 artistes, travailleur.se.s culturel.le.s et représentant.e.s d'organisations de tous les secteurs de la société civile et du gouvernement se sont réuni.e.s deux jours durant pour prendre connaissance du travail accompli par chacun des groupes, pour discuter des transformations qui seraient apportées aux stratégies et pour avaliser la nouvelle feuille de route de la Stratégie globale. Les participant.e.s ont réitéré leur confiance en l'AAAPNB en confirmant son rôle de porteur de la Stratégie globale.

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, alors que resurgit partout le spectre d'un populisme virulent qui par tous les moyens alimente le cynisme et sème la division, il est plus que jamais nécessaire de placer l'artiste au cœur de la société et le citoyen, la citoyenne, au cœur des arts et de la culture. Il devient plus que jamais nécessaire de nourrir, à travers toutes les sphères de la société, un vocabulaire commun qui donne à tous et toutes l'envie et les moyens de penser, de créer et, pourquoi pas, de rêver ensemble. C'est là tout l'esprit de la Convention, des États généraux et de la Stratégie globale.



Amélie Hall à la Soirée des Éloizes 2018. Photo : Geneviève Violette





Marie Hélène Allain, *Imagerie de l'héritière*, installation, 2017. Photo : Jean-Claude Blanchard



# INTRODUCTION

## Genèse de la Stratégie globale renouvelée

Trajectoire 18>23 que nous vous présentons ici est l'actualisation de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, lancée en 2009. Émanant des États généraux des arts et de la culture, cette publication se voulait un outil d'accompagnement et une source d'inspiration pour toutes les personnes engagées dans la mise en œuvre des recommandations issues du Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture, tenu en Acadie du Nouveau-Brunswick en mai 2007. Elle était l'aboutissement de cinq années de travail accompli par plus de 1 000 citoyens avant, pendant et après cet événement d'envergure, convaincu.e.s que les arts et la culture peuvent agir comme moteur de développement durable – économique, social, éducationnel et culturel – pour les communautés acadiennes et le Nouveau-Brunswick.

En adoptant une vision mobilisatrice dès le départ de ce grand projet, la société acadienne du Nouveau-Brunswick a mis le cap sur son avenir. Ainsi, depuis son lancement, cette stratégie a servi de « carte de navigation » qui présentait une vue d'ensemble de la trajectoire que tous les acteurs impliqués s'engageaient à suivre pour atteindre leur destination. Par ailleurs, si ce document se voulait un guide, ses stratégies sectorielles et les plans d'action qui accompagnaient celles-ci, étaient les « boussoles qui ont permis aux navigateurs de déterminer leurs positions ».

## Exercice d'actualisation de la Stratégie globale

Dès le départ, il a été clairement énoncé que la Stratégie globale offrait à l'ensemble des forces vives de tous les secteurs de l'Acadie engagées dans sa réalisation, la possibilité d'ajuster le tir si les conditions qui prévalaient au départ évoluaient, et cela, sans pour autant perdre de vue sa destination. C'est ainsi que Trajectoire 18>23 est le fruit de trois ans de travail entrepris dès 2015 par l'ensemble des partenaires de la mise en œuvre de la Stratégie globale initiale pour se doter d'une nouvelle feuille de route qui orientera leurs actions de 2018 à 2023. En effet, à la lumière du cheminement parcouru, de l'environnement politique, économique, social et culturel, considérant les nombreuses actions réalisées et leur influence sur les nouvelles politiques publiques, ces partenaires ont jugé important d'entreprendre un exercice d'actualisation. Parmi les faits marquants dont il fallait tenir compte, on peut mentionner :

- l'adoption de la Politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick;
- la création d'ArtsLink NB, organisme anglophone de représentation des arts et de la culture;
- la mise sur pied du Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste;
- le lancement de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC);
- la création de CulturePlus, le conseil des ressources humaines en culture pour la province.

L'exercice d'actualisation a été l'occasion de jeter un regard sur les accomplissements et sur les défis, mais également d'analyser l'environnement pour prendre en considération l'évolution du contexte à l'intérieur duquel les partenaires œuvraient. L'établissement de bilans et l'évaluation quantitative et qualitative des actions réalisées depuis 2009 ont permis d'établir des priorités, de réaménager les stratégies sectorielles à la lumière de l'expérience acquise et de mettre à jour leurs plans d'action.

Au regard du travail effectué et de l'engagement manifesté par les partenaires de la Stratégie globale tout au long de la démarche d'actualisation, nous pouvons affirmer que les objectifs fixés pour cet exercice ont été largement atteints et déclarer « mission accomplie ». Ces objectifs étaient de :

- favoriser une plus grande appropriation et un plus grand rayonnement de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans l'ensemble des communautés du Nouveau-Brunswick;
- confirmer les porteurs d'actions et les partenaires et obtenir leur engagement pour la poursuite de la mise en œuvre;
- solliciter la participation de nouveaux partenaires.



Soirée des Éloizes 2016 à Fredericton avec un extrait de *La vallée des possibles* : l'œuvre de Camille Lefebvre, finaliste au Prix Éloize Événement/ Spectacle de l'année en 2016. Photo : Julie D'Amour-Léger



L'exercice d'actualisation s'est déroulé en trois phases.

- La **phase préparatoire** a permis d'établir des bilans, de réaliser des sondages en ligne auprès des partenaires et de faire des entrevues approfondies avec certains d'entre eux.
- La compilation de toute cette information a été présentée aux partenaires lors de la **phase de consultation et de concertation**. Ceux-ci ont été répartis en groupes cibles, chaque groupe se rencontrant à trois reprises pour un travail d'analyse, de priorisation et d'élaboration de nouveaux plans d'action couvrant la période de 2018 à 2023. Les cinq groupes cibles étaient : les artistes professionnel.le.s ; les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales ; les entreprises et industries culturelles ; le milieu de l'éducation et, enfin ; les municipalités et organisations impliquées dans l'aménagement culturel du territoire.

- La **phase finale** a été consacrée à la rédaction de la Stratégie globale renouvelée et à la confirmation auprès des organisations identifiées, de leur rôle comme porteurs et partenaires dans la mise en œuvre des actions. Elle s'est terminée en décembre 2017 avec la tenue d'un grand forum provincial, Trajectoire 18>23, réunissant près de 125 artistes, travailleuses et travailleurs culturel.le.s, et représentant.e. d'organisations de tous les secteurs de la société civile ainsi que du gouvernement. Cela a été l'occasion d'abattre les cloisons en réunissant tous les partenaires impliqués dans l'actualisation pour qu'ils prennent connaissance ensemble des cinq nouvelles stratégies sectorielles et de leurs plans d'action formant le contenu de la feuille de route de la Stratégie globale renouvelée. Les personnes et organisations présentes ont aussi pu exprimer et confirmer leur engagement vis-à-vis de sa mise en œuvre pour les cinq prochaines années.

## Architecture et contenu de Trajectoire 18>23 : La Stratégie globale renouvelée

L'exercice d'actualisation a été l'occasion de réaménager la Stratégie globale en s'appuyant sur l'expérience de plusieurs années de mise en œuvre. Ainsi, cinq stratégies sectorielles forment la nouvelle mouture de la Stratégie globale au lieu de sept dans la première version. Chaque stratégie sectorielle est composée d'un texte de présentation et d'un plan d'action. Chacune vise le développement d'un des groupes cibles identifiés lors de l'actualisation. Ces groupes constituent ensemble l'écosystème culturel. Les cinq stratégies sectorielles qui forment l'architecture de Trajectoire 18>23 sont les suivantes :

- la Stratégie de développement des artistes professionnel.le.s;
- la Stratégie de développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales;
- la Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles;
- la Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation;
- la Stratégie de développement des communautés par l'aménagement culturel du territoire.

Trois stratégies sectorielles de la Stratégie globale initiale ne se retrouvent plus dans Trajectoire 18>23. Leur contenu cependant a été conservé et réparti autrement, car il concernait des thématiques transversales. Ainsi, la stratégie qui touchait à la circulation et à la promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels est dorénavant intégrée dans la Stratégie de développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales et dans la Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles. Celle traitant de développement de la recherche en arts et culture donne plus lieu à une stratégie en



Exposition de photographies de Julie d'Amour-Léger, Centre culturel Kent-Sud 2016. Photo : Julie D'Amour-Léger

soi, mais est maintenant intégrée dans l'ensemble des stratégies sectorielles, car toutes doivent s'appuyer sur de la recherche pour progresser. De la même manière, la stratégie sectorielle intitulée l'amélioration du positionnement et du rayonnement des arts et de la culture se retrouve dans toutes les stratégies comme une composante importante.

L'actualisation de la Stratégie globale a également permis de faire des correctifs et des ajouts. Les questions liées au développement des entreprises et industries culturelles étaient auparavant traitées sous la Stratégie de développement des organisations artistiques et culturelles, mais il a été jugé nécessaire de rendre justice aux besoins et aux enjeux particuliers de ce secteur en lui consacrant exclusivement une stratégie sectorielle. Sans être nommément mentionné, le milieu patrimonial était considéré comme faisant partie intégrante des organisations artistiques et culturelles. En le nommant dans la nouvelle Stratégie de développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales, on lui donne plus de visibilité, et plusieurs moyens dans son plan d'action concernent de manière spécifique le secteur du patrimoine.

La petite enfance fait maintenant l'objet d'un objectif stratégique complet dans la Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation et son plan d'action a été élaboré en collaboration avec ce milieu. Le milieu collégial y fait également son apparition, alors que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) se dote d'une politique culturelle. La formulation de la vision et des résultats visés de cette stratégie sectorielle ainsi que son vocabulaire ont été modifiés pour refléter l'élargissement de sa portée. « Système éducatif », plus englobant, a remplacé « école », et plutôt que de parler « d'élèves », on fait maintenant référence « aux individus, de la petite enfance à l'âge adulte », ou bien aux « apprenant.e.s ».

## Mise en œuvre de Trajectoire 18>23

Le succès de la mise en œuvre de la Stratégie globale repose depuis ses débuts sur l'engagement de l'ensemble des secteurs, des instances politiques et des partenaires gouvernementaux ainsi que sur l'appui et l'accompagnement dont ils bénéficient pour réaliser des actions. L'importance d'offrir un soutien et de coordonner les efforts des partenaires a été reconnue dès 2009, quand l'AAAPNB a reçu le mandat de la communauté et des gouvernements de porter la mise en œuvre de la Stratégie globale. Ce rôle de porteur principal a été confirmé et renouvelé lors du forum Trajectoire 18>23 de décembre 2017.

Depuis 2009, pour remplir son mandat, l'AAAPNB s'est dotée d'un poste de coordination de la Stratégie globale dont la personne titulaire reçoit l'appui de la direction générale et de divers employé.e.s de l'Association; ils forment ainsi une équipe solide consacrée à la mise en œuvre de projets particuliers définis dans la Stratégie globale et à l'accompagnement des partenaires. Ceux-ci bénéficient d'espaces de dialogue et de rétroaction que sont les tables de concertation provinciales. Celles-ci seront maintenues et consolidées au cours des prochaines années de mise en œuvre de Trajectoire 18>23. À chaque stratégie sectorielle correspondra une table de concertation qui regroupera les représentant.e.s des partenaires impliqués. Ces personnes veilleront à l'établissement de priorités ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'action destiné à leur secteur.

Conformément au mandat reçu, l'AAAPNB assurera la mise en œuvre de la Stratégie globale renouvelée en :

- accompagnant les partenaires des différents secteurs d'activité dans la réalisation des actions définies;
- étant un organisme de liaison entre l'ensemble des partenaires impliqués;
- animant et en coordonnant les tables de concertation provinciales;
- produisant des outils en fonction des besoins des divers porteurs de dossiers;
- accompagnant les partenaires, en les conseillant et en faisant la promotion de la Stratégie globale renouvelée à différents niveaux;
- assurant les communications entourant la mise en œuvre de la Stratégie globale renouvelée;
- rendant compte aux gouvernements et à la communauté de l'avancement de la mise en œuvre;
- faisant de la représentation politique pour s'assurer de la progression des travaux et de l'obtention du financement nécessaire à la mise en œuvre.

Bien outillé.e.s d'une Stratégie globale renouvelée qu'elles et ils ont contribué à bâtir, les partenaires de sa mise en œuvre peuvent compter sur un accompagnement qui les soutiendra dans la réalisation des actions qui les concernent, participant ainsi au développement de leurs secteurs respectifs et, de ce fait même, au développement de l'Acadie et de la province du Nouveau-Brunswick.

# GRANDS FONDEMENTS

## TRAJECTOIRE 18>23 : LA STRATÉGIE GLOBALE RENOUVELÉE

### LA VISION

Les arts et la culture sont au cœur du développement et du rayonnement de l'Acadie.

### LA MISSION

La *Stratégie globale* est la feuille de route de la société acadienne du Nouveau-Brunswick qui guide ses actions d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine pour contribuer à l'atteinte du plein développement de l'Acadie. Pour cela, elle mobilise et engage l'ensemble des forces vives de tous les secteurs d'activité, les instances politiques et les partenaires gouvernementaux dans ce projet de société.

### L'ÉCOSYSTÈME DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Cinq groupes cibles composent l'écosystème artistique, culturel et patrimonial de l'Acadie du Nouveau-Brunswick :

- Artistes professionnel.le.s
- Organisations artistiques, culturelles et patrimoniales
- Entreprises et industries culturelles
- Milieu de l'éducation
- Communautés et municipalités

Chacun de ces groupes correspond à une stratégie sectorielle et chacun est touché à des degrés divers par des enjeux transversaux communs à tous :

- Formation et perfectionnement
- Accès et qualité des infrastructures physiques
- Ressources financières
- Rémunération et protection sociale des artistes professionnel.le.s
- Gouvernance, gestion des ressources humaines et des infrastructures
- Numérique
- Circulation des œuvres et des artistes (diffusion et promotion)
- Collaboration avec le système d'éducation
- Collaboration avec la communauté
- Collaboration avec d'autres communautés
- Recherche
- Positionnement et rayonnement



## DÉFINITION DE LA SOCIÉTÉ ACADIENNE

La société acadienne du Nouveau-Brunswick est composée de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de langue française qui habitent cette province, qui s'identifient à cette société et qui participent à son épanouissement. Elle se veut inclusive et réunit les différentes cultures régionales d'expression française et les nouveaux arrivants parlant français qui habitent ce territoire géopolitique.



Arthur Comeau livre une performance avec les Main Street Dancers lors de la Soirée des Éloizes 2018. Photo : Geneviève Violette



**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S**



# STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S

## 1. DÉFINITION

La Stratégie de développement des artistes professionnel.le.s touche à tout ce qui a trait aux artistes dans l'exercice de leur profession. Cette stratégie aborde les questions liées à la reconnaissance du statut professionnel des artistes et à l'amélioration de leur condition socioéconomique, à leurs besoins en formation initiale et continue, et à leur développement professionnel ainsi qu'au renforcement de leur place dans l'écosystème culturel et le milieu de l'éducation. L'accès des artistes aux infrastructures artistiques et culturelles de même que la circulation et la promotion de leurs œuvres sont abordés ici, mais ces questions sont traitées de manière plus approfondie à l'intérieur des stratégies sectorielles visant le développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales, et le développement des entreprises et industries culturelles.



Marjolaine Bourgeois, *L'abeille*, 2017. Photo : Marjolaine Bourgeois



## 2. ÉTAT DES LIEUX

En Acadie du Nouveau-Brunswick, on trouve aujourd'hui un grand nombre d'artistes professionnel.le.s dynamiques qui pratiquent toutes les disciplines artistiques que sont la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la littérature, les arts médiatiques et les arts du cirque. On note l'effacement des frontières entre ces disciplines, et beaucoup d'artistes se définissent comme multidisciplinaires et ne se cantonnent pas à la pratique d'une seule discipline, mais en combinent plusieurs. Depuis plus d'un demi-siècle, la société acadienne s'est enrichie d'artistes professionnel.le.s formé.e.s soit à l'Université de Moncton, dans les domaines de la musique, de la littérature, des arts visuels et du théâtre, soit en dehors de la province, en poursuivant des études plus avancées ou dans d'autres disciplines artistiques. C'est le cas entre autres des écoles hautement spécialisées en danse, en théâtre et en production cinématographique et télévisuelle. En plus de celles et ceux qui ont acquis un statut professionnel par une formation initiale ici ou ailleurs, il y a aussi des artistes qui l'ont atteint de façon autodidacte, à travers une pratique artistique de qualité sur le terrain et par la reconnaissance de leurs pairs.



Zacc Cormier, Bernard Félix et Paul Cournoyer à la Soirée des Étoiles 2018 à Edmundston. Photo Geneviève Violette

On estime qu'il existe quatre générations d'artistes professionnel.le.s en Acadie du Nouveau-Brunswick. La première génération précède la fondation de l'Université de Moncton et a commencé à exercer sa profession dans les années 1960 et 1970. Elle a créé les premières institutions artistiques et culturelles de l'Acadie contemporaine. Les artistes de la deuxième génération ont commencé à exercer dans les années 1980 et se sont doté.e.s d'outils pour faire reconnaître la profession d'artiste. Plusieurs sont également devenu.e.s des gestionnaires d'organismes artistiques et d'entreprises culturelles, principalement à but non lucratif. Les artistes professionnel.le.s de la troisième génération ont commencé, quant à eux, à exercer leur profession dans les années 1990. Leurs pratiques individuelles s'affirment mais se heurtent aux difficultés rencontrées lorsque l'on pratique en région périphérique. Finalement la quatrième génération d'artistes est celle qui exerce depuis le début des années 2000 et qui est en train de définir son rapport à l'Acadie contemporaine dans un contexte de mondialisation.

Depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, l'évolution de la pratique artistique et l'augmentation du nombre d'artistes professionnel.le.s ont amené un certain nombre d'entre eux à créer, en 1990, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. Celle-ci agit comme porte-parole et point de rassemblement, et elle défend et représente également les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique.

On distingue chez les artistes professionnel.le.s qui font carrière au Nouveau-Brunswick deux grandes catégories de pratiques artistiques : les artistes créateurs (ex. : les peintres, les sculpteur.e.s, les auteur.e.s, les paroliers et parolières, les dramaturges, les compositrices et compositeurs, les chorégraphes, les scénaristes, etc.) et les artistes interprètes (qui exécutent des œuvres artistiques). Aujourd'hui, plusieurs centaines de ces artistes ont choisi sciemment de rester en Acadie pour y vivre et créer des œuvres qu'elles et ils offrent aux publics

jeunes et moins jeunes. Grâce à ces personnes, des lieux de création, de production et de diffusion ont vu le jour tels que des compagnies de théâtre, des centres d'artistes autogérés, des galeries d'art, des studios d'artistes, des maisons de production cinématographique, des compagnies de danse et de cirque. Un nombre impressionnant de groupes de musique populaire ont également été créés. Au fil des années, on a assisté au développement d'un milieu artistique professionnel, doté d'outils importants qui lui permettent de créer et de rayonner en Acadie et ailleurs.

Bien qu'il n'existe pas de données statistiques claires sur l'évolution du profil des artistes en Acadie, on peut estimer toutefois que, comparativement aux années 1960, il y a davantage d'artistes professionnel.le.s de toutes les disciplines artistiques dans les diverses régions acadiennes du Nouveau-Brunswick, un nombre croissant d'étudiant.e.s formé.e.s, davantage d'occasions de travail et une plus grande diversification du travail dans le secteur artistique et culturel. Un plus grand nombre d'artistes sont déterminé.e.s à poursuivre leur carrière au Nouveau-Brunswick dans des conditions respectueuses de leur développement professionnel et dans un environnement ouvert à l'expression artistique sous toutes ses formes.



Izabelle Ouellet au Festival acadien de Caraquet 2017. Photo Julie D'Amour-Léger

### 3. ENJEUX

Malgré les acquis indéniables des 60 dernières années, les artistes en Acadie ont encore aujourd'hui un grand besoin de reconnaissance. En effet, les artistes de l'Acadie contemporaine ont acquis une reconnaissance publique et sociale nettement supérieure à leur reconnaissance professionnelle et économique. Or, cette dernière passe par la protection du statut des artistes à titre de travailleuses et travailleurs professionnel.le.s, par des conditions économiques de vie qui reflètent la valeur de leur contribution professionnelle. L'accès à une formation qui répond à leurs besoins en matière de développement professionnel leur permettra d'atteindre pleinement leur potentiel en tant qu'artistes de création et interprètes. Il importe de reconnaître également la place qu'occupent les artistes dans l'écosystème culturel en jouant un rôle dans le développement de la communauté, de même que la place qu'elles et ils occupent dans le milieu de l'éducation en contribuant à la réussite éducative et à la construction identitaire de la jeunesse acadienne d'aujourd'hui.

#### 3.1. Statut professionnel et socioéconomique

##### La reconnaissance du statut professionnel des artistes

Le Nouveau-Brunswick compte plus de 1 700 artistes<sup>1</sup> professionnel.le.s établi.e.s dans la province. Cependant, leur statut professionnel n'est pas reconnu. Il n'existe pas de loi sur le statut professionnel des artistes au Nouveau-Brunswick ni d'instance permettant d'évaluer et de définir leur statut au plan juridique. C'est une situation qui a pour effet la non-reconnaissance de ce statut et l'existence d'inégalités socioéconomiques flagrantes pour celles et ceux qui exercent cette profession.

Depuis sa fondation en 1990, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et ses partenaires ont constamment fait valoir les préoccupations des artistes relativement à la non-reconnaissance de leur statut professionnel et à la précarité de leurs conditions de vie. Des réflexions, des analyses, des recherches et de nombreuses actions ont été menées au cours des années afin que soient mises en place des mesures pour pallier ces enjeux. Les moments clés de l'évolution du dossier sur le statut professionnel de l'artiste sont les suivants :

- De 2004 à 2009 : Les États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick mobilisent tous les secteurs de la société dans une réflexion sur la place des arts et de la culture dans le développement durable de la communauté. Les artistes comptent sur ce rapprochement pour voir reconnaître leur statut et leur contribution à la société, ce qui se traduirait par une amélioration de leurs conditions de travail et de leur qualité de vie.
- Août 2009 : La Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, publiée à l'issue des États généraux, met de l'avant la mise sur pied d'un groupe de travail du premier ministre du Nouveau-Brunswick.
- Automne 2010 : Dès son accession au pouvoir, le gouvernement progressiste conservateur s'engage à former un groupe de travail sur le statut socioéconomique des artistes afin d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.



Les artistes se rencontrent pour mettre à jour la Stratégie de développement des artistes professionnels lors d'une rencontre à Moncton en 2017. Photo : AAAPNB



- Mai-juin 2013 Le Forum sur le statut professionnel de l'artiste au Nouveau-Brunswick réunit 160 artistes des communautés autochtone, anglophone et acadienne pour discuter des enjeux liés à la profession d'artiste et proposer des pistes de solutions pour améliorer de façon concrète les conditions de travail, de rémunération et de sécurité sociale des artistes de la province.
- Depuis 2014 : Le Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste se réunit et s'appuie sur les recommandations du forum de 2013. Il a pour mandat de formuler des recommandations sur les mesures à adopter pour améliorer la situation socioéconomique et la qualité de vie des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

Les défis ciblés appellent à la mise en place des deux types de mesures suivants :

- Les mesures législatives (promulgation d'une loi reconnaissant le statut professionnel de l'artiste et modification de lois existantes).
- Les mesures gouvernementales, y compris la réduction des risques économiques et sociaux pour les artistes, dont la plupart sont des travailleuses et travailleurs indépendant.e.s et non couverts par la majorité des programmes sociaux existants. Ces mesures devraient porter sur le sous-emploi, la désuétude des connaissances, la fluctuation des revenus, les risques d'entreprise, les congés de maladie, de parentalité et de compassion, les accidents du travail, les maladies professionnelles et l'avancée en âge.

### Le statut socioéconomique des artistes

La capacité de vivre de son art est problématique pour les artistes au Nouveau-Brunswick. Alors que ces personnes sont plus scolarisées que le reste de la population<sup>2</sup>, leur revenu annuel médian est de 17 572 \$<sup>3</sup>, ce qui les situe sous le seuil de la pauvreté. Le plus souvent, les artistes n'ont pas accès à des outils de développement professionnel, à l'assurance-emploi, à une assurance-médicaments abordable, à des mesures qui couvrent les risques d'entreprise et la fluctuation des revenus, à une assurance en matière de sécurité au travail et à une retraite dans des conditions comparables à celles des autres professionnel.le.s.

Le Groupe de travail sur le statut de l'artiste a étudié de multiples éléments de solution pour diminuer les risques socioéconomiques des artistes. De nombreuses mesures qui sont ciblées ne peuvent se réaliser sans la participation du gouvernement fédéral, comme celles concernant l'assurance-emploi, la fiscalité, l'instauration d'un revenu minimum garanti, etc. Le travail devra donc se poursuivre, car l'arrimage est nécessaire entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada pour la mise en œuvre de certaines mesures qui sont de responsabilité fédérale.

La rémunération adéquate des artistes demeure également une question fondamentale qui devra être réglée par la mise en place et le respect de grilles tarifaires et de contrats types, ainsi que de mesures qui assurent le respect des droits d'auteur et des droits de suite.

1. Hill Stratégies Recherche, Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada, fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active, Hamilton, Hill Stratégies Recherche, octobre 2014, p. 54, série « Regards statistiques sur les arts », vol. 12, no 3.

2. Au Canada atlantique, 41 % des artistes ont au moins un baccalauréat, contre 21 % de la population active. Source : Hill Stratégies Recherche, Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada, p. 54.

3. Hill Stratégies Recherche, Artistes et travailleurs culturels dans les provinces et territoires du Canada, p. 19.

Malgré tout, grâce à leur dynamisme et à leur détermination, les artistes acadien.ne.s circulent et diffusent leurs œuvres en Acadie du Nouveau-Brunswick, mais aussi ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Cependant, au Nouveau-Brunswick, le financement destiné aux tournées et à la circulation des œuvres des artistes professionnel.le.s acadien.ne.s à l'intérieur de leur propre province est jugé insuffisant. De plus, les artistes n'ont pas suffisamment d'outils d'aide à la création et à l'interprétation. Enfin, elles et ils sont sous-financé.e.s et, lorsqu'elles et ils ont accès à du financement, celui-ci n'est souvent pas adapté aux réalités régionales et rurales des communautés francophones minoritaires, où l'on note souvent des difficultés d'accès aux infrastructures de production et de diffusion.



Bruno Jacques Pelletier en performance à Edmundston pendant Les Éloizes 2018. Photo : Geneviève Violette

## 3.2 Formation initiale et continue

### Formation initiale dans toutes les disciplines

L'Université de Moncton est le seul établissement d'enseignement postsecondaire de langue française à assurer la formation professionnelle initiale des artistes en Acadie du Nouveau-Brunswick.

- Le Département des arts visuels offre un programme de baccalauréat spécialisé en arts visuels (concentrations en peinture, estampe, photographie). La première année du programme est aussi offerte au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Le Département offre également un programme de baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). D'autre part, un baccalauréat appliqué en design d'intérieur est offert en collaboration avec le CCNB – Campus de Dieppe.
- Le Département d'art dramatique offre un baccalauréat spécialisé axé sur la formation en interprétation.
- Le Département de musique offre deux baccalauréats spécialisés. Le baccalauréat en musique (interprétation) et le baccalauréat en musique (général). Ce dernier offre aux étudiante.e.s la possibilité d'orienter leurs études de manière plus spécialisée dans un des trois profils, soit le profil Musicologie, le profil Écriture (destiné aux étudiant.e.s intéressé.e.s par la composition et l'arrangement musical) et le profil Direction chorale et instrumentale.
- Le Département de musique contribue également à l'offre du programme de baccalauréat en musique-baccalauréat en éducation offert par la Faculté des sciences de l'éducation. Il s'agit

d'un programme combiné de cinq ans visant à former les musicien.ne.s éducateur.trice.s du système scolaire en leur offrant une triple formation (éducation, musique et éducation musicale spécialisée). Le Département offre également un certificat d'études préparatoires en musique destiné aux étudiant.e.s qui n'auraient pas acquis dans le milieu scolaire les compétences essentielles pour commencer un baccalauréat en musique.

- Le Département d'études françaises, bien que son objectif premier ne soit pas de former des artistes, propose un baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires). Deux cours sont axés sur la création littéraire, soit « Atelier de création (récits) » et « Atelier de création (poésie) ».

Par ailleurs, les artistes professionnel.le.s expriment des besoins de formation dans de nouvelles filières, aux niveaux tant collégial qu'universitaire, telles que : la danse, la création littéraire, la dramaturgie, la scénarisation, la scénographie, la critique d'art, le cinéma et la télévision, les arts médiatiques, le numérique, la gestion des arts et de la culture (management culturel) et la gestion de carrière artistique. D'autres demandes portent sur le besoin de concertation et d'arrimage des différents établissements de formation postsecondaire en ce qui touche aux arts et à la culture.

Il va sans dire que l'Université de Moncton doit veiller à ce que l'évolution de la formation initiale qu'elle offre reflète l'évolution de la pratique artistique, et à ce que ses diplômé.e.s aient la possibilité d'accéder à une formation supérieure dans d'autres établissements en s'assurant que la formation initiale qu'elle dispense sera reconnue ailleurs dans l'ensemble du milieu universitaire.

### Formation continue dans toutes les disciplines

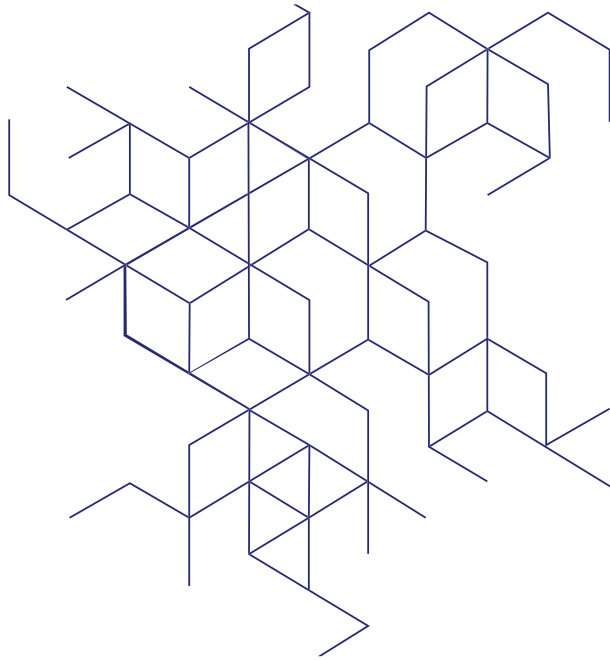
Tout au long de leur carrière, les artistes ont besoin de parfaire leur formation initiale et de remédier à la désuétude de leurs connaissances en suivant de la formation continue et du perfectionnement professionnel dans leur discipline, et de la formation liée au développement de carrière artistique.

L'accès des artistes professionnel.le.s à de la formation continue passe aussi par l'accès à des formations qui leur permettent de développer leur carrière. En Acadie du Nouveau-Brunswick, où il ou elle a pour caractéristique d'être très souvent l'entrepreneur.e de sa propre carrière, l'artiste a besoin de compétences en gestion, en communication, en comptabilité et en marketing pour mener à bien son développement professionnel.

Quelques organisations ou structures offrent des possibilités de perfectionnement professionnel au Nouveau-Brunswick :

- L'AAAPNB élabore et met en œuvre un programme de formation continue. Elle offre également un programme d'accompagnement professionnel qui permet aux artistes de bénéficier du mentorat d'un pair pour la réalisation de projets artistiques.
- Fondé en 2016, CulturePlus a le mandat de renforcer la vitalité des ressources humaines en culture au Nouveau-Brunswick par le biais du développement professionnel et de la formation continue, son mandat touchant à la formation, à la recherche et à l'information.
- Les compagnies de théâtre, certains centres d'artistes et des compagnies de danse offrent des ateliers aux artistes de leur milieu.
- ArtsLink NB propose également aux artistes un programme d'ateliers en anglais.





### 3.3. Artistes professionnel.le.s dans l'écosystème culturel

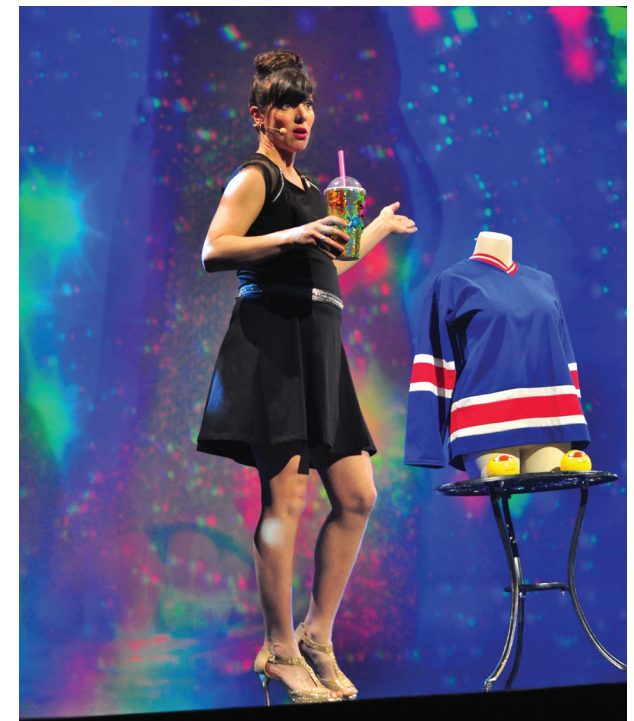
Pour se réaliser pleinement, les artistes ont besoin d'un environnement respectueux de la liberté d'expression et ouvert aux nouvelles formes de création et d'expression. Ces créatrices et créateurs doivent avoir accès à des conditions et à des infrastructures qui favorisent l'essor de leur carrière, notamment des organismes culturels stables, soucieux de former des publics avertis et éclairés. Les artistes doivent également pouvoir compter sur des associations professionnelles solides pour défendre leurs intérêts, ainsi que sur des entreprises et industries culturelles florissantes pour promouvoir et diffuser leurs œuvres. Il y a lieu également de démystifier la création artistique, d'élargir le bassin de diffusion des œuvres de création et d'accroître la sensibilité du public au rôle essentiel des arts et de la culture dans le développement de l'Acadie.

Même si la société acadienne trouve sa place dans les médias de la province, peu de journalistes qui couvrent l'actualité artistique et culturelle sont capables d'agir à titre de critiques d'art, une situation que déplore la communauté artistique et culturelle.

Si les arts de la scène peuvent compter sur des infrastructures de diffusion telles que le Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène (RADARTS) dans la région atlantique et la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI) à l'internationale, la diffusion des artistes et de leurs œuvres dans toutes les disciplines reste un grand défi qui s'est accentué à l'ère du numérique. Des recherches sont nécessaires pour documenter et appuyer des revendications visant la mise en place de stratégies, de concertations et de moyens de diffusion et de promotion efficaces afin d'augmenter la circulation de spectacles et la création artistique. Il faut également tenir compte du fait que les enjeux et les besoins varient énormément d'une discipline artistique à l'autre.

Pour ce qui est de la conservation des œuvres d'artistes professionnel.le.s, l'Acadie du Nouveau-Brunswick ne dispose d'aucune infrastructure ni de stratégie pour assurer la pérennité de son patrimoine artistique et culturel même si un projet de médiathèque acadienne est à l'étude.

Depuis l'arrivée d'Internet dans les années 1990, l'évolution du numérique s'est accélérée considérablement et a eu un effet profond tant sur la création que sur la diffusion et la distribution ainsi que sur l'archivage et la mise en valeur du patrimoine artistique. L'omniprésence du numérique dans la société exige que les artistes y consacrent temps et énergie pour assurer le rayonnement de leurs créations et se protéger contre les usages non permis de leurs œuvres. Une stratégie du numérique pour le Nouveau-Brunswick pourrait répondre à de nombreux défis qui se dressent entre les artistes, les diffuseurs et le public.





### 3.4. Artistes professionnel.le.s dans le milieu de l'éducation

Si l'intégration des artistes et de leurs œuvres dans le milieu de l'éducation est examinée de manière approfondie dans la Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation, certains enjeux cruciaux pour les artistes se doivent d'être traités dans la Stratégie de développement des artistes professionnel.le.s.

Dans le cadre de projets d'enseignement par les arts (GénieArts et Une école, un artiste) basés sur une collaboration entre enseignant.e et artiste et visant l'atteinte d'objectifs d'apprentissage dans toutes les matières scolaires par le biais des arts, on note depuis quelques années une tendance grandissante à l'embauche de personnes qui n'ont pas toujours l'expertise voulue. Pour assurer la qualité de ces projets, le respect de leur mandat et l'atteinte des objectifs recherchés, il est important de faire appel à des artistes professionnel.le.s accrédité.e.s. Il est également important d'offrir une formation, un accompagnement et des outils adaptés tant aux artistes qu'aux enseignant.e.s qui élaborent et livrent les projets d'enseignement par les arts.

Depuis de nombreuses années, les grilles tarifaires établies sont restées inchangées, et depuis les coupes budgétaires qu'a connues le milieu de l'éducation, on constate dans certains cas une diminution de la rémunération des artistes en milieu scolaire. Le travail qui se fait sur le dossier du statut de l'artiste et l'établissement de nouveaux barèmes sera l'occasion de faire les corrections qui s'imposent pour établir les conditions d'embauche des artistes professionnel.le.s tant pour l'enseignement des arts que pour la présentation des arts dans le milieu de l'éducation.



Denise Cormier Mahoney, *Elephant Eye*, 2017 (pâte à structure, papier fait à la main, feuille d'or et acrylique, 16 pouces par 20 pouces). Photo : Glen Wilkerson



## 4. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ARTISTES PROFESSIONNEL. LE.S

# LA VISION

Les artistes professionnel.le.s sont pleinement reconnu.e.s pour le rôle essentiel qu'elles et ils jouent dans le développement et le rayonnement de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick grâce au regard unique et au questionnement que leurs œuvres posent sur la société. Ces créatrices et créateurs ont accès aux conditions de vie et de travail nécessaires pour exprimer toute la diversité de leur créativité et pour cultiver l'excellence artistique.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS VISÉS

#### > 1. Reconnaissance du statut professionnel et amélioration du statut socioéconomique des artistes

##### RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

#### > 2. Amélioration de la formation initiale et de la formation continue des artistes

##### RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s réalisent leur plein potentiel de création en ayant accès à un large éventail de cours de formation initiale et continue ainsi qu'à des programmes de développement de carrière dans toutes les disciplines artistiques et à tous les niveaux de développement professionnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

#### > 3. Renforcement de la place des artistes professionnel.le.s dans l'écosystème culturel

##### RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s reçoivent l'appui et l'accompagnement nécessaires à la création, à la diffusion, à la distribution, à la promotion et à la conservation de leurs œuvres.

#### > 4. Renforcement de la place des artistes professionnel.le.s dans le milieu de l'éducation

##### RÉSULTAT VISÉ :

La contribution des artistes professionnel.le.s au milieu de l'éducation est reconnue et soutenue.



Les Hay Babies en spectacle lors des Éloizes présentés à Fredericton en 2014.  
Photo : Francine Dion





L'artiste Monica Bolduc au Festival acadien de poésie en 2017. Photo : Julie D'Amour-Léger

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.1</b> <b>Statut professionnel des artistes</b></p> <p>Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures légales et gouvernementales reconnaissant le statut professionnel des artistes.</p>	<p><b>1.1.1</b> Adopter une loi qui reconnaisse la profession d'artiste au Nouveau-Brunswick ainsi qu'un échéancier de mise en œuvre des mesures gouvernementales qui y seront associées.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de transition</li> <li>• Bureau du PM</li> </ul>
	<p><b>1.1.2</b> Veiller à ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick se dote d'un plan d'action et d'un échéancier pour mettre en place les mesures légales et gouvernementales reconnaissant le statut professionnel des artistes.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de transition</li> </ul>
	<p><b>1.1.3</b> Veiller à ce que les mesures gouvernementales recommandées pour couvrir l'ensemble des risques économiques et sociaux auxquels font face les artistes soient mises en place et qu'elles impliquent, selon les besoins, une collaboration entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.</p>			<p><b>Action continue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité du PM sur le statut de l'artiste</li> </ul>	<p><u>Province du N.-B.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau du PM</li> <li>• MTPC</li> <li>• Ministère des Finances</li> <li>• MEPFT</li> <li>• MEDPE</li> <li>• Ministère de la Justice et de la Sécurité publique</li> <li>• Travail sécuritaire NB</li> </ul> <p><u>Gouvernement fédéral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence du revenu du Canada</li> <li>• Emploi et Développement social Canada</li> <li>• PCH</li> </ul>
	<p><b>1.1.4</b> Lors de sa proclamation, enchâsser dans la loi reconnaissant la profession d'artiste des mesures qui obligent tous les ministères, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, écoles, établissements postsecondaires, ainsi que tous les organismes qui reçoivent du financement public, à rémunérer les artistes selon les barèmes établis.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PM</li> <li>• Assemblée législative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité du PM sur le statut de l'artiste</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES	
		1-2 ANS	3-5 ANS			
<b>1.2</b> <b>Mise en œuvre de la reconnaissance de la profession d'artiste</b> Créer un comité permanent qui veille à la mise en œuvre de la loi et des mesures gouvernementales sur le statut de l'artiste dès la proclamation de la loi.	<b>1.2.1</b> Faire de la représentation pour assurer la mise en place d'un comité permanent qui relève du Bureau du premier ministre et qui soit responsable de la mise en place de la loi sur le statut de l'artiste ainsi que des mesures qui l'accompagnent.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>		
	<b>1.2.2</b> Participer activement au Comité permanent sur le statut de l'artiste chargé de la mise en œuvre de la loi et des mesures gouvernementales élaborées par le Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste.		<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du Comité permanent</li> </ul>
	<b>1.2.3</b> Faire de la représentation auprès des élu.e.s et de la fonction publique pour assurer leur adhésion à la reconnaissance du statut de l'artiste et la mise en œuvre dans un délai raisonnable de la loi et des mesures recommandées.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité permanent</li> </ul>	





OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.3</b> <b>Rémunération</b> Établir et faire respecter des grilles tarifaires et des contrats types pour toutes les disciplines artistiques.	<b>1.3.1</b> Élaborer des contrats types et des barèmes de rémunération pour l'ensemble des disciplines s'il n'en existe pas déjà ou, au besoin, actualiser ceux qui existent.	X		• Comité du PM sur le statut de l'artiste	• GNB
	<b>1.3.2</b> Promouvoir les grilles tarifaires et les contrats types dans toutes les disciplines auprès des artistes, des diffuseurs et producteurs, des organisations artistiques et culturelles, des industries et entreprises culturelles, du système d'éducation, des municipalités et des ministères concernés par l'embauche d'artistes.	X		• AAAPNB • ArtsLink NB • Comité permanent	• GNB
	<b>1.3.3</b> Mettre en œuvre un mécanisme pour aider les artistes à faire respecter les grilles tarifaires.	X		• Comité permanent	



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 :>RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.4</b> <b>Sécurité du revenu</b> Élaborer des programmes adaptés aux réalités et aux besoins des artistes professionnel.le.s en matière de sous-emploi, de risques d'entreprise et de fluctuation des revenus.	<b>1.4.1</b> Établir un programme d'assurance-emploi adapté qui tienne compte du travail invisible et de la périodicité des revenus, et qui prévoie des mesures concernant la maladie, la parentalité et les congés de compassion.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> <li>• GC</li> <li>• Comité permanent</li> </ul>	
	<b>1.4.2</b> Établir un programme fédéral de revenu annuel garanti et s'assurer qu'il est adapté aux besoins des artistes professionnel.le.s notamment en ce qui concerne le travail invisible (recherche et création) et la périodicité des revenus.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> <li>• GC</li> <li>• Comité permanent</li> </ul>	



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.5</b> <b>Sécurité au travail</b> Élaborer des programmes et des mesures adaptés à la réalité et aux besoins des artistes professionnel.le.s en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles liées au travail.	<b>1.5.1</b> S'assurer que Travail sécuritaire NB établit des plans de prévention des accidents et de promotion de la sécurité du travail à l'intention des artistes professionnel.le.s.	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sécuritaire NB</li> <li>• Comité permanent</li> </ul>	
	<b>1.5.2</b> S'assurer que Travail sécuritaire NB adapte ses pratiques d'indemnisation pour inclure les travailleuses et travailleurs indépendant.e.s, notamment les artistes professionnel.le.s.			<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sécuritaire NB</li> <li>• Comité permanent</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.6</b> <b>Fiscalité et retraite</b> Élaborer des programmes et des mesures adaptés à la réalité et aux besoins des artistes professionnel.le.s en matière de fiscalité et de retraite.	<b>1.6.1</b> Élaborer des mesures d'exemption d'impôt pour les artistes en ce qui a trait aux droits d'auteur ainsi qu'aux bourses de création et de production.	X		• GC • Comité permanent	• GNB
	<b>1.6.2</b> Veiller à ce que le Régime de pensions du Canada soit mieux adapté à la réalité des personnes qui ont peu cotisé au Régime durant leur vie active et qui en retirent des prestations peu élevées à la retraite, notamment les artistes professionnel.le.s	X		• GC • Comité permanent	• GNB
	<b>1.6.3</b> Établir un programme d'étalement du revenu adapté aux besoins des artistes professionnel.le.s en tenant compte des fluctuations annuelles de leurs revenus.	X	X	• GC • Comité permanent	• GNB



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RECONNAISSANCE DU STATUT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

RÉSULTATS VISÉS :

- Le statut professionnel des artistes est reconnu par une loi provinciale accompagnée de mesures gouvernementales qui allègent leurs risques socioéconomiques.
- Le travail des artistes professionnel.le.s est rémunéré de manière équitable.
- Les artistes professionnel.le.s atteignent leur plein potentiel de création grâce à des appuis financiers adéquats sous forme de bourses et de stages, à du mentorat, à de l'accompagnement et à l'accès aux informations utiles à leur développement.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.7 Droit d'auteur</b> Participer à la révision de la Loi sur le droit d'auteur.	<b>1.7.1</b> Faire des recherches et rédiger des mémoires à déposer auprès des élu.e.s gouvernementaux dans le cadre de la révision de la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> en tenant compte notamment du contenu canadien dans un monde numérique.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• FCCF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations artistiques concernées</li> </ul>
	<b>1.7.2</b> Participer activement aux consultations organisées par le gouvernement fédéral dans le cadre de la révision de la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> afin de mettre de l'avant les intérêts des artistes.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• FCCF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations artistiques concernées</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > AMÉLIORATION DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE DES ARTISTES

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s réalisent leur plein potentiel de création en ayant accès à un large éventail de cours de formation initiale et continue ainsi qu'à des programmes de développement de carrière dans toutes les disciplines artistiques et à tous les niveaux de développement professionnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.1</b> <b>Formation initiale des artistes</b></p> <p>Veiller à ce que les formations initiales offertes par l'Université de Moncton répondent aux besoins exprimés par les artistes professionnel.le.s de toutes les disciplines artistiques, et qu'elles s'adaptent aux réalités changeantes.</p>	<p><b>2.1.1</b> Faire une étude pour relever les lacunes entre la formation initiale offerte par l'Université de Moncton et les besoins professionnels de chaque discipline artistique, notamment en ce qui touche la formation en scénarisation, la création littéraire, l'écriture dramatique, la formation en danse et la formation en scénographie.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• Udm-FASS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CACP-Udm</li> </ul>
	<p><b>2.1.2</b> Déterminer et mettre en place les moyens de répondre aux lacunes relevées, que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la bonification de formations existantes;</li> <li>• l'offre de nouvelles formations;</li> <li>• l'établissement de partenariats et d'échanges avec d'autres établissements de formation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, du Canada ou d'ailleurs;</li> <li>• la formation en milieu de travail.</li> </ul>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• CACP-Udm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.1.3</b> Établir un processus de reconnaissance des acquis pour les artistes autodidactes afin que l'expérience de ces personnes soit créditée lorsqu'elles veulent compléter une formation universitaire en arts.</p>			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > AMÉLIORATION DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE DES ARTISTES

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s réalisent leur plein potentiel de création en ayant accès à un large éventail de cours de formation initiale et continue ainsi qu'à des programmes de développement de carrière dans toutes les disciplines artistiques et à tous les niveaux de développement professionnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.2</b> <b>Formation continue des artistes</b></p> <p>Veiller à répondre adéquatement aux besoins des artistes professionnel.le.s en matière de développement professionnel, d'acquisition de compétences et de désuétude des connaissances.</p>	<p><b>2.2.1</b> Évaluer sur une base régulière les enjeux spécifiques aux artistes professionnel.le.s en matière de développement professionnel, d'acquisition de compétences et de désuétude des connaissances afin de déterminer des moyens d'intervention pour répondre aux besoins en ce qui a trait à la formation continue et au perfectionnement.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CulturePlus</li> <li>• MEPFT</li> <li>• MTPC</li> </ul>
	<p><b>2.2.2</b> Explorer des pistes de collaboration entre l'AAAPNB et ArtsLink NB afin d'accroître leur offre de formation aux artistes professionnel.le.s en complémentarité de ce qui est offert par d'autres organismes ou d'autres établissements de formation.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CulturePlus</li> <li>• MEPFT</li> <li>• MTPC</li> <li>• RADARTS</li> <li>• CCNB</li> <li>• SPAASI</li> <li>• Compagnies de théâtre</li> </ul>
	<p><b>2.2.3</b> Établir des partenariats avec le SQRC pour faciliter l'accès des artistes à des formations déjà offertes par des associations québécoises (droits d'inscription raisonnables, remboursement des frais de déplacement, etc.).</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEPFT</li> <li>• AINB</li> <li>• Bureau du Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• MTPC</li> <li>• SQRC</li> <li>• Emploi-Québec</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > AMÉLIORATION DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE DES ARTISTES

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s réalisent leur plein potentiel de création en ayant accès à un large éventail de cours de formation initiale et continue ainsi qu'à des programmes de développement de carrière dans toutes les disciplines artistiques et à tous les niveaux de développement professionnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.3</b> <b>Collaboration</b> <b>Université de</b> <b>Moncton-CCNB</b></p> <p>Mettre en œuvre une concertation entre l'Université de Moncton, le CCNB et l'AAAPNB pour veiller à la complémentarité de leurs formations afin qu'elles répondent adéquatement aux besoins des artistes professionnel.le.s.</p>	<p><b>2.3.1</b> Relever les lacunes entre les formations initiales et continues, les programmes de développement professionnel offerts par les différents établissements et les besoins de chaque discipline artistique.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• UdM</li> <li>• CCNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.3.2</b> Déterminer et mettre en place des moyens complémentaires dans chacun des établissements pour répondre aux besoins relevés, que ce soit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la bonification de formations existantes;</li> <li>• l'offre de nouvelles formations;</li> <li>• l'établissement de partenariats et d'échanges avec d'autres établissements de formation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, du Canada ou d'ailleurs;</li> <li>• la formation en milieu de travail.</li> </ul>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UdM</li> <li>• CCNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > AMÉLIORATION DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE DES ARTISTES

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s réalisent leur plein potentiel de création en ayant accès à un large éventail de cours de formation initiale et continue ainsi qu'à des programmes de développement de carrière dans toutes les disciplines artistiques et à tous les niveaux de développement professionnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.4 Développement de carrière</b></p> <p>Accompagner les artistes professionnel.le.s dans le développement de leur parcours artistique et leur perfectionnement professionnel.</p>	<p><b>2.4.1</b> Consulter les artistes sur leurs besoins en matière de développement de carrière et mettre en œuvre un programme de formation adapté.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> <li>• Organisations artistiques et de services aux arts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEFFT</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.4.2</b> Faire, sur une base continue, l'inventaire des ressources, des outils et des organisations qui peuvent appuyer les artistes professionnel.le.s dans le développement de leur carrière (répertoires, banques d'information, occasions de perfectionnement, formations en ligne, contrats types, grilles tarifaires, etc.) et diffuser cette information.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations artistiques et de services aux arts</li> <li>• CulturePlus</li> <li>• Musique NB</li> <li>• RADARTS</li> <li>• SPAASI</li> </ul>
	<p><b>2.4.3</b> Maintenir à jour un inventaire des programmes de financement publics et privés d'intérêt pour les artistes ainsi que des bourses de création et des résidences d'artistes et diffuser cette information.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations artistiques et de services aux arts</li> <li>• CulturePlus</li> <li>• Musique NB</li> <li>• RADARTS</li> <li>• SPAASI</li> </ul>
	<p><b>2.4.5</b> Offrir du soutien et de l'accompagnement aux artistes dans la préparation et la soumission de demandes de bourse ou de subvention, que ce soit dans le cadre d'ateliers de formation ou de soutien individualisé.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> <li>• RADARTS</li> <li>• SPAASI</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s reçoivent l'appui et l'accompagnement nécessaires à la création, à la diffusion, à la distribution, à la promotion et à la conservation de leurs œuvres.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>3.1 Reconnaissance de la création artistique</b>  Établir des partenariats stratégiques et faire de la représentation auprès des différentes instances pour que soit reconnue la valeur du travail de création des artistes professionnel.le.s.	<b>3.1.1</b> Entreprendre des démarches pour accroître l'accès à des critiques dans toutes les disciplines artistiques, afin de corriger cette lacune importante pour les artistes professionnel.le.s.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association acadienne des journalistes</li> <li>• Médias d'information</li> </ul>
	<b>3.1.2</b> Faire des recherches pour trouver des solutions qui tiennent compte de l'évolution des technologies et des modes d'expression afin que la création artistique ne prenne pas de retard en ce qui touche cette nouvelle réalité.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• REFC</li> <li>• ANIM</li> <li>• APFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• Musique NB</li> </ul>
	<b>3.1.3</b> Collaborer avec le Conseil des arts du Canada afin : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'il prenne en compte les défis particuliers de la pratique artistique en périphérie dans le cadre de l'élaboration de programmes de financement, de l'évaluation des demandes et de l'attribution de subventions et de bourses;</li> <li>• que le pourcentage de bourses accordées aux artistes professionnel.le.s de l'Acadie soit augmenté.</li> </ul>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• CAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FCCF</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s reçoivent l'appui et l'accompagnement nécessaires à la création, à la diffusion, à la distribution, à la promotion et à la conservation de leurs œuvres.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.2 Diffusion et promotion</b></p> <p>Trouver des solutions aux difficultés liées à la diffusion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels au Nouveau-Brunswick et sur tous les marchés (provincial, national et international).</p>	<p><b>3.2.1</b> Faire des recherches et rédiger des argumentaires portant sur les difficultés liées à la diffusion et à la promotion et les solutions à y apporter, en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des exigences minimales pour que les artistes et leurs œuvres puissent être présentés dans les meilleures conditions possibles;</li> <li>• des spécificités et des besoins de chaque discipline artistique;</li> <li>• du respect de la propriété intellectuelle.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• SPAASI</li> <li>• AAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAPNB-SG</li> <li>• Musique NB</li> <li>• Partenaires nationaux pour l'ensemble des disciplines artistiques</li> </ul>
	<p><b>3.2.2</b> Faire de la représentation auprès des instances pertinentes pour mettre de l'avant des solutions aux difficultés liées à la diffusion et à la promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAPNB</li> <li>• Musique NB</li> <li>• RADARTS</li> <li>• SPAASI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires nationaux pour l'ensemble des disciplines artistiques</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s reçoivent l'appui et l'accompagnement nécessaires à la création, à la diffusion, à la distribution, à la promotion et à la conservation de leurs œuvres.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.3</b> <b>Conservation et préservation</b></p> <p>Explorer des mécanismes permettant de regrouper et de préserver le patrimoine artistique acadien et de le rendre facilement accessible.</p>	<p><b>3.3.1</b> Mettre en place une table de concertation afin d'assurer la conservation, la préservation, l'archivage et la mise en valeur du patrimoine artistique acadien, de faire connaître les meilleures pratiques à cet effet et d'arrimer des banques de données et d'archives à l'échelle de la province.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Archives NB</li> <li>• MTPC</li> <li>• CEAAC</li> <li>• APNB</li> <li>• Musée NB</li> <li>• GALRC</li> <li>• SBPNB</li> <li>• Bibliothèques publiques</li> <li>• ONF</li> <li>• Médiathèque acadienne</li> <li>• TPA</li> <li>• Théâtre l'Escaouette</li> <li>• DansEncorps</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s reçoivent l'appui et l'accompagnement nécessaires à la création, à la diffusion, à la distribution, à la promotion et à la conservation de leurs œuvres.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>3.4</b> <b>Accès aux infrastructures</b> Mettre en place des mécanismes qui facilitent l'accès des artistes et de leurs œuvres aux infrastructures de création, de production, de diffusion et de conservation.	<b>3.4.1</b> Maintenir à jour le répertoire des installations et des infrastructures culturelles et artistiques de la province, et veiller à ce qu'il soit facilement accessible aux artistes et qu'on en fasse la promotion.	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB</li> <li>• RADARTS</li> <li>• APNB</li> </ul>
	<b>3.4.2</b> Entreprendre des démarches auprès des municipalités qui ont une politique culturelle ou qui prévoient se doter d'une telle politique pour voir à la mise en place de mécanismes facilitant l'accessibilité des infrastructures aux artistes.	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS L'ÉCOSYSTÈME CULTUREL

RÉSULTAT VISÉ :

Les artistes professionnel.le.s reçoivent l'appui et l'accompagnement nécessaires à la création, à la diffusion, à la distribution, à la promotion et à la conservation de leurs œuvres.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.5</b> <b>Le numérique et la culture</b></p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie culturelle numérique pour le Nouveau-Brunswick ainsi que des initiatives qui tiennent compte de la création des artistes, de la diffusion, de la distribution, de la promotion et de la conservation de leurs œuvres à l'ère du numérique.</p>	<p><b>3.5.1</b> Veiller à ce que soit établi un état des lieux et explorer ce qui se fait en matière de stratégie culturelle numérique au Canada et ailleurs.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• GNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RAM</li> <li>• FCCF</li> <li>• ANIM</li> <li>• APFC</li> <li>• FRIC</li> <li>• REFC</li> <li>• Musique NB</li> </ul>
	<p><b>3.5.2</b> Élaborer une stratégie culturelle numérique pour le Nouveau-Brunswick après en avoir déterminé les grandes orientations.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• AAAPNB</li> </ul>
	<p><b>3.5.3</b> Veiller à la mise en œuvre de la stratégie culturelle numérique pour le Nouveau-Brunswick.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• GNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> </ul>
	<p><b>3.5.4</b> Développer chez les artistes les connaissances en matière juridique et promotionnelle pour qu'elles et ils puissent faire respecter leurs droits d'auteur quand leurs œuvres sont placées sur des plateformes Web et des applications de diffusion de contenus artistiques.</p>	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• GNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm</li> </ul>
	<p><b>3.5.5</b> Élaborer un modèle d'aide à la distribution des œuvres sur les plateformes Web et les applications de diffusion de contenus artistiques.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• GNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> </ul>
	<p><b>3.5.6</b> Collaborer avec les organisations artistiques et le gouvernement canadien pour défendre la présence des contenus artistiques issus des communautés francophones et acadiennes sur le Web.</p>	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• FCCF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RAM</li> <li>• UDA</li> <li>• GC</li> <li>• RADARTS</li> <li>• ARRQ</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

La contribution des artistes professionnel.le.s au milieu de l'éducation est reconnue et soutenue.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.1 Initiatives jeunesse et scolaires</b></p> <p>Promouvoir auprès des artistes les débouchés qu'offrent toutes les initiatives jeunesse et scolaires mises en œuvre par le milieu scolaire, les organismes communautaires ainsi que les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales.</p>	<p><b>4.1.1</b> Dresser l'inventaire des initiatives artistiques et culturelles destinées à la jeunesse et au milieu scolaire, puis intégrer cette information dans le site Web Créons la suite et dans celui de l'AAAPNB.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• FJFNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>
	<p><b>4.1.2</b> Informer les artistes de l'existence des initiatives artistiques et culturelles en milieu scolaire par divers moyens tels que l'envoi de courriels, le bulletin <i>Inform'Art</i>, lors d'activités de l'AAAPNB et dans le cadre du programme de formation.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	
	<p><b>4.1.3</b> Maintenir à jour le répertoire d'artistes du site Web de l'AAAPNB ainsi qu'une liste d'artistes professionnelles accrédité.e.s de chaque discipline artistique qui veulent intervenir en milieu scolaire. Faire la promotion de cette information auprès des organismes responsables d'initiatives artistiques et culturelles pour la jeunesse ainsi qu'auprès des intervenant.e.s du milieu de l'éducation.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• FJFNB</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

La contribution des artistes professionnel.le.s au milieu de l'éducation est reconnue et soutenue.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.2 Exigences relatives aux artistes en milieu scolaire</b></p> <p>Entreprendre des démarches pour que les artistes qui interviennent dans les programmes GénieArts et Une école, un artiste soient des artistes professionnel.le.s accrédité.e.s, membres d'une association professionnelle, et qu'elles et ils aient suivi un atelier de formation d'artistes en milieu scolaire.</p>	<p><b>4.2.1</b> Faire de la représentation auprès du MEDPE, du MTPC, des directions de district scolaire et des CED, des agent.e.s culturel.le.s et des artistes pour les convaincre du bienfondé des exigences relatives aux artistes en milieu scolaire et de leur impact sur la qualité des programmes GénieArts et Une école, un artiste.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACE</li> </ul>
	<p><b>4.2.2</b> Élaborer un protocole établissant les exigences et les modalités de recrutement des artistes de toutes les disciplines qui participent aux programmes GénieArts et Une école, un artiste.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	
	<p><b>4.2.3</b> Assurer la mise en application du protocole et fixer une période de transition pour mettre en place les exigences relatives aux artistes en milieu scolaire.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> </ul>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

La contribution des artistes professionnel.le.s au milieu de l'éducation est reconnue et soutenue.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.3</b> <b>Formation d'artistes en milieu scolaire</b>  Former les artistes qui participent aux programmes GénieArts et Une école, un artiste.	<b>4.3.1</b> Mettre à jour les formations et les outils existants à l'intention des artistes qui souhaitent exercer en milieu scolaire ou en élaborer des nouveaux en fonction des besoins.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAPNB</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• RADARTS</li> <li>• AEFNB</li> </ul>
	<b>4.3.2</b> Rendre disponibles des formations d'artistes en milieu scolaire aux artistes qui souhaitent participer aux programmes GénieArts et Une école, un artiste.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• DS</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > RENFORCEMENT DE LA PLACE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.LE.S DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

La contribution des artistes professionnel.le.s au milieu de l'éducation est reconnue et soutenue.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.4 Rémunération des artistes dans le milieu de l'éducation</b></p> <p>S'assurer que le milieu de l'éducation rémunère les artistes selon les barèmes établis et respecte les droits d'auteur et les droits de suite lorsqu'il utilise des œuvres d'art.</p>	<p><b>4.4.1</b> Mettre à jour des grilles tarifaires et les conditions d'embauche des artistes qui prennent part aux programmes GénieArts et Une école, un artiste.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> </ul>
	<p><b>4.4.2</b> Présenter et promouvoir auprès des artistes et du milieu de l'éducation les barèmes d'honoraires établis pour le Nouveau-Brunswick dans le cadre de la loi sur le statut de l'artiste.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• Table ACE</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>4.4.3</b> Mettre en vigueur les barèmes dans le milieu de l'éducation.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>4.4.4</b> Informer les intervenant.e.s en éducation (notamment le MEDPE, les directions de district et d'école, les agent.e.s culturel.le.s et les artistes) au sujet des droits d'auteur et des droits de suite et les sensibiliser à l'importance de respecter ces droits lorsqu'ils utilisent des œuvres d'art.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• Table ACE</li> <li>• DS</li> <li>• Directions d'école</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>



**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES,  
CULTURELLES ET PATRIMONIALES**

# STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

## 1. DÉFINITION

La Stratégie de développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales de l'Acadie du Nouveau-Brunswick inclut quatre objectifs stratégiques et des moyens et actions touchant les organisations de création, de production, de diffusion, de développement culturel, de promotion et de conservation qui facilitent l'accès du public aux arts, aux artistes et à leurs œuvres, à la culture et au patrimoine. Elle comprend également les festivals et événements artistiques professionnels.

## 2. ÉTAT DES LIEUX

### 2.1 Organisations artistiques, culturelles et patrimoniales

Pour soutenir le dynamisme des communautés dans le domaine artistique, culturel et patrimonial et professionnaliser ce secteur, la société acadienne du Nouveau-Brunswick s'est dotée, au fil des ans, d'un nombre important d'infrastructures culturelles de création, de production, de promotion, de diffusion, de conservation, de concertation et de représentation. En moins de 40 ans, le paysage culturel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick s'est considérablement enrichi.

Le milieu compte aujourd'hui un grand nombre d'organismes culturels régionaux dont une quinzaine de sociétés culturelles et une vingtaine de festivals et événements artistiques, cinq compagnies de théâtre professionnelles et d'autres regroupements de théâtre proposant des productions occasionnellement, des compagnies de danse, une compagnie de cirque, une dizaine de galeries d'art professionnelles, trois centres d'artistes autogérés, une revue de création littéraire Ancrages et une soixantaine de musées, musées communautaires, sociétés historiques acadiennes et centres d'archives.

Il s'agit d'un développement impressionnant, compte tenu de la taille de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Toutefois, le poids des années, le sous-financement ainsi que la professionnalisation du secteur font qu'aujourd'hui plusieurs de ces infrastructures ont de la difficulté à s'acquitter de leur mandat et à offrir un soutien adéquat aux artistes acadiens ainsi qu'aux milieux culturel et patrimonial. Le défi le plus important auquel sont confrontés les gestionnaires responsables des infrastructures culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est l'instabilité récurrente des financements publics et privés. Plus particulièrement, dans le cas des infrastructures de création, de production et de diffusion, leurs responsables sont aux prises avec d'importants défis financiers qui menacent l'avenir de certains lieux. Selon les résultats de l'étude sur l'état des lieux de création, de production et de diffusion de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (Légère, Farrah et Vienneau, 2005), plusieurs salles de spectacles, particulièrement en milieu scolaire, ne répondent plus aux normes actuelles de la diffusion professionnelle. Bien que cette étude date de plus de 10 ans, rien ne porte à croire que la situation ait beaucoup changé. L'inventaire des installations et des biens culturels produit par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2014 permet de jeter un premier regard global sur les lieux existants. Malheureusement, cet inventaire n'est pas nécessairement complet et, pour l'instant,

n'a pas été accompagné d'un travail d'analyse ou de diagnostic qui permettrait d'envisager plus clairement le chemin à parcourir.

Par ailleurs, une étude sur l'organisation des infrastructures culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, réalisée dans le cadre des travaux des États généraux des arts et de la culture en 2007, révèle que près de 75 % des organisations artistiques et culturelles professionnelles fonctionnaient sans les services de personnel à temps plein et disposaient d'un budget total de moins de 35 000 \$<sup>1</sup>. Le défi est énorme étant donné qu'une majorité de ces organisations ont le mandat de s'occuper de la création, de la production, de la promotion et de la diffusion d'œuvres d'artistes de l'Acadie et de l'extérieur dans des régions qui, le plus souvent, sont dépourvues d'installations culturelles professionnelles. Selon les données de cette même étude, il faut conclure que bien peu de communautés sont vraiment dotées d'installations professionnelles de création, de production et de diffusion, et que très peu d'organisations artistiques, culturelles et patrimoniales sont propriétaires ou gestionnaires de ces installations qui, souvent, sont la propriété des municipalités ou des écoles.

D'une part, si l'écosystème patrimonial bénéficie d'un soutien financier depuis la mise en œuvre de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick en 2002, il reste plusieurs défis. D'autre part, les conditions de conservation des collections patrimoniales et archivistiques inquiètent car celles-ci sont peu documentées et inventoriées. De plus, comme la gestion des collections est de plus en plus complexe, des efforts pour la professionnalisation des ressources humaines et bénévoles du secteur doivent constamment être fournis. Enfin, les emplois étant précaires dans le milieu, il y a un déficit de continuité qui complexifie la gestion des lieux et la conservation des collections.

Notons aussi qu'en ce qui concerne la conservation des œuvres d'artistes, l'Acadie ne dispose d'aucune infrastructure ni de stratégie pour assurer la pérennité de son patrimoine artistique et culturel.

<sup>1</sup> Extrait du Rapport synthèse final du Chantier infrastructures culturelles, États généraux des arts et de la culture, 2007, p. 5.



## 2.2 Festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Les festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont certainement l'un des fleurons de la vie culturelle de la province. Ils génèrent annuellement des retombées économiques substantielles. Actuellement, nous estimons qu'il existe plus d'une cinquantaine d'événements professionnels à caractère culturel et artistique en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Même s'il existe des programmes fédéraux et provinciaux qui appuient les initiatives événementielles, l'accès à ces programmes demeure difficile et les montants accordés sont largement insuffisants. Malgré leur indéniable contribution au développement social, économique, artistique, culturel et touristique de la province, les festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie ne sont pas pris en compte à leur juste valeur par les gouvernements fédéral, provincial et municipaux.



Philippe Beaulieu et Viola Léger présentent un prix lors de la Soirée des Éloizes 2016 à Dieppe. Photo : Julie D'Amour-Léger

## 3. LES ENJEUX

### 3.1 Capacité organisationnelle

Le renforcement des capacités organisationnelles de l'ensemble des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales au Nouveau-Brunswick est étroitement lié aux défis en matière de stabilité financière et de concertation.

Plusieurs organisations ne reçoivent pas de financement suffisant et stable. Trop souvent, elles sont aux prises avec une situation financière précaire, tributaires des subventions et des programmes d'emploi peu adaptés à la réalité du milieu artistique et culturel. Plusieurs d'entre elles ne peuvent fonctionner sur une base annuelle, alors que la majorité aurait besoin de personnel permanent à temps plein. Enfin, les longs délais imposés par certains bailleurs de fonds dans l'attribution du financement accentuent considérablement ces défis financiers. La récente augmentation des budgets du Conseil des arts du Canada pourrait représenter une opportunité pour certaines organisations dans les prochaines années.

De plus, le développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales de l'Acadie du Nouveau-Brunswick passe par la capacité des organisations à imaginer ensemble des solutions aux défis qui se posent, et ce, malgré les spécificités de chacun. Bien que certains organismes fédérateurs (l'Association du patrimoine du N.-B. (APNB), le Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC), le Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène RADARTS, etc.) jouent un rôle non négligeable, il faut reconnaître que certains groupes ne bénéficient pas de lieux de concertation adéquats. La création d'espaces de dialogue communs entre les différentes composantes du secteur artistique, culturel et patrimonial est donc essentielle.

### 3.2 Ressources humaines

Le développement des ressources humaines en gestion culturelle souffre du manque de reconnaissance du statut professionnel de ce groupe de travailleuses et travailleurs, qui se traduit conséquemment par un manque de programmes au sein des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick pour assurer une formation initiale.

Par ailleurs, il y a très peu de programmes de perfectionnement destinés à cette catégorie professionnelle. Il existe bien des possibilités de formation continue sous forme d'ateliers offerts par le CCNB, certaines associations ou organisations de la province, mais l'arrimage des différentes initiatives et la complémentarité des cours offerts demeurent un enjeu de taille. Ajoutons que les programmes de formation continue sont souvent conçus pour les salarié.e.s en entreprise et ne sont pas toujours adaptés à la réalité des pigistes, des travailleuses et travailleurs autonomes ou même des travailleuses et travailleurs communautaires. La fondation de CulturePlus (le conseil des ressources humaines en culture du Nouveau-Brunswick), gain obtenu grâce au travail de l'ensemble du milieu, pourrait représenter une opportunité pour la mise en œuvre de la Stratégie globale renouvelée.

Ajoutons que les directions générales et les conseils d'administration ont aussi besoin de formations qui assureront le respect des plus hautes normes de gouvernance et de gestion.



Rencontre des représentants des organismes artistiques, culturels et patrimoniaux pour l'actualisation de la Stratégie globale. Photo : AAAPNB

### 3.3 Infrastructures physiques

Le développement des installations artistiques, culturelles et patrimoniales de l'Acadie du Nouveau-Brunswick s'est fait de manière isolée, au fil des décennies. Dans les dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a produit un inventaire des infrastructures artistiques et culturelles. Cet inventaire doit maintenant être accompagné d'un plan de développement cohérent. Ce plan doit inclure des stratégies de construction, de rénovation, de modernisation, d'expansion et d'optimisation des installations culturelles et doit prendre en considération les actions en cours visant l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire dans nos communautés.

Les municipalités acadiennes du Nouveau-Brunswick ont un rôle déterminant à jouer dans l'avancement de ce plan qui devra absolument prévoir des mesures afin d'assurer l'acquisition d'équipement et le renouvellement des ressources humaines. Il devra également tenir compte de l'existence, au sein des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick, de nombreux bâtiments, édifices, salles, écoles, églises sous-utilisés ou non utilisés, qui ne sont pas destinés à des activités artistiques et culturelles, mais qui pourraient être adaptés, aménagés et restaurés afin de servir à ce secteur.

Enfin, le financement nécessaire pour assurer la mise en œuvre de ce plan nécessitera des engagements financiers des trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial et municipal). Le Fonds du Canada pour les espaces culturels du ministère du Patrimoine canadien a connu un réinvestissement en 2016. Depuis, le montant du fonds a été fixé à 30 millions de dollars par année jusqu'en 2020-2021. Il existe aussi le Nouveau Fonds Chantiers Canada, financé conjointement par les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, qui comprend un fonds pour les petites collectivités. Il n'existe pas d'autres programmes provinciaux et municipaux directement liés au développement et au maintien des installations culturelles.

Par ailleurs, l'accès aux infrastructures par les artistes, les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales, les organismes communautaires et les festivals et événements nécessite des investissements importants de la part des gestionnaires et des utilisatrices et utilisateurs. Or, la reconnaissance des besoins spécifiques liés à la gestion d'infrastructures culturelles (financement de base et programmes spécifiques) et le peu de capacité des artistes, des organismes communautaires et des festivals et événements de payer pour l'utilisation de ces lieux ne sont souvent pas pris en considération dans les programmes de financement et le soutien communautaire accordé par les bailleurs de fonds.

### 3.4 Diffusion et promotion

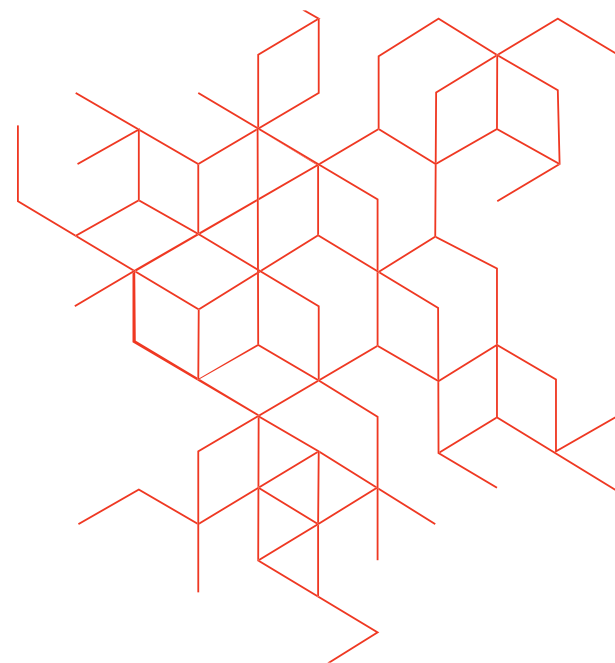
Le développement du secteur a aussi été impressionnant dans les dernières décennies en ce qui a trait à la diffusion et à la promotion. Des organisations et des événements comme RADARTS, Musique NB, la SPAASI, le Festival Frye ou le Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA) jouent un rôle important en matière de diffusion et de promotion. Les sociétés culturelles sont aussi des acteurs incontournables en matière de diffusion et de présentation. Mais de grands défis persistent.

L'amélioration de la diffusion, de la présentation et de la promotion passe d'abord par une meilleure concertation des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux pour faciliter une programmation fluide dans les différentes régions. Des efforts concertés doivent aussi être faits pour tirer profit des nouveaux moyens de promotion tels que les médias sociaux ainsi que des médias traditionnels comme les radios communautaires.

Des efforts doivent également être mis en place pour soutenir l'audace chez les diffuseurs. La situation actuelle fait peser trop lourdement le risque financier d'une programmation audacieuse sur les épaules de diffuseurs qui n'ont pas les moyens d'un tel risque. Nous définissons l'audace comme la propension à proposer une programmation qui mise

sur différentes disciplines artistiques et différentes formes d'expression moins connues du public. L'objectif est de réduire la pression que subissent les diffuseurs pour remplir leurs salles et d'amener tous les partenaires à partager la volonté d'offrir au public du Nouveau-Brunswick des expériences diversifiées.

Cette question est intrinsèquement liée à celle du développement de public et le plan d'action qui suit porte aussi sur les efforts qu'il reste à faire à cet égard. Plusieurs des initiatives de développement de public qui ont vu le jour dans les dernières années se font localement par des artistes à titre individuel. Des efforts pourront être déployés pour mieux coordonner ces initiatives et favoriser les échanges de bonnes pratiques.



## 4. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

### LA VISION

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont un pilier pour l'accompagnement et le soutien offerts aux artistes professionnel.le.s et aux travailleuses et travailleurs culturel.le.s en matière de création, de production, de promotion, de diffusion, de conservation et de documentation des œuvres artistiques, de la culture et du patrimoine. S'appuyant sur un bassin de travailleuses et travailleurs compétent.e.s, elles offrent un cadre professionnel pour la rencontre avec le public.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS VISÉS

##### > 1. Renforcement et amélioration des capacités organisationnelles

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales sont dotées d'une saine gouvernance, d'un financement consolidé et de mécanismes de concertation qui permettent leur saine gestion.

##### > 2. Renforcement et développement des ressources humaines

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales peuvent compter sur du personnel qualifié et compétent et sur l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels qui permettent aux travailleuses et travailleurs du milieu d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour réaliser leur mandat.

##### > 3. Renforcement des infrastructures physiques et amélioration de leur accès

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les installations artistiques, culturelles et patrimoniales de création, de production, de diffusion, de mise en marché et de conservation offrent des espaces et des lieux professionnels bien équipés, adéquatement financés, facilement accessibles et adaptés aux besoins des artistes, des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales et des organismes communautaires.

##### > 4. Amélioration de la diffusion, de la présentation et de la promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels et patrimoniaux

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales disposent de moyens actualisés et novateurs qui appuient leurs efforts de diffusion, de présentation et de promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de stratégies adaptés à leur réalité.





Élisabeth Marier, *Pokeshaw en décembre avant la neige* (panneau de verre 12 mm, verre fusionné et acier brossé, 28,5 cm x 48 cm x 10 cm, 2014). Photo : Michel Dubreuil



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales sont dotées d'une saine gouvernance, d'un financement consolidé et de mécanismes de concertation qui permettent leur saine gestion.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.1</b> <b>Concertation des organisations</b></p> <p>Mettre en place des mécanismes de concertation et de collaboration des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales.</p>	<p><b>1.1.1</b> Mettre sur pied une table de concertation permanente des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales du Nouveau-Brunswick, qui se réunira une fois par année pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle; promouvoir des projets de collaboration entre différents types d'organisations et fournir un espace de dialogue entre organisations d'une même catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organisations artistiques de création et de production;</li> <li>• organisations de services aux arts;</li> <li>• organisations de diffusion et de promotion;</li> <li>• organisations patrimoniales;</li> <li>• festivals et événements.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> </ul>
	<p><b>1.1.2</b> Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de collaboration panatlantique entre les secteurs artistique, culturel et patrimonial des communautés acadiennes de l'Atlantique afin de permettre la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques, l'échange de services et de formations et l'établissement d'ententes interprovinciales.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• RADARTS</li> <li>• FéCANE</li> <li>• FCIPE</li> <li>• Réseau culturel francophone de T.-N.-L.</li> <li>• RAHP</li> <li>• ARCANB</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales sont dotées d'une saine gouvernance, d'un financement consolidé et de mécanismes de concertation qui permettent leur saine gestion.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.2 Concertation du secteur patrimonial du Nouveau-Brunswick</b></p> <p>Mettre en place des mécanismes pour améliorer la concertation des organisations patrimoniales et assurer un partage des ressources et la circulation de l'information.</p>	<p><b>1.2.1</b> Organiser et mettre en œuvre un dialogue pour encourager un regroupement des musées communautaires en vue de rationaliser et d'améliorer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que de majorer les budgets de fonctionnement des institutions.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musées communautaires</li> <li>• APNB</li> </ul>
	<p><b>1.2.2</b> Élaborer une stratégie de communication afin de mieux faire connaître aux organisations patrimoniales les sources de financement tant fédérales que provinciales.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>
	<p><b>1.2.3</b> Créer un site Web pour répertorier les lieux de culte patrimoniaux du Nouveau-Brunswick (édifices et contenu) et pour assurer la diffusion de cette information en s'inspirant de celui du Québec. Au préalable, recenser les outils Web déjà existants dans la province.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC (patrimoine bâti)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>
	<p><b>1.2.4</b> Élaborer et mettre en place un mécanisme pour faciliter l'accès aux centres d'archives régionaux. Explorer la possibilité d'inclure sur le site Web des Archives provinciales des liens vers les centres d'archives régionaux et des archives privées.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CANB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres d'archives francophones</li> <li>• Archives provinciales</li> </ul>
	<p><b>1.2.5</b> Participer à la consultation et aux suivis du Comité permanent du patrimoine canadien touchant l'étude majeure sur la situation des musées au Canada.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de l'APNB</li> </ul>
	<p><b>1.2.6</b> Entreprendre des démarches auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour améliorer la place du secteur patrimonial et des musées dans les stratégies touristiques et clarifier le rôle des offices de tourisme dans la promotion et la protection du patrimoine.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de l'APNB</li> <li>• MTPC</li> <li>• CPSC</li> </ul>
	<p><b>1.2.7</b> Organiser une consultation des sociétés historiques pour envisager des possibilités de regroupement de leurs structures et de leurs publications.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société historique acadienne</li> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sociétés historiques du N.-B.</li> <li>• RAHP</li> </ul>





OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales sont dotées d'une saine gouvernance, d'un financement consolidé et de mécanismes de concertation qui permettent leur saine gestion.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.3</b> <b>Concertation du milieu théâtral</b></p> <p>Effectuer une concertation et une réflexion au sein du milieu du théâtre pour trouver et mettre en œuvre des solutions aux défis particuliers de ce secteur.</p>	<p><b>1.3.1</b> Participer au suivi de la réflexion entreprise au sein de l'ATFC (chantier Horizons 2030) concernant en particulier l'intégration des compagnies théâtrales émergentes qui ne possèdent pas d'infrastructures et s'appuyer sur cette démarche pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place une concertation du milieu du théâtre en Acadie du Nouveau-Brunswick afin de cerner ses défis particuliers et de faire front commun sur des enjeux qui touchent l'ensemble de ses membres;</li> <li>• organiser des rencontres entre jeunes compagnies pour qu'elles formulent leurs attentes et leurs besoins communs;</li> <li>• approfondir la réflexion sur les enjeux de collaboration entre les compagnies établies et les nouvelles;</li> <li>• déterminer et mettre en œuvre des mesures pour favoriser les échanges entre compagnies établies et jeunes compagnies;</li> <li>• élaborer une stratégie de développement à long terme du paysage théâtral.</li> </ul>	<p><b>Action continue</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• ATFC</li> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compagnies du N.-B.</li> <li>• Collectifs</li> <li>• Regroupements émergents</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales sont dotées d'une saine gouvernance, d'un financement consolidé et de mécanismes de concertation qui permettent leur saine gestion.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.4</b> <b>Financement des organisations</b></p> <p>Entreprendre des démarches auprès de tous les ordres de gouvernement pour que soient élaborés, mis en œuvre et maintenus des programmes de financement pluriannuel adaptés aux besoins et aux réalités des différentes régions et des différents secteurs dans un souci d'équité.</p>	<p><b>1.4.1</b> Faire des recherches en se basant sur des données mises à jour régulièrement afin d'appuyer des démarches de représentation et de démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'impact social, économique, culturel et touristique des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales;</li> <li>• le plafonnement et les défis du financement privé;</li> <li>• les besoins et la réalité actuelle de la circulation des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels et patrimoniaux de l'Acadie du Nouveau-Brunswick à l'intérieur de tous les marchés (interne et externe);</li> <li>• les besoins en matière de fonctionnement de base des organisations et d'embauche de ressources humaines qualifiées et bien rémunérées.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> </ul>
	<p><b>1.4.2</b> Entreprendre des démarches auprès du gouvernement fédéral pour qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• adapte ses critères afin d'ouvrir les programmes des langues officielles aux organisations des arts visuels (discipline non langagière) pour des projets tels que l'élaboration de matériel didactique et la présentation de conférences et d'ateliers;</li> <li>• majore l'enveloppe de la Feuille de route pour les langues officielles en y incluant des ressources pour développer les arts professionnels et la culture.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• PCH</li> <li>• CAC</li> <li>• AGAVF</li> <li>• ANIM</li> <li>• ATFC</li> <li>• REFC</li> <li>• FRIC</li> <li>• FCCF</li> </ul>
	<p><b>1.4.3</b> Entreprendre des démarches auprès du gouvernement provincial pour qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• révisé les critères des programmes de financement afin d'accroître l'équité entre les différentes disciplines artistiques et formes d'art;</li> <li>• reconnaisse l'importance de la recherche en arts et en augmente le financement.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• MTPC</li> <li>• AINB</li> </ul>
	<p><b>1.4.4</b> Entreprendre des démarches auprès du gouvernement provincial afin qu'il actualise les ententes conclues entre le Nouveau-Brunswick et différents États et gouvernements en vue de permettre une circulation accrue des produits artistiques, culturels et patrimoniaux dans la grande Acadie, au Québec, en Louisiane, dans la francophonie canadienne et à international, et qu'il augmente le financement lié aux actions culturelles incluses dans ces ententes</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• AINB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• MTPC</li> <li>• Bureau du Québec</li> <li>• Consulat de France</li> <li>• SNA</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales peuvent compter sur du personnel qualifié et compétent et sur l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels qui permettent aux travailleuses et travailleurs du milieu d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour réaliser leur mandat.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.1</b> <b>Formation pour les organisations artistiques et culturelles</b></p> <p>Offrir l'accès à de la formation adaptée aux besoins spécifiques des ressources humaines des organisations artistiques et culturelles.</p>	<p><b>2.1.1</b> Veiller à ce que soient offerts des séances de perfectionnement et des outils destinés aux travailleuses et travailleurs des festivals, événements et organisations culturels pour qu'elles et ils acquièrent des connaissances sur la consolidation de leur organisme et la rédaction de demandes de subvention.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CulturePlus</li> <li>• Festivals et événements</li> <li>• Organisations artistiques et culturelles</li> </ul>
	<p><b>2.1.2</b> Veiller à ce que des séances de formation, des webinaires, des outils ainsi que du mentorat soient offerts aux diffuseurs pour leur permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de se perfectionner et de se professionnaliser;</li> <li>• de mieux encadrer l'accueil des spectacles;</li> <li>• d'acquérir des compétences en développement de public.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> <li>• CCNB</li> </ul>
	<p><b>2.1.3</b> Veiller à ce que soient offertes des séances de formation portant sur la gouvernance et destinées aux directions générales et aux conseils d'administration des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales ainsi que des festivals et événements.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CulturePlus</li> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• ARCANB</li> </ul>
	<p><b>2.1.4</b> Favoriser le développement de programmes de formation continue, en partenariat avec des établissements de formation nationaux et internationaux, destinés aux artistes, aux gestionnaires et aux ressources humaines associés aux arts, à la culture et au patrimoine.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AINB</li> <li>• MEPFT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• Culture Plus</li> <li>• Membres de la table OACP</li> <li>• SPAASI</li> </ul>
	<p><b>2.1.5</b> Établir des partenariats avec le SQRC pour faciliter l'accès des artistes à des formations déjà offertes par des associations québécoises (droits d'inscription raisonnables, remboursement des frais de déplacement, etc.).</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEPFT</li> <li>• AINB</li> <li>• Bureau du Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• SQRC</li> <li>• Emploi-Québec</li> </ul>





STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales peuvent compter sur du personnel qualifié et compétent et sur l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels qui permettent aux travailleuses et travailleurs du milieu d'acquies toutes les connaissances nécessaires pour réaliser leur mandat.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>2.2</b> <b>Formation pour les organisations patrimoniales</b> Offrir l'accès à de la formation adaptée aux besoins spécifiques des ressources humaines des organisations patrimoniales.	<b>2.2.1</b> Entreprenre des démarches auprès du CCNB afin d'explorer la possibilité d'élaborer un programme de formation en interprétation dans le domaine muséal et patrimonial.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• AITNB</li> <li>• CCNB</li> </ul>
	<b>2.2.2</b> Entreprenre des démarches afin de faciliter la participation des intervenant.e.s du domaine muséal et patrimonial à des formations qui sont offertes ailleurs au Canada.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CulturePlus</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> </ul>
	<b>2.2.3</b> Entreprenre des démarches afin de faciliter la participation des intervenant.e.s du domaine muséal et patrimonial à des programmes de formation continue offerts par des établissements de formation provinciaux, nationaux et internationaux, et destinés aux ressources humaines du secteur culturel et patrimonial.	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CulturePlus</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> </ul>
	<b>2.2.4</b> Promouvoir auprès des gestionnaires des organisations patrimoniales et des musées, des webinaires élaborés par l'APNB portant sur la gestion d'organismes patrimoniaux.	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de l'APNB</li> </ul>
	<b>2.2.5</b> Créer et rendre disponibles de nouveaux webinaires sur des sujets pertinents pour le milieu patrimonial afin de répondre particulièrement aux besoins des bénévoles.	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de l'APNB</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSULTAT VISÉ :

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales peuvent compter sur du personnel qualifié et compétent et sur l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels qui permettent aux travailleuses et travailleurs du milieu d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour réaliser leur mandat.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.3</b> <b>Accès à des ressources humaines du domaine patrimonial</b></p> <p>Créer et mettre en œuvre des mécanismes qui améliorent l'accès à des ressources humaines professionnelles et qualifiées dans le domaine patrimonial et muséal.</p>	<p><b>2.3.1</b> Entreprendre des démarches auprès des divers ordres de gouvernement pour qu'ils élargissent les critères des programmes de financement fédéraux et provinciaux afin de tenir compte des besoins en ressources humaines et de la réalité des musées communautaires et des fonds d'archives du Nouveau-Brunswick.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CANB</li> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• PCH</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.3.2</b> Explorer la possibilité de partager une ressource humaine entre plusieurs institutions patrimoniales pour faire des recherches et des inventaires qui seraient ensuite mis à la disposition des chercheuses et chercheurs qui souhaitent monter des expositions et faire des publications. Considérer les liens existant entre certaines galeries et universités.</p>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CANB</li> <li>• APNB</li> <li>• RAHP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• Udm</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.3.3</b> Élaborer une stratégie pour faciliter l'embauche de personnes en dehors des saisons touristiques afin de prolonger celles-ci et de profiter de la clientèle touristique potentielle durant les saisons intermédiaires.</p>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AITNB</li> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.3.4</b> Réaliser un projet-pilote d'embauche d'un.e agent.e régional.e afin d'aider les musées à se développer. Cette personne accompagnera les gestionnaires de musée dans des tâches telles que la préparation de demandes de financement, le développement de marchés, le développement de public, la réalisation d'expositions, etc.</p>		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• Udm</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.3.5</b> Entreprendre une démarche de sensibilisation pour encourager les partenariats d'embauche entre les musées, les municipalités et le secteur privé.</p>		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>



**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES ET AMÉLIORATION DE LEUR ACCÈS**

**RÉSULTAT VISÉ :**

Les installations artistiques, culturelles et patrimoniales de création, de production, de diffusion, de mise en marché et de conservation offrent des espaces et des lieux professionnels bien équipés, adéquatement financés, facilement accessibles et adaptés aux besoins des artistes, des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales et des organismes communautaires.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.1 Infrastructures artistiques et culturelles</b></p> <p>Mettre en place des mécanismes qui assurent l'accès à des infrastructures de qualité ainsi qu'une saine gestion et une utilisation maximale des installations artistiques et culturelles.</p>	<p><b>3.1.1</b> S'appuyer sur les initiatives en aménagement culturel du territoire pour encourager la création de mécanismes de concertation plurisectorielle dans les différentes communautés, afin d'assurer une saine gestion et une utilisation maximale des installations artistiques et culturelles de création, de production, de diffusion et de conservation.</p>		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• RADARTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• Membres de la Table ACT</li> <li>• AFMNB</li> <li>• APNB</li> <li>• MTPC</li> <li>• Parcs Canada</li> <li>• Propriétaires d'infrastructures</li> <li>• Chambres de commerce</li> </ul>
	<p><b>3.1.2</b> Rencontrer le MEDPE afin de mettre en place un mécanisme qui s'assure que les infrastructures scolaires sont mieux adaptées aux besoins des arts et de la culture, en veillant à ce que les artistes et les professionnel.le.s de la diffusion soient consultés au moment de construire ou de rénover des écoles et d'équiper les espaces destinés à la présentation des arts et de la culture.</p>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• RADARTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEDPE</li> <li>• CED et DS</li> <li>• SDR</li> <li>• PCH</li> </ul>
	<p><b>3.1.3</b> Faire une recherche qui cerne les besoins de toutes les régions de la province afin qu'elles soient dotées d'infrastructures professionnelles pour favoriser la production et la diffusion d'œuvres artistiques d'ici et d'ailleurs.</p>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>
	<p><b>3.1.4</b> Entreprendre des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour qu'ils prévoient des programmes d'aide au fonctionnement adaptés aux besoins, qui permettent aux infrastructures de tenir compte des réalités des différentes régions et d'être accessibles aux organisations artistiques, culturelles et patrimoniales et aux artistes.</p>		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• MTPC</li> <li>• SDR</li> <li>• ONB</li> <li>• PCH</li> <li>• CAC</li> <li>• APÉCA</li> </ul>





STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES ET AMÉLIORATION DE LEUR ACCÈS

RÉSULTAT VISÉ :

Les installations artistiques, culturelles et patrimoniales de création, de production, de diffusion, de mise en marché et de conservation offrent des espaces et des lieux professionnels bien équipés, adéquatement financés, facilement accessibles et adaptés aux besoins des artistes, des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales et des organismes communautaires.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>3.2 Infrastructures patrimoniales</b> Mettre en place des mécanismes qui assurent une saine gestion et une utilisation maximale des infrastructures patrimoniales.	<b>3.2.1</b> Élaborer et mettre en œuvre des projets de gestion des infrastructures patrimoniales.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• PCH</li> </ul>
	<b>3.2.2</b> Mettre à jour et maintenir un inventaire des lieux patrimoniaux et des musées, qui inclut : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description des lieux (dimensions, accessibilité, etc.);</li> <li>• une indication des lieux accessibles au public et pouvant accueillir des expositions temporaires.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>
	<b>3.2.3</b> Élaborer et diffuser des outils d'information afin de promouvoir l'utilisation des lieux patrimoniaux pour la réalisation d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• RAHP</li> <li>• MTPC</li> </ul>



**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION, DE LA PRÉSENTATION ET DE LA PROMOTION DES ARTISTES, DE LEURS ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS ET PATRIMONIAUX**

**RÉSULTAT VISÉ :**

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales disposent de moyens actualisés et novateurs qui appuient leurs efforts de diffusion, de présentation et de promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de stratégies adaptés à leur réalité.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.1 Concertation du secteur de la diffusion et de la présentation des arts, de la culture et du patrimoine</b></p> <p>Maintenir des mécanismes de concertation et de collaboration entre diffuseurs et présentateurs des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels et patrimoniaux.</p>	<p><b>4.1.1</b> Soutenir le fonctionnement de concertations régionales au Nouveau-Brunswick réunissant l'ensemble des acteurs qui se consacrent à la diffusion et à la présentation des artistes professionnel.le.s de toutes les disciplines ainsi que le milieu patrimonial afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'élaborer des stratégies communes de diffusion, de présentation et de promotion;</li> <li>• de mettre en commun des compétences et des ressources;</li> <li>• d'élaborer des outils communs;</li> <li>• d'assurer l'arrimage et la complémentarité des calendriers de diffusion et de présentation de spectacles et d'événements tout en tenant compte des contraintes liées aux calendriers de tournées;</li> <li>• de maintenir des partenariats et des mécanismes de communication avec les médias acadiens.</li> </ul>		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• CPSC</li> <li>• ARCANB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• Membres de RADARTS</li> <li>• Membres du CPSC</li> <li>• AFMNB</li> <li>• Festivals et événements</li> <li>• Réseaux de diffusion ailleurs au Canada</li> </ul>



**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION, DE LA PRÉSENTATION ET DE LA PROMOTION DES ARTISTES, DE LEURS ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS ET PATRIMONIAUX**

**RÉSULTAT VISÉ :**

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales disposent de moyens actualisés et novateurs qui appuient leurs efforts de diffusion, de présentation et de promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de stratégies adaptés à leur réalité.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.2 Politique de diffusion des arts de la scène</b> Entreprendre des démarches en vue de l'adoption d'une politique de diffusion des arts de la scène au Nouveau-Brunswick.	<b>4.2.1</b> Organiser une rencontre de réflexion sur les conditions des pratiques de diffusion au Nouveau-Brunswick, réunissant les producteurs, les compagnies théâtrales établies et celles de la relève, les diffuseurs, RADARTS, le CPSC, les galeries d'art et les centres d'artistes autogérés, le MTPC, le MEDPE, etc.	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• RADARTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• Membres de RADARTS</li> <li>• Membres du CPSC</li> <li>• Festivals et événements</li> </ul>
	<b>4.2.2</b> Rédiger un argumentaire destiné à appuyer une demande d'élaboration d'une politique de diffusion des arts de la scène au Nouveau-Brunswick.		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> </ul>
	<b>4.2.3</b> Rencontrer le gouvernement provincial afin d'envisager les moyens à adopter et les démarches à entreprendre pour élaborer et mettre en œuvre une politique de diffusion des arts de la scène au Nouveau-Brunswick. Il pourrait être envisagé d'inclure cette politique à l'intérieur de la politique culturelle provinciale existante.		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• MTPC</li> </ul>



**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION, DE LA PRÉSENTATION ET DE LA PROMOTION DES ARTISTES, DE LEURS ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS ET PATRIMONIAUX**

**RÉSULTAT VISÉ :**

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales disposent de moyens actualisés et novateurs qui appuient leurs efforts de diffusion, de présentation et de promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de stratégies adaptés à leur réalité.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.3 Développement de public</b> Entreprendre des démarches pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement de public.	<b>4.3.1</b> Faire des recherches et rédiger un argumentaire mettant en évidence les défis, les besoins et les solutions liés au développement de public pour toutes les disciplines artistiques et toutes les formes d'art.	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• SPAASI</li> </ul>
	<b>4.3.2</b> Entreprendre des démarches auprès du MTPC pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives stratégiques visant l'accroissement du public, le développement de marchés et l'augmentation des occasions de promotion et de rayonnement des festivals et événements.		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres de la Table OACP</li> <li>• RADARTS</li> <li>• ARCANB</li> </ul>
	<b>4.3.3</b> Collaborer avec le milieu de l'éducation pour créer des conditions optimales qui permettent aux jeunes d'entrer en contact avec les arts et la culture en leur donnant accès à des activités diversifiées et enrichissantes dans les lieux artistiques, culturels et patrimoniaux.	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• Conseils scolaires</li> <li>• Membres de la Table OACP</li> </ul>





**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ARTISTIQUES, CULTURELLES ET PATRIMONIALES**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION, DE LA PRÉSENTATION ET DE LA PROMOTION DES ARTISTES, DE LEURS ŒUVRES ET DES PRODUITS CULTURELS ET PATRIMONIAUX**

**RÉSULTAT VISÉ :**

Les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales disposent de moyens actualisés et novateurs qui appuient leurs efforts de diffusion, de présentation et de promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de stratégies adaptés à leur réalité.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.4 Financement de la diffusion, de la présentation et de la promotion</b></p> <p>Entreprendre des démarches auprès des divers ordres de gouvernement pour que leurs investissements prévoient du financement adapté à la réalité de la diffusion, de la présentation et de la promotion des arts, de la culture et du patrimoine.</p>	<p><b>4.4.1</b> Entreprendre des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>organiser une consultation des intervenant.e.s du milieu de la diffusion, de la présentation et de la promotion des différentes disciplines artistiques pour préciser et définir le concept « d'audace » en diffusion;</li> <li>réviser le programme d'aide à la diffusion et le Programme d'aide à la tournée du Nouveau-Brunswick, et définir des critères d'évaluation qui favorisent les projets et les disciplines artistiques les plus risqués ;</li> <li>augmenter le financement accordé aux diffuseurs et aux présentateurs afin qu'ils puissent réaliser leur mandat et assurer adéquatement la diffusion et la présentation des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels et patrimoniaux sur tous les marchés, tant à l'échelle provinciale que nationale et internationale. L'augmentation du financement pourrait prendre la forme d'un fonds de capital de risque.</li> </ul>	<p><b>Action continue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RADARTS</li> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres de la Table OACP</li> <li>FCCF</li> <li>SPAASI</li> <li>MTPC</li> <li>PCH</li> <li>ARCANB</li> <li>CPSC</li> </ul>	





Yves Landry, Circus Stella et Christian Kit Goguen livrent la prestation d'ouverture de la Soirée des Éloizes 2016 à Dieppe. Photo : Julie D'Amour-Léger

An abstract geometric pattern composed of white lines on a green background. The pattern consists of interconnected, irregular polygons and lines, creating a complex, crystalline structure that resembles a molecular or architectural framework. The lines are thin and white, contrasting sharply with the solid green background.

**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES**



# STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

## 1. DÉFINITION

La Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles est composée de quatre objectifs stratégiques qui incluent des moyens et des actions touchant les secteurs du livre, de la musique et de la production cinématographique, télévisuelle et médias numériques. La stratégie aborde les questions de la reconnaissance des entreprises et industries culturelles et de l'amélioration de leurs capacités organisationnelles, ainsi que leurs défis en matière de ressources humaines et de diffusion et de promotion des œuvres et des artistes.



Carmen Gibbs et Patricia Bernard présentent des prix lors de la Soirée des Éloïzes 2018 à Edmundston. Photo : Geneviève Violette

## 2. ÉTAT DES LIEUX

### 2.1 Secteur du livre

Les entreprises et industries culturelles du secteur du livre sont principalement les libraires et les maisons d'édition. D'autres acteurs comme les festivals et les salons du livre, bien qu'ils soient visés par la Stratégie de développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales, sont des partenaires essentiels de cette industrie, tout comme les auteur.e.s. On trouve au Nouveau-Brunswick :

- Cinq librairies acadiennes en activité, dont une qui a trois succursales : la Librairie La Grande Ourse (Dieppe), la Librairie Le Bouquin (Tracadie), la Librairie Matulu (Edmundston), la Librairie Pélagie (Bathurst, Caraquet, Shippagan) et la Librairie acadienne (Moncton).
- Trois éditeurs reconnus, qui publient une trentaine de titres par année, soit Bouton d'or Acadie (Moncton), les Éditions La Grande Marée (Tracadie-Sheila) et les Éditions Perce-Neige (Moncton), une maison d'édition à compte d'auteur, les Éditions de la Francophonie (Caraquet). Enfin, le secteur voit à l'occasion l'émergence de structures éditoriales de moins grande envergure.

La chaîne du livre connaît au Nouveau-Brunswick comme partout ailleurs une série de bouleversements. Depuis la fermeture des Éditions d'Acadie en 2000, plusieurs auteur.e.s ne trouvent pas d'éditeurs dans la province et se tournent vers des maisons d'édition de l'extérieur, particulièrement de l'Ontario français. Il faut souligner à ce propos le travail important des Éditions Prise de parole et des Éditions David dans le rayonnement d'auteur.e.s acadien.ne.s.

Plus récemment, les défis causés par des changements technologiques ont aussi un impact sur la chaîne du livre acadienne. Il semble que ce

soit moins l'apparition du livre électronique qui bouleverse la donne que les habitudes d'achat. Bien que pendant quelques années l'arrivée du format numérique pour les livres ait suscité beaucoup d'attentes dans l'industrie, il semble que l'engouement n'ait jamais eu de retombées décisives. À titre de comparaison, notons que les données québécoises permettent de constater une lente progression du format numérique jusqu'en 2015 et un recul depuis (Institut de la statistique du Québec).

Par contre, nous savons que les changements technologiques ont un effet non négligeable sur les habitudes d'achat. Les achats en ligne, qui se font principalement dans de grandes entreprises, ont pris une importante part de marché<sup>1</sup>. Une étude de BookNet Canada a estimé que 40 % des achats de livres se font sur un site web et que 5 % des achats se font sur des plateformes de littérature numérique (de type Kobo, iBooks store, etc.). Si l'on ajoute à ces données quelques achats marginaux faits par téléphone ou dans des lieux non précisés, c'est un peu moins de 50 % des achats de livres qui se font dans un commerce où les gens se rendent en personne, comme une librairie<sup>2</sup>.

Depuis 2008, la Politique du livre du Nouveau-Brunswick a surtout apporté du soutien aux maisons d'édition en appuyant leurs diverses activités. Mais pour assurer l'équilibre de la chaîne du livre, il faudrait aussi soutenir les librairies indépendantes, et cela passe principalement par les achats institutionnels. C'est pourquoi l'enjeu de l'adoption d'une politique d'achat du livre est au cœur des revendications de l'industrie depuis plusieurs années. Sur le territoire voisin du Québec, la loi du livre (dite loi 51) régit, entre autres choses, les achats institutionnels.

1 Institut de la statistique du Québec, Variations mensuelles et annuelles des ventes de livres numériques, Québec, [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/livre/vente/variations\\_ventes\\_numeriques.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/livre/vente/variations_ventes_numeriques.html) (consulté en décembre 2017).

2 BookNet Canada, How Canadians Buy Books, 2015, 2016, <https://www.booknetcanada.ca/how-canadians-buy-books/> (consulté en décembre 2017).



La chaîne du livre acadienne se trouve à être doublement pénalisée : les librairies acadiennes ne peuvent pas faire de ventes institutionnelles sur le marché québécois tandis que les librairies québécoises peuvent, elles, vendre sur le marché du Nouveau-Brunswick, qui n'est pas protégé. Sur les autres territoires canadiens, les achats institutionnels n'étant pas soumis à une loi similaire à celle du Québec, certains imposants joueurs (les grandes chaînes de librairies, au premier chef) se livrent une bataille de prix qui rend la concurrence insoutenable pour les organisations de taille plus modeste, dont les volumes des ventes ne peuvent justifier un marketing aussi agressif. Une politique d'achat du livre répondrait à cet enjeu majeur.



Les musiciens Marc Chops Arsenault, Jonah Haché, Sébastien Michaud et Jean Surette des Paiens à la Soirée des Éloizes 2016.  
Photo : Julie D'Amour-Léger

## 2.2 Secteur de la musique

L'industrie de la musique a connu d'importants changements depuis un peu plus d'une décennie. Partout, le modèle d'affaires de l'industrie musicale est remis en question et le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception. Le premier changement majeur est la baisse importante des ventes de disques. Certain.e.s intervenant.e.s estiment que les artistes du Nouveau-Brunswick ont perdu en moyenne l'équivalent d'environ 10 000 \$ de revenus annuels en vente d'albums dans les deux dernières décennies. Pour l'instant, rien ne remplace ces revenus. Le modèle de rémunération lié à la diffusion en ligne ne rapporte pas de revenus appréciables et la scène n'apparaît plus comme un marché suffisant pour compenser.

Il semble en effet que les salles de spectacle soient globalement moins fréquentées. D'une part, l'offre a augmenté et il y a beaucoup de concurrence entre les différents types de divertissement, que ce soit sur scène ou sur les écrans. Une étude récente de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec évoque une baisse de 5 % de l'assistance à des spectacles en salle depuis 2009. Selon cette même étude, les données sur l'assistance nous permettent de conclure que les salles sont occupées à environ 60 %<sup>3</sup>. On peut imaginer que dans le contexte du Nouveau-Brunswick, où d'une part de nombreuses salles se trouvent en région rurale et où d'autre part la concurrence des activités s'additionne à l'attrait pour la culture en anglais dans certaines régions, l'enjeu est donc triple.

Si ces difficultés concernent l'ensemble de l'industrie musicale, celle du Nouveau-Brunswick est aussi fragilisée par le fait que les services connexes sont peu nombreux (gérance, distribution, édition, etc.) et que les personnes qui se lancent dans ces domaines bénéficient de très peu de soutien pour remplir leur mission. Les quelques agences d'artistes acadiennes du Nouveau-Brunswick vivent ainsi dans une grande précarité.

Dans un contexte où la scène musicale de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est riche, diversifiée et de plus en plus reconnue, les difficultés financières que vit le milieu créent une dichotomie entre l'importance symbolique de ce secteur et ses possibilités de développement.

## 2.3 Secteur de la production cinématographique, télévisuelle et numérique

En Acadie du Nouveau-Brunswick, on compte une dizaine de maisons de production qui se concentrent sur la production télévisuelle et de documentaires. À la suite de l'abolition sans préavis du crédit d'impôt provincial en 2010, le milieu de la production a été plongé dans la tourmente. En 2011, le crédit d'impôt était remplacé par une initiative temporaire qui a, par après, fait place à un programme de subvention. Ce nouveau programme ne règle pas tous les problèmes : l'enveloppe est trop petite pour soutenir tous les projets et le fonctionnement du programme impose des calendriers de production qui ne sont pas toujours réalistes et qui peuvent nuire à la mise en place de coproductions. La flexibilité est en effet indispensable pour imaginer un nouveau système de financement qui permettrait au Nouveau-Brunswick de prendre pleinement sa place sur la scène de la production canadienne.

De façon générale, on peut dire que le milieu de production acadien vit encore de l'insécurité. Dans la dernière décennie, quelques maisons de production ont fermé ou déménagé, certaines en Nouvelle-Écosse, où le terreau semblait plus accueillant. En plus de l'enjeu de l'accès à une aide financière adéquate de la province, le manque de ressources humaines qualifiées (technicien.ne.s, scénaristes, etc.) complexifie le travail dans ce secteur.

<sup>3</sup> Observatoire de la culture et des communications du Québec, « La fréquentation des arts de la scène au Québec en 2016 », Option culture, n° 56 (septembre 2017).









Les comédiens Luc LeBlanc et Diane Ricard au Pays de la Sagouine.  
Photo : gracieuseté

### 3. ENJEUX

#### 3.1 Reconnaissance

Le manque de reconnaissance des entreprises et des industries culturelles par les différents ordres de gouvernement et l'ensemble des partenaires culturels et communautaires se fait sentir par le peu d'importance que les politiques culturelles et économiques accordent à ce secteur. Pourtant, selon le Compte satellite de la culture, l'apport direct des industries culturelles au PIB du Nouveau-Brunswick s'élevait à 670 millions de dollars en 2014 comparativement à 625 millions de dollars en 2010. Ce n'est que lorsque le travail de ce secteur sera perçu à la fois comme une source de vitalité culturelle et un moteur économique que des gestes concrets seront posés pour en soutenir les actions. On peut imaginer, par exemple, que ce secteur serait mieux reconnu par les différents organismes de développement économique.

La fin du crédit d'impôt pour la production, comme nous l'avons souligné plus tôt, a eu un impact fragilisant sur le secteur. Parmi les mesures à mettre en place pour le remplacer, notons le besoin d'un programme provincial de soutien à la production cinématographique et télévisuelle qui a la flexibilité requise pour assurer le développement de ce secteur. Plusieurs télédiffuseurs pourraient aussi ajuster leurs pratiques pour mieux appuyer la production et la créativité qui émanent du Nouveau-Brunswick.

De la même façon, la situation actuelle dans le milieu du livre est extrêmement fragilisante pour les entreprises. La mise en œuvre de la Politique du livre et l'addition d'une politique d'achat institutionnel permettraient de soutenir convenablement la chaîne du livre, de reconnaître la contribution de telles entreprises pour la vitalité du Nouveau-Brunswick et de mettre en valeur le travail des auteurs.e.s de la province. L'adoption en 2017 de l'Accord de libre-échange canadien (entre les provinces et les territoires), qui propose une exception culturelle, pourrait offrir une occasion en or de défendre une telle politique d'achat.

#### 3.2 Capacités organisationnelles

Les capacités organisationnelles de plusieurs entreprises et industries culturelles sont largement insuffisantes pour assurer leur développement. Au sein du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, il y a une volonté d'assurer la mise en œuvre de stratégies et d'investissements clés pour appuyer le développement et la croissance des entreprises culturelles du Nouveau-Brunswick, qui met l'accent sur les nouveaux marchés, la création d'emplois durables et le développement de la main-d'œuvre.

Une des urgences est de mieux soutenir l'entrepreneuriat culturel. Cela passe par des programmes visant à favoriser notamment l'employabilité, la mise en place de plans de relève et la commercialisation de l'expertise du Nouveau-Brunswick dans certains secteurs.

Si la révision des programmes ou la mise en place de nouveaux programmes est souvent nécessaire, le plan d'action qui suit, propose aussi d'envisager les structures possibles (une agence, un bureau spécialisé, etc.) au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les outils de développement des entreprises et industries culturelles sont pensés de façon stratégique et dans une certaine continuité.

Enfin, le besoin d'une concertation accrue reste réel dans le milieu des entreprises et industries culturelles. Si les organismes nationaux (Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM), Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC), Regroupement des éditeurs franco-canadiens (RÉFC)) jouent un rôle important pour chacun des secteurs, la concertation n'est pas aussi développée au plan provincial. À travers des organismes comme Musique NB, RADARTS et d'autres, l'industrie de la musique a accès à des lieux de concertation qui pourraient être consolidés. Les lieux de concertation pour l'industrie du livre et celle de la production cinématographique et télévisuelle sont à développer.

### 3.3 Ressources humaines

L'une des plus grandes richesses des entreprises et industries culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick réside dans les ressources humaines dévouées et compétentes qui permettent à ces secteurs de fleurir. Il n'empêche que les ressources spécialisées ne sont pas toujours disponibles en français sur le territoire et que des lacunes perdurent en ce qui concerne les occasions de formation et de mentorat.

En matière de formation initiale, l'offre demeure parcellaire et plusieurs secteurs ne sont pas desservis ou sont desservis partiellement en français au Nouveau-Brunswick par l'Université de Moncton ou le CCNB. Bien qu'il existe un programme en gestion communautaire et culturelle au CCNB et un autre de techniques de scène, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de défis à relever à ce niveau. Il existe par ailleurs d'autres besoins en matière technique notamment dans les domaines de la scénarisation, de l'utilisation des nouvelles technologies, etc.

Dans plusieurs secteurs – c'est le cas en cinéma, par exemple – la formation continue de pointe est surtout offerte dans les grands centres, souvent à Montréal si on veut obtenir de la formation en français. Les obstacles sont alors multiples. Dans certains cas, les coûts sont exorbitants parce que les entreprises du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas profiter des tarifs offerts par les programmes d'Emploi-Québec. Dans d'autres cas, ce sont les frais liés à un déplacement de plusieurs jours qui empêchent les entreprises de profiter de ces possibilités.

Les occasions de mentorat, pour leur part, doivent être encouragées davantage pour favoriser la transmission de connaissances au Nouveau-Brunswick de même, que pour permettre à des travailleuses et travailleurs de vivre des expériences différentes au sein, par exemple, d'entreprises québécoises.

### 3.4 Diffusion et promotion

En matière de diffusion, le principal défi concerne l'audace<sup>4</sup>, qui est trop peu soutenue. La situation est similaire tant chez les télédiffuseurs que dans les festivals et événements ou chez les diffuseurs des arts de la scène, bien que les contextes diffèrent. En matière de cinéma et de télévision, il s'agit surtout de résister à l'uniformité des programmations et de favoriser la découvrabilité des productions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Dans les événements et festivals ou chez les diffuseurs des arts de la scène, l'enjeu est plutôt de soutenir une programmation diversifiée qui met en valeur les artistes et projets de la relève ainsi que la diversité culturelle.

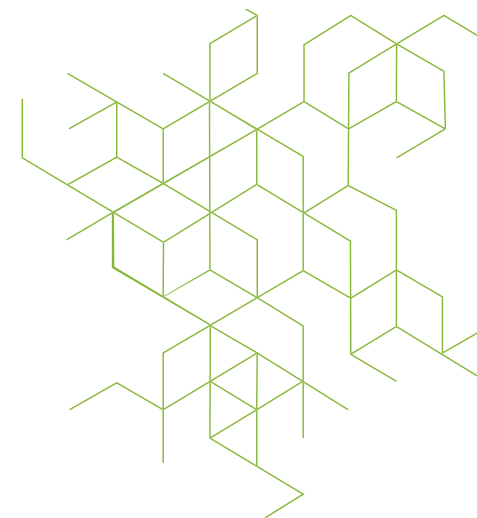
En matière de diffusion au Québec et au Canada, les enjeux tournent surtout autour de la présence toujours trop faible des artistes et productions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans les autres territoires. Il semble que la solution passe surtout par des partenariats sains et équitables autant avec les libraires que les organisateurs d'événements et les réseaux de diffusion.

Enfin, en matière de diffusion internationale, la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI) ressort comme un partenaire de premier plan, mais celle-ci devrait avoir les moyens d'ouvrir ses activités aux différentes disciplines. Une des revendications du milieu concerne aussi l'ouverture des délégations commerciales internationales du Nouveau-Brunswick et du Canada aux entreprises culturelles acadiennes et l'offre de formation aux entreprises qui en sentent le besoin pour faciliter leurs relations internationales.

<sup>4</sup> Nous définissons l'audace comme la propension à proposer une programmation qui mise sur différentes disciplines artistiques et différentes formes d'expression moins connues du public.



L'artiste visuel Ned Bear en création d'un *Pawakan* lors des Éloizes 2016 à Fredericton. Photo : AAAPNB





## 4. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

### LA VISION

Les entreprises et industries culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont un pilier pour la production et la diffusion des œuvres produites par des artistes professionnel.le.s; elles ont les moyens d'offrir un cadre de travail respectueux des normes admises dans leur secteur et d'assurer le rayonnement des œuvres sur les marchés provincial, national et international.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS VISÉS

##### > 1. Amélioration de la reconnaissance des entreprises et industries culturelles

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles sont reconnues à leur juste valeur par les différents ordres de gouvernement et les partenaires culturels et communautaires.

##### > 2. Renforcement et amélioration des capacités organisationnelles

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles bénéficient de moyens financiers et organisationnels renforcés et leurs actions sont mieux concertées.

##### > 3. Renforcement et développement des ressources humaines

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles peuvent compter sur du personnel qualifié et compétent et sur l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels qui permettent aux artisan.e.s, aux artistes et aux travailleuses et travailleurs du milieu d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour soutenir la production des œuvres et leur mise en marché.

##### > 4. Amélioration de la diffusion et de la promotion des œuvres et des artistes

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles disposent de moyens novateurs et suffisants pour soutenir la diffusion et la promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de partenariats.





Une rencontre des artistes actifs et actives dans les industries culturelles. Photo : AAAPNB



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles sont reconnues à leur juste valeur par les différents ordres de gouvernement et les partenaires culturels et communautaires.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.1 Reconnaissance de l'apport de la production télévisuelle et cinématographique</b></p> <p>Élaborer un programme de financement qui reconnaît et soutient l'apport important de la production télévisuelle et cinématographique à la vitalité culturelle et économique du Nouveau-Brunswick.</p>	<p><b>1.1.1</b> Assurer la disponibilité d'un nouveau programme provincial, en n'excluant pas la possibilité d'un crédit d'impôt provincial, pour assurer un financement accru, stable et fluide afin de faciliter les calendriers de production, le financement du long métrage et les occasions de partenariat et de coproduction.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité consultatif pour le film</li> <li>MTPC</li> </ul>	
	<p><b>1.1.2</b> Poursuivre les efforts de recherche pour mettre en lumière la force de l'industrie télévisuelle et cinématographique comme moteur économique.</p>		Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>MTPC</li> <li>APFC</li> </ul>





STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles sont reconnues à leur juste valeur par les différents ordres de gouvernement et les partenaires culturels et communautaires.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES	
		1-2 ANS	3-5 ANS			
<p><b>1.2 Représentation auprès des instances gouvernementales et des télédiffuseurs</b></p> <p>Faire de la représentation soutenue auprès des instances gouvernementales et des télédiffuseurs pour assurer une concertation optimale avec les productrices et producteurs indépendant.e.s du Nouveau-Brunswick.</p>	<p><b>1.2.1</b> Faire de la représentation auprès de la sphère politique et du CRTC pour que le nombre de licences accordées par Radio-Canada aux producteurs et productrices de la francophonie canadienne, et plus particulièrement du Nouveau-Brunswick, soit augmenté de façon à représenter au moins 10 % du nombre total de licences.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNA</li> <li>• FCCF</li> </ul>	
	<p><b>1.2.2</b> Faire de la représentation pour éliminer du Fonds des médias du Canada l'exception qui permet à TFO d'avoir accès au Programme de production de langue française en milieu minoritaire.</p>		Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• APFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FCCF</li> </ul>
	<p><b>1.2.3</b> S'assurer que des représentant.e.s du gouvernement du Nouveau-Brunswick participent aux différentes instances nationales et interprovinciales concernant la production télévisuelle et cinématographique.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	
	<p><b>1.2.4</b> Faire de la représentation pour que le Studio Acadie de l'ONF garde ses ressources et maintienne sa vitalité.</p>		Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• APFC</li> <li>• FRIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MTPC</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles sont reconnues à leur juste valeur par les différents ordres de gouvernement et les partenaires culturels et communautaires.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.3</b> <b>Politique du livre et d'achat du livre</b></p> <p>Poursuivre la mise en place de la Politique du livre et élaborer une politique d'achat du livre pour les milieux institutionnels et le système d'éducation au Nouveau-Brunswick.</p>	<p><b>1.3.1</b> Assurer la croissance de l'enveloppe associée à la Politique du livre pour soutenir de nouvelles initiatives (voir entre autre le quatrième objectif stratégique de ce plan).</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• Éditeurs, éditrices et libraires du N.-B.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>
	<p><b>1.3.2</b> Invoquer l'exception culturelle comprise dans l'Accord de libre-échange canadien (article 809) pour intégrer une exception similaire dans l'Entente sur les marchés publics de l'Atlantique et implanter une politique d'achat du livre au Nouveau-Brunswick.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les acteurs de la chaîne du livre</li> <li>• AINB</li> <li>• MEDPE</li> <li>• Ministère des finances</li> </ul>
	<p><b>1.3.3</b> Mettre en place une campagne de promotion des auteur.e.s et du livre du Nouveau-Brunswick.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles sont reconnues à leur juste valeur par les différents ordres de gouvernement et les partenaires culturels et communautaires.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.4</b> <b>Reconnaissance des entreprises et industries culturelles comme acteurs économiques</b></p> <p>S'assurer que les entreprises et industries culturelles sont considérées comme des acteurs incontournables de la vitalité du Nouveau-Brunswick et du Canada.</p>	<p><b>1.4.1</b> Tenir compte de l'apport des entreprises et industries culturelles à l'économie, à la société, à la culture et à l'identité du Nouveau-Brunswick en assurant leur reconnaissance comme acteurs économiques d'importance par les organismes et ministères préoccupés par le développement économique (SDR, Opportunités NB, APECA, etc.).</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	





OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles bénéficient de moyens financiers et organisationnels renforcés et leurs actions sont mieux concertées.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES	
		1-2 ANS	3-5 ANS			
<p><b>2.1 Initiatives gouvernementales à l'intention des industries culturelles</b></p> <p>S'assurer que le développement des industries culturelles s'appuie sur des initiatives gouvernementales qui reflètent les besoins particuliers de ce secteur.</p>	<p><b>2.1.1</b> Assurer la mise en œuvre de la Stratégie de développement des entreprises et industries culturelles du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ainsi que des d'investissements clé pour appuyer le développement et la croissance des entreprises culturelles au Nouveau-Brunswick, avec une emphase particulière sur les nouveaux marchés, la création d'emplois durables et le développement de la main d'œuvre.</p>			Action continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CulturePlus</li> <li>• Musique NB</li> <li>• SPAASI</li> <li>• Intervenant.e.s du livre</li> <li>• Intervenant.e.s du film</li> <li>• Intervenants des métiers d'arts</li> </ul>	
	<p><b>2.1.2</b> Organiser au Nouveau-Brunswick des rencontres annuelles entre les producteurs et productrices de la province et les télédiffuseurs pour augmenter les occasions de réseautage et de communication entre ces deux parties.</p>			Action continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• Producteurs et productrices francophones du Nouveau-Brunswick</li> </ul>	
	<p><b>2.1.3</b> Ajuster les programmes provinciaux de soutien à l'industrie musicale pour qu'ils répondent aux besoins actuels de l'industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place un fonds de la musique qui soutienne les entreprises (agences artistiques, studios d'enregistrement, etc.) et le développement du secteur, y compris la présentation de spectacles de qualité et les changements qu'entraîne la numérisation du secteur ;</li> <li>• voir à ce que le programme Développement de l'industrie de la musique (DIM) mette fin à la limite du nombre d'albums pouvant être financés et à ce que l'évaluation se fasse par un jury de pairs.</li> </ul>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> <li>• Musique NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	
	<p><b>2.1.4</b> Ajuster les programmes de MusicAction pour répondre aux besoins de l'industrie musicale du Nouveau-Brunswick, en réduisant les barrières à l'accès à ces programmes afin que des entreprises du Nouveau-Brunswick puissent être considérées comme des producteurs reconnus et bénéficier des subventions qui requièrent cette reconnaissance.</p>			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANIM</li> <li>• Musique NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>
	<p><b>2.1.5</b> Produire une recherche comparative qui permet d'analyser les structures gouvernementales de soutien aux industries dans d'autres territoires comme le Québec (SODEQ), l'Ontario (SODIMO), Terre-Neuve-et-Labrador (Société de développement de l'industrie cinématographique de Terre-Neuve-et-Labrador), la Colombie-Britannique (Creative BC) et le Manitoba (On Screen Manitoba).</p>	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AINB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• ArtsLink NB</li> <li>• Musique NB</li> <li>• Table du livre du N.-B.</li> </ul>
	<p><b>2.1.6</b> À partir de la recherche comparative, élaborer des hypothèses de structure de services qui soutiendraient mieux le développement optimal des industries du Nouveau-Brunswick.</p>			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AINB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• ArtsLink NB</li> <li>• Musique NB</li> <li>• Table du livre du N.-B.</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles bénéficient de moyens financiers et organisationnels renforcés et leurs actions sont mieux concertées.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.2 Développement de l'entrepreneuriat culturel</b></p> <p>Mettre en place du soutien ciblé à l'entrepreneuriat culturel.</p>	<p><b>2.2.1</b> Mettre en œuvre un programme de financement qui soutient le travail des entreprises culturelles, particulièrement en favorisant l'employabilité (aide à l'embauche, soutien au propriétaire entrepreneur, etc.).</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi et Développement social Canada</li> <li>• MEPFT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> <li>• Table du livre du N.-B.</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>
	<p><b>2.2.2</b> Mettre en œuvre un programme de soutien aux frais de transport de livres pour les librairies (entre les distributeurs et les libraires, sur le modèle québécois).</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table du livre de l'Acadie du Nouveau-Brunswick</li> </ul>
	<p><b>2.2.3</b> Militer pour le retour d'une tarification préférentielle pour le livre chez Postes Canada.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REFC</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Postes Canada</li> </ul>
	<p><b>2.2.4</b> Accompagner les entreprises culturelles dans la mise en place de plans de relève.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEPFT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• ArtsLink NB</li> <li>• Musique NB</li> <li>• Table du livre du N.-B.</li> </ul>
	<p><b>2.2.5</b> Promouvoir à l'extérieur de la province les infrastructures et les expertises d'ici en matière d'enregistrement sonore.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> </ul>	
	<p><b>2.2.6</b> Développer une expertise et des services dans le secteur de l'édition musicale au Nouveau-Brunswick.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> <li>• ANIM</li> </ul>	
	<p><b>2.2.7</b> Augmenter la capacité des entreprises culturelles, y compris en matière de ressources humaines spécialisées, à tirer profit du virage numérique, notamment en améliorant les compétences en matière de cueillette et d'analyse de données et de métadonnées.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> </ul>	



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles bénéficient de moyens financiers et organisationnels renforcés et leurs actions sont mieux concertées.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.3</b> <b>Amélioration de la concertation</b></p> <p>Concerter les efforts de développement et de représentation dans tous les secteurs de l'industrie culturelle.</p>	<p><b>2.3.1</b> Soutenir la concertation entre les acteurs clés du développement de l'industrie de la musique.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> <li>• RADARTS</li> <li>• SPAASI</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• ArtsLink NB</li> </ul>
	<p><b>2.3.2</b> Renforcer la concertation dans le secteur de la production télévisuelle et cinématographique pour assurer une voix forte et unie sur la scène provinciale.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Producteurs et productrices francophones du Nouveau-Brunswick</li> </ul>
	<p><b>2.3.3</b> Créer une table de concertation sur la chaîne du livre en Acadie du Nouveau-Brunswick, qui inclut les auteur.e.s, les illustratrices et illustrateurs, les éditrices et éditeurs, les libraires, les salons du livre et festivals littéraires, les bibliothèques publiques et quelques ministères concernés.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les acteurs du livre</li> <li>• SBPNB</li> </ul>





OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles peuvent compter sur du personnel qualifié et compétent et sur l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels qui permettent aux artisan.e.s, aux artistes et aux travailleuses et travailleurs du milieu d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour soutenir la production des œuvres et leur mise en marché.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES	
		1-2 ANS	3-5 ANS			
<b>3.1 Accès à des formations spécialisées</b> Donner accès à des formations spécialisées qui tiennent compte des changements technologiques et organisationnels dans les différentes industries.	<b>3.1.1</b> Favoriser l'émergence au Nouveau-Brunswick de compétences en matière de production numérique pour pouvoir appuyer les productrices et producteurs concernant le développement de contenu convergent.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité consultatif pour le film</li> </ul>		
	<b>3.1.2</b> Développer une offre de formation initiale dans les métiers de l'industrie musicale.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>CCNB</li> <li>AAAPNB</li> <li>Musique NB</li> </ul>		
	<b>3.1.3</b> Élaborer des modules d'apprentissage liés à la gestion des entreprises culturelles dans des programmes de formation existants dans le domaine de l'administration.			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>CCNB</li> <li>UdM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AAAPNB-SG</li> <li>CulturePlus</li> </ul>
	<b>3.1.4</b> Développer des opportunités pour des créateurs du domaine de la production télévisuelle et cinématographique du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent suivre des formations à l'extérieur de la province.			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>APFC</li> <li>AAAPNB</li> <li>FRIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>INIS</li> <li>Téléfilm Canada</li> <li>ONF</li> <li>TV5</li> </ul>
	<b>3.1.5</b> Établir des partenariats avec le SAIC pour faciliter l'accès des travailleuses et travailleurs des industries culturelles à des formations déjà offertes par des associations québécoises (droits d'inscription raisonnables, remboursement des frais de déplacement, etc.).		X		<ul style="list-style-type: none"> <li>MEPFT</li> <li>AINB</li> <li>Bureau du Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SAIC</li> <li>Emploi-Québec</li> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles peuvent compter sur du personnel qualifié et compétent et sur l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels qui permettent aux artisan.e.s, aux artistes et aux travailleuses et travailleurs du milieu d'acquérir toutes les connaissances nécessaires pour soutenir la production des œuvres et leur mise en marché.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>3.2 Occasions de mentorat</b>  Accroître les occasions de mentorat au sein des entreprises culturelles.	<b>3.2.1</b> Mettre en place un programme de compagnonnage entre le Nouveau-Brunswick et le Québec pour permettre à des travailleuses et travailleurs d'ici d'aller se former sur de grands plateaux de tournages québécois.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<b>3.2.2</b> Mettre en place un programme de mentorat pour faciliter la transmission des pratiques gagnantes entre les entreprises du Nouveau-Brunswick (ex. : en gestion, en production, en administration, etc.).		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION ET DE LA PROMOTION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles disposent de moyens novateurs et suffisants pour soutenir la diffusion et la promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de partenariats.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES	
		1-2 ANS	3-5 ANS			
<p><b>4.1 Audace chez les diffuseurs</b></p> <p>Encourager l'audace chez les diffuseurs, notamment en soutenant la place des créations locales et provinciales.</p>	<p><b>4.1.1</b> Réviser les programmes de financement des diffuseurs ainsi que des festivals et événements pour soutenir adéquatement leurs efforts de programmation d'artistes de la province et le développement de public.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS</li> <li>• MTPC</li> <li>• ANIM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• PCH</li> </ul>	
	<p><b>4.1.2</b> Maintenir les efforts pour promouvoir les productions du Nouveau-Brunswick auprès des télédiffuseurs canadiens, y compris le documentaire, en favorisant des conditions de diffusion et de découvribilité qui mettent les œuvres en valeur.</p>			<p><b>Action continue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNA</li> <li>• FCCF</li> <li>• APFC</li> </ul>
	<p><b>4.1.3</b> Créer un programme pour encourager les libraires et les éditrices et éditeurs à mettre en place des activités d'animation et de médiation qui mettent en valeur les livres et les auteur.e.s du Nouveau-Brunswick.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• Table du livre de l'Acadie du Nouveau-Brunswick</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• Bibliothèques publiques</li> </ul>	
	<p><b>4.1.4</b> Offrir aux salons du livre et aux festivals littéraires un soutien financier qui reconnaît l'audace, particulièrement pour favoriser une programmation s'appuyant en priorité sur les auteur.e.s du Nouveau-Brunswick et de la francophonie canadienne et pour soutenir la présence des éditrices et éditeurs à ces événements.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• REFC</li> <li>• AAAPNB</li> </ul>		
	<p><b>4.1.5</b> Soutenir financièrement les efforts des radios communautaires visant à faire connaître la musique produite au Nouveau-Brunswick et contribuer au développement du public.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> <li>• GC</li> <li>• ARCANB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	
	<p><b>4.1.6</b> Faire de la représentation auprès de la SRC afin d'augmenter la présence des contenus artistiques issus des communautés francophones et acadiennes sur toutes ses plateformes, notamment la présence de musique acadienne en ondes.</p>			<p><b>Action continue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FCCF</li> <li>• SNA</li> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> <li>• ANIM</li> <li>• REFC</li> <li>• APFC</li> <li>• FRIC</li> </ul>
	<p><b>4.1.7</b> Réunir les partenaires afin de mener une réflexion sur la distribution des produits musicaux acadiens tant en Acadie qu'à l'extérieur.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> <li>• ANIM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution Plages</li> <li>• AAAPNB</li> </ul>	
	<p><b>4.1.8</b> Réunir les partenaires pour réfléchir à la distribution des films acadiens en dehors de leur vie télévisuelle.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPAASI</li> <li>• FICFA</li> </ul>	



OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION ET DE LA PROMOTION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles disposent de moyens novateurs et suffisants pour soutenir la diffusion et la promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de partenariats.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.2 Diffusion au Québec et ailleurs au Canada</b> Mettre en place des initiatives pour améliorer la diffusion des artistes et des productions culturelles du Nouveau-Brunswick au Québec et dans le reste du Canada.	<b>4.2.1</b> Élaborer un programme de tournées des librairies québécoises pour des auteur.e.s du Nouveau-Brunswick.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• ALQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REFC</li> </ul>
	<b>4.2.2</b> Établir des partenariats pour assurer la place de la littérature acadienne dans les revues littéraires produites au Québec (Nuit blanche, Les Libraires, etc.).	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• REFC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue Ancrages</li> </ul>
	<b>4.2.3</b> Soutenir financièrement la présence des éditeurs et des auteurs à des événements au Québec et dans la francophonie canadienne.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table du livre de l'Acadie du Nouveau-Brunswick</li> <li>• REFC</li> </ul>
	<b>4.2.4</b> Renouveler et diversifier les partenariats avec les réseaux de diffusion du Québec pour assurer une représentation de l'industrie musicale néo-brunswickoise dans les événements comme la Bourse RIDEAU ou les rencontres du ROSEQ.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique NB</li> <li>• RADARTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAIC</li> <li>• AINB</li> </ul>
	<b>4.2.5</b> Renouveler et diversifier les partenariats avec les réseaux de diffusion du Canada pour assurer une représentation de l'industrie musicale acadienne à des événements comme Contact Ontario, Contact Ouest et les ECMA.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANIM</li> <li>• Musique NB</li> <li>• RADARTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scènes francophones</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• ECMA</li> </ul>





## OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 &gt; AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION ET DE LA PROMOTION DES ŒUVRES ET DES ARTISTES

## RÉSULTAT VISÉ :

Les entreprises et industries culturelles disposent de moyens novateurs et suffisants pour soutenir la diffusion et la promotion des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels grâce à un éventail varié de programmes et de partenariats.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.3</b> <b>Diffusion internationale</b> Mettre en place des initiatives pour améliorer la diffusion des artistes et des productions culturelles du Nouveau-Brunswick sur la scène internationale.	<b>4.3.1</b> S'assurer que la SPAASI obtienne les moyens nécessaires pour faire une place à toutes les industries culturelles dans ses activités et qu'elle s'entoure de comités spécialisés dans les différentes disciplines concernées pour le développement de nouveaux secteurs.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>SPAASI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>
	<b>4.3.2</b> Faire une place aux différentes industries culturelles dans les délégations économiques internationales.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>AINB</li> <li>SNA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opportunités NB</li> <li>APECA</li> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>
	<b>4.3.3</b> Offrir du soutien financier pour permettre de développer des formats conçus pour les festivals de films (ex. : longueur du film, sous-titrage, etc.).	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>MTPC</li> <li>Comité consultatif pour le film</li> </ul>	
	<b>4.3.4</b> Offrir des formations et du soutien quant à la diffusion des films dans des festivals internationaux (calendrier des soumissions, connaissance du réseau, préparation d'une candidature, etc.).		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>FICFA</li> <li>SPAASI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEPFT</li> <li>MTPC</li> </ul>
	<b>4.3.5</b> Pour l'industrie musicale, développer des marchés non francophones comme les États-Unis, l'Australie et plusieurs autres.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>Musique NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SPAASI</li> </ul>
	<b>4.3.6</b> Pour l'industrie du livre, offrir des formations et du soutien pour améliorer son positionnement sur la scène internationale (place dans les festivals et les salons à l'étranger, vente de droits, etc.).		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>REFC</li> <li>SPAASI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>
	<b>4.3.7</b> S'inspirer de l'entente Québec-France pour diminuer la charge administrative des artistes qui sont appelé.e.s à tourner en France.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>SNA</li> <li>AAAPNB</li> </ul>	



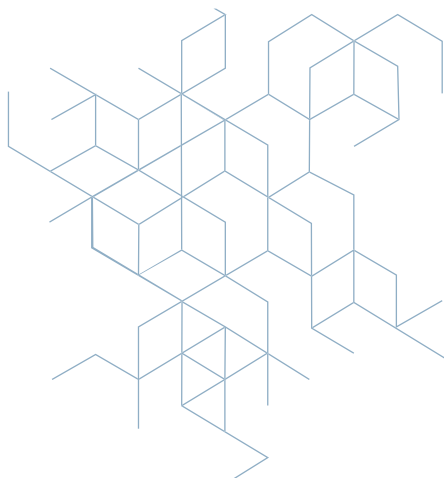


**STRATÉGIE SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION**

# STRATÉGIE SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

## 1. DÉFINITION

La Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation inclut toutes les initiatives qui touchent à l'éducation artistique, à l'intégration des artistes et de leurs œuvres en éducation et aux initiatives qui permettent aux institutions d'enseignement d'être des foyers d'épanouissement pour leurs communautés. Si tous ces aspects de l'intégration des arts et de la culture en éducation étaient présents dans la version initiale de la Stratégie globale, l'exercice d'actualisation a permis de combler un manque en développant également des initiatives d'intégration des arts et de la culture à la petite enfance.



## 2. ÉTAT DES LIEUX

La section qui suit présente un portrait des principaux acquis en matière d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire et à la petite enfance.

### 2.1 L'éducation artistique et culturelle dans les écoles acadiennes

L'enseignement des arts est obligatoire de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année. Jusqu'en 6<sup>e</sup> année, les élèves suivent des cours d'éducation musicale et des cours d'arts visuels, et de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année, elles et ils doivent choisir une de ces deux matières. De la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, les cours d'art deviennent optionnels et le choix des cours offerts (musique, arts visuels et art dramatique) varie d'une école à l'autre en fonction de la présence d'enseignant.e.s qualifié.e.s. Certaines écoles offrent une option de danse, mais cette discipline n'est pas un cours qui relève des programmes du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE). À partir du 2<sup>e</sup> cycle du primaire, selon le cas, les élèves peuvent suivre des cours en ligne en arts visuels et médiatiques ainsi qu'en création musicale.

Un volet Histoire et patrimoine se trouve dans tous les programmes d'études, jusqu'en 8<sup>e</sup> année. En 10<sup>e</sup> année, les élèves suivent le cours Histoire du monde de 1604 à nos jours. En 11<sup>e</sup> année, le cours Histoire du Canada comporte un volet sur l'histoire de l'Acadie, alors que le cours Histoire de l'Acadie est offert en option en 12<sup>e</sup> année.

L'idéal recherché est que des enseignant.e.s ayant une formation initiale en arts offrent l'ensemble des cours d'éducation artistique. Dans la majorité des cas, c'est ce qui se passe pour l'enseignement musical, et ce, dès la maternelle. À l'inverse, l'enseignement des arts visuels est très rarement offert par des enseignant.e.s ayant une formation initiale dans cette discipline, au moins jusqu'en 8<sup>e</sup> année; la situation s'améliore au niveau secondaire. Généralement, ce sont des enseignant.e.s de français qui enseignent le théâtre.

### 2.2 L'intégration des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels en éducation

Depuis les années 2000, le système éducatif acadien est beaucoup plus conscient de son double mandat, à la fois éducatif et identitaire, et il a amorcé un virage et accorde plus de place aux arts, à la culture et au patrimoine. La Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation ainsi que la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC) sont des outils qui appuient et orientent ces efforts. Grâce aux diverses initiatives qui en découlent, le nombre des artistes en milieu scolaire a plus que décuplé. L'intégration des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels en éducation se fait par le biais de :

- l'enseignement des arts;
- l'enseignement par les arts, qui permet de faire appel aux arts pour atteindre des objectifs d'apprentissage dans toutes les matières (ex. GénieArts et Une école, un artiste);
- la présentation des arts et de la culture, qui permet aux jeunes de vivre des expériences artistiques, culturelles ou patrimoniales en assistant à des performances d'artistes dans toutes les disciplines ou à des présentations par des intervenants culturels ou patrimoniaux, que ce soit en milieu scolaire ou dans des lieux professionnels. Si ces activités peuvent se dérouler tout au long de l'année, certains moments forts en favorisent la présentation, notamment la Semaine de la fierté française, les Fêtes du patrimoine et la Semaine du patrimoine;
- l'engagement dans les arts grâce à des initiatives qui permettent aux jeunes de pratiquer les arts dans un contexte parascolaire en recevant un encadrement par des artistes professionnel.le.s.

Pour soutenir l'ensemble de ces initiatives, tant les organisations artistiques que le MEDPE ont développé dans les dernières années des ressources pédagogiques et du matériel artistique et culturel. Ceux-ci reflètent et font connaître la spécificité des artistes et des communautés de l'Acadie, et intègrent les référents culturels de l'Acadie.

### 2.3 Les partenariats entre le système éducatif et la communauté

Il existe au Nouveau-Brunswick de nombreuses initiatives et institutions qui favorisent les partenariats entre le système éducatif et la communauté, telles que les centres scolaires communautaires et la mise en place du concept d'école communautaire dans l'ensemble des écoles de langue française de la province. Le CCNB se dote également d'une politique culturelle et d'un plan de mise en œuvre pour contribuer à ce mouvement qui permet aux institutions d'enseignement de jouer pleinement leur rôle de foyer d'épanouissement culturel dans leurs communautés.

Il existe par ailleurs des structures de concertation qui fournissent des espaces de dialogue entre le secteur de l'éducation, la communauté et le milieu des arts, de la culture et du patrimoine. Il s'agit en particulier de :

- la Table de concertation Arts et culture en éducation, coprésidée par le MEDPE et l'AAAPNB, qui veille à la mise en œuvre des initiatives incluses dans la Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation;
- le Groupe d'action-collaboration sur l'éducation en français (GACEF), composé de partenaires multisectoriels, qui est responsable de l'atteinte des visées stratégiques de la Politique d'aménagement linguistique et culturelle (PALC), qui répond aux défis liés à la double mission éducative et identitaire du système éducatif dans un contexte linguistique minoritaire.

### 2.4 La petite enfance

De plus en plus, les arts et la culture font partie intégrante des programmes et services à la petite enfance. La Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC), le plan d'éducation de 10 ans, le Curriculum éducatif des services de garde francophones et la Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation démontrent l'engagement du MEDPE à intégrer les aspects culturels dans divers programmes destinés à la petite enfance. Plusieurs ressources et formations ont été créées dans les dernières années pour accompagner et orienter les intervenant.e.s en petite enfance dans le développement de la construction identitaire et l'intégration des arts et de la culture. Par ailleurs, le MEDPE s'est engagé à améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel pour les intervenant.e.s en petite enfance afin de les sensibiliser à leur rôle de passeur culturel et à la construction identitaire des enfants d'âge préscolaire.

## 3. ENJEUX

La communauté acadienne a fait d'importants progrès en matière d'intégration des arts et de la culture en éducation. La Stratégie d'intégration des arts et de la culture peut maintenant s'appuyer entre autres sur la politique culturelle renouvelée du gouvernement du Nouveau-Brunswick, sur la PALC et le plan d'éducation de 10 ans. Il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire pour que les arts et la culture jouent pleinement leur rôle, tant sur le plan de l'amélioration de la réussite scolaire que sur le plan de la construction identitaire. Force est de constater la fragilité des acquis en matière d'initiatives d'intégration des arts et de la culture en éducation. L'état des lieux qui suit met en évidence des enjeux qui touchent :

- aux ressources humaines;
- à la formation continue et au perfectionnement;
- à l'accès et à la qualité des infrastructures physiques;
- au soutien et à la pérennité des initiatives artistiques et culturelles.



La Table de concertation Arts et culture en éducation qui rassemble des intervenant.e.s du milieu de l'éducation, des arts et de la culture, des institutions de formation et du gouvernement a participé à l'actualisation de la Stratégie globale. Photo : AAAPNB



### 3.1 Ressources humaines

Alors que toutes et tous s'entendent pour dire que tous les cours d'art en milieu scolaire devraient être offerts par des enseignant.e.s ayant une formation initiale en arts, force est de constater que la réalité est tout autre. En effet, les districts scolaires et les directions d'école rapportent une difficulté de recruter ainsi qu'une pénurie de tel.le.s enseignant.e.s qui est encore plus marquée dans les régions rurales. Bien que ce soit rare, il arrive que certaines écoles n'offrent aucune éducation artistique.

Il y a plusieurs raisons au manque d'enseignant.e.s ayant une formation initiale en arts :

- Le bassin de personnes formées est insuffisant pour répondre à la demande. Peu de jeunes qui démontrent des aptitudes sont orienté.e.s vers cette carrière. Pour ce qui est de la formation d'enseignant.e.s en arts visuels à l'Université de Moncton, elle est de six ans contre cinq ans pour toute autre spécialisation, ce qui peut décourager les candidat.e.s potentiel.le.s.
- Les conditions de travail des enseignant.e.s en éducation artistique sont souvent difficiles lorsque ces personnes doivent desservir plusieurs écoles ou enseigner plusieurs matières pour compléter leur charge dans une seule école. D'autre part, les locaux destinés à l'éducation artistique et les budgets alloués pour le matériel ne sont pas toujours adéquats.
- Les contraintes propres à l'embauche du personnel enseignant et le respect de l'ancienneté des enseignant.e.s déjà en poste.

Les années qui ont suivi la mise en œuvre de la Stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation ont permis des progrès importants, mais l'exercice d'actualisation a mis en évidence un recul notable. Tant les artistes que les organisations culturelles et les organisations patrimoniales témoignent d'une plus grande difficulté à collaborer avec le milieu de l'éducation en raison de la disparition des interlocuteurs privilégiés qu'étaient les agent.e.s culturel.le.s, dont les postes ont quasiment été éliminés tant dans les districts scolaires que dans les écoles. On note un recul dans le nombre et la qualité des initiatives d'intégration des arts et de la culture. Les artistes et les enseignant.e.s reçoivent moins de soutien dans l'élaboration et la réalisation de projets GénieArts et Une école, un artiste. Cela a une incidence sur la qualité des projets et les apprentissages des élèves.

Les garderies éducatives francophones et les autres fournisseurs de services à la petite enfance ont, quant à eux, un taux de roulement de personnel assez élevé. Il est donc important d'offrir continuellement des opportunités de formation pour les nouveaux employé.e.s, mais également d'offrir des occasions de perfectionnement professionnel variées pour les intervenant.e.s qui ont déjà une formation initiale en arts.



La conteuse Stephanie David propose une lecture pour enfants au Festival Chacun sa parure, en 2017 à Memramcook. Photo : Gabrielle Bissonnette

### 3.2 Formation continue et perfectionnement

Tant le Ministère que les districts scolaires, les écoles et les associations professionnelles n'offrent pas suffisamment d'appui et d'occasions de perfectionnement aux personnes qui enseignent les arts. La réduction du nombre d'agent.e.s pédagogiques et le manque de personnes-ressources spécialisées nuisent à la mise en place d'un programme de formation et d'accompagnement pédagogique tant pour les enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts que pour celles et ceux qui n'en ont pas.

En ce qui concerne la formation du personnel éducatif et des intervenant.e.s auprès de la petite enfance, il y a un besoin de poursuivre le développement des opportunités de perfectionnement professionnel en lien avec la construction identitaire et l'intégration des arts et de la culture. Il est important également de veiller à intégrer ces questions dès leur formation initiale, tout comme un volet sur le développement de la créativité et de l'imaginaire chez l'enfant à travers le jeu, les comptines et l'art.

### 3.3 Accès et qualité des infrastructures

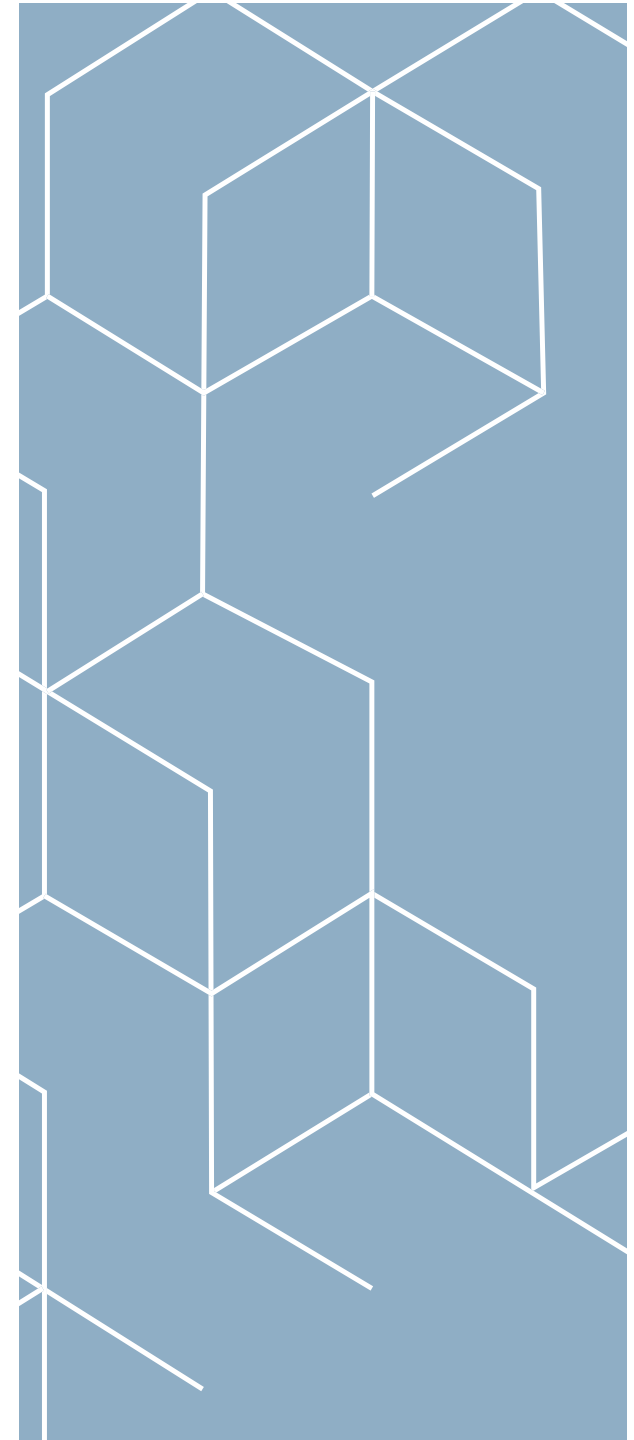
La qualité des infrastructures physiques et des équipements varie beaucoup d'une école à l'autre. Ceux-ci sont souvent vieillissants ou désuets, et les budgets pour les entretenir, les rénover ou les renouveler sont insuffisants. D'après les professionnel.le.s des arts et de la culture, les salles de spectacles en milieu scolaire ne répondent plus aux besoins actuels et les coûts de location ont augmenté de manière substantielle. Par ailleurs, les écoles nouvellement construites ne sont plus dotées d'auditoriums, mais plutôt de salles multifonctionnelles. Tous les intervenant.e.s du milieu s'entendent pour dire que ces « cafétériums » sont inadéquats pour la présentation de manifestations artistiques, culturelles et patrimoniales de qualité. Quand les artistes doivent adapter leurs performances à ces lieux, l'expérience vécue par les jeunes s'en trouve diminuée.

La politique 407 du MEDPE vise à fixer les normes et à faciliter l'utilisation des établissements scolaires pour la communauté lorsqu'ils ne servent pas à des activités scolaires. Cependant, les artistes ainsi que les travailleurs culturels ou patrimoniaux n'ont pas noté de différence dans l'accès à ces infrastructures depuis la mise en œuvre de la Stratégie globale. Il y a beaucoup de variation d'un établissement à un autre et il y a un besoin de sensibiliser les directions d'école au rôle communautaire de l'école, et de leur faire prendre conscience du lien qui existe entre l'utilisation des écoles par la communauté et la construction identitaire en milieu acadien.

### 3.4 Soutien et pérennité des initiatives artistiques et culturelles

S'il y a un grand nombre d'initiatives qui offrent aux jeunes de niveau scolaire une variété d'activités, d'expériences et d'occasions d'être en contact avec des artistes ainsi qu'avec des manifestations culturelles et patrimoniales, toutes souffrent des coupes budgétaires et du manque de ressources financières pour se développer et même parfois assurer leur pérennité. D'autres contraintes propres au système scolaire créent des obstacles à la collaboration, notamment les horaires du personnel, le régime pédagogique, les curriculums, le transport scolaire, etc.

Les initiatives artistiques et culturelles destinées à la petite enfance sont peu nombreuses ou, tout au moins, elles ne sont pas documentées. Le MEDPE s'engage à appuyer et à poursuivre les discussions concernant la promotion et la création d'opportunités d'inclure les arts et la culture dans ses programmes et ses services. Un des défis auxquels il doit faire face est le fait que les fournisseurs de services à la petite enfance sont majoritairement des entreprises privées ou des organismes sans but lucratif qui ne relèvent pas du MEDPE. Par ailleurs, dans les communautés isolées, il peut être difficile pour les familles d'avoir accès à des garderies éducatives francophones agréées.



## 4. LA STRATÉGIE D'INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

### Vision partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation

#### Préambule

L'art et la culture sont indispensables à nos vies, car ils contribuent au développement personnel et esthétique de toutes et tous, et constituent un mode privilégié de communication et d'expression de l'être. L'artiste contribue à l'épanouissement de la communauté éducative en créant des œuvres qui permettent aux élèves de s'interroger sur la culture et en proposant d'autres points de vue, d'autres regards sur le monde.

# ÉNONCÉ DE VISION

Le système éducatif acadien du Nouveau-Brunswick intègre les arts, la culture et le patrimoine au cœur de la formation. Il se veut un lieu d'apprentissage et d'épanouissement essentiel au développement culturel et il privilégie les arts en tant que mode d'expression et outil de développement de la personne. Il offre à chaque apprenant.e des apprentissages de qualité dans toutes les disciplines artistiques. Grâce à l'éducation artistique et culturelle et au contact des artistes et de leurs œuvres, chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, développe sa créativité, construit son identité, apprécie la richesse de son patrimoine culturel, devient une citoyenne fière ou un citoyen fier de son appartenance à sa communauté et contribue à l'essor de celle-ci tout en s'ouvrant sur le monde.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS VISÉS

#### > 1. Amélioration de l'éducation artistique

##### RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

#### > 2. Intégration des artistes et de leurs œuvres en éducation

##### RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnels. Ils et elles et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

#### > 3. Accroissement de la capacité des institutions d'enseignement (écoles, collèges, universités) à devenir des foyers d'épanouissement culturel pour la communauté

##### RÉSULTAT VISÉ :

Les apprenant.e.s, le personnel éducatif et les membres de la communauté acadienne comprennent et apprécient les diverses formes d'expression artistique et développent leur créativité sur le plan individuel et collectif grâce à des initiatives qui les mettent en contact avec la communauté artistique, culturelle et patrimoniale.

#### > 4. Intégration des arts et de la culture à la petite enfance

##### RÉSULTAT VISÉ :

Les enfants de 0 à 8 ans, leurs parents, les services et les programmes destinés à la petite enfance ont accès :

- aux artistes, aux arts et à l'expression de la culture qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones;
- à des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la francophonie et du monde.

SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.1 Recrutement</b> Recruter du personnel enseignant qui a une formation initiale en arts.	<b>1.1.1</b> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement d'enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts pour offrir une éducation artistique dans chaque district scolaire.	X		• DS	• MEDPE • Ress. humaines des DS • UdM-FASS • UdM-FSE • Partenaires • AAAPNB-SG
	<b>1.1.2</b> Mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès des directions d'école afin de s'assurer que l'éducation artistique à tous les niveaux est fournie par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts.	X		• DS • MEDPE	• AEFNB • AAAPNB-SG
	<b>1.1.3</b> Mettre en place une campagne pour encourager les étudiant.e.s universitaires en arts visuels, en musique et en art dramatique à devenir des enseignant.e.s.	X		• UdM-FASS	• AAAPNB-SG • UdM-FSE
	<b>1.1.4</b> Mettre en place une campagne pour encourager les artistes professionnel.le.s à suivre une formation en pédagogie qui leur donne accès à des postes d'éducation artistique dans les écoles publiques.	X		• AAAPNB-SG • UdM-FASS	• UdM-FSE • MEDPE – Direction de la certification des maîtres
	<b>1.1.5</b> Explorer des moyens d'assurer que les élèves de 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années aient accès à l'éducation musicale et aux arts visuels, quel que soit le nombre d'élèves inscrit.e.s.	X		• MEDPE	• DS





SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.2 Perfectionnement des enseignant.e.s</b>  Offrir davantage de perfectionnement pédagogique aux enseignant.e.s en éducation artistique.	<b>1.2.1</b> Élaborer et mettre en œuvre un programme d'accueil, d'accompagnement, de mentorat et de formation des enseignant.e.s en éducation artistique de la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année et l'adapter suivant qu'elles et ils ont ou non une formation initiale en arts.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> <li>• UdM-FASS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AEFNB</li> <li>• DS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• UdM-FSE</li> </ul>
	<b>1.2.2</b> Élaborer, mettre en ligne et promouvoir une banque de ressources (pédagogiques, professionnelles et œuvres artistiques) pour favoriser leur partage entre enseignant.e.s.			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>



SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.3 Environnement d'apprentissage</b></p> <p>Maintenir un environnement d'apprentissage favorisant un enseignement de qualité.</p>	<p><b>1.3.1</b> Mettre en place un processus de renouvellement et assurer une planification à moyen et long terme des ressources pédagogiques nécessaires à l'éducation artistique à tous les niveaux.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DS</li> </ul>
	<p><b>1.3.2</b> Inclure des pistes d'exploitation dans les programmes d'études d'arts visuels qui puissent favoriser également l'interdisciplinarité.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> </ul>	
	<p><b>1.3.3</b> Élargir la variété des cours au choix dans l'ensemble des disciplines artistiques, notamment en danse.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> </ul>	
	<p><b>1.3.4</b> Établir un dialogue entre le MEDPE, l'AEFNB, les DS et les écoles pour élaborer un programme d'accompagnement des écoles qui ne respectent pas les programmes d'études prescrits en éducation artistique.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DS</li> <li>AEFNB</li> </ul>
	<p><b>1.3.5</b> Mettre en œuvre un mécanisme qui assure le respect du régime pédagogique en éducation artistique dans toutes les écoles.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> <li>DS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directions d'école</li> </ul>
	<p><b>1.3.6</b> Explorer de nouvelles structures d'horaires afin d'organiser le temps d'enseignement consacré à l'éducation artistique tout en respectant le régime pédagogique (ex. : pourcentage de temps plus intensif sur un bloc, projets interdisciplinaires).</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> <li>DS</li> </ul>	
	<p><b>1.3.7</b> Mettre à la disposition des enseignant.e.s les éléments essentiels pour offrir un environnement d'apprentissage approprié à l'éducation artistique (ex. : locaux, salles de classe, matériel, instruments).</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>DS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> </ul>
	<p><b>1.3.8</b> Mettre en place les moyens et les conditions nécessaires pour que le personnel enseignant itinérant puisse donner un enseignement de qualité, notamment en tenant compte du temps consacré à la préparation et aux déplacements.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>DS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> <li>FENB (ress. hum. pour conventions coll.)</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.4</b> <b>Formation initiale</b></p> <p>Actualiser les programmes de formation initiale des personnes qui enseignent les arts.</p>	<p><b>1.4.1</b> Offrir aux futurs enseignant.e.s qui suivent une formation initiale en arts, une formation qui assure un meilleur équilibre entre la formation artistique, la formation pédagogique et la formation en didactique des arts propre à chaque discipline.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former un groupe de réflexion qui puisse proposer un meilleur modèle de fonctionnement.</li> <li>• Explorer de plus près les modèles de formation artiste-enseignant.e/enseignant.e.-artiste qui existent dans le monde.</li> <li>• Déterminer les meilleurs modèles de programmes du genre.</li> </ul>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> </ul>
	<p><b>1.4.2</b> Offrir aux futurs enseignant.e.s qui suivent une formation initiale en arts visuels un programme combiné baccalauréat en arts visuels-baccalauréat en éducation d'une durée de cinq ans.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>
	<p><b>1.4.3</b> Explorer avec l'Université de Moncton la possibilité d'offrir une formation menant à l'enseignement de l'art dramatique, soit par l'élaboration d'un programme offert conjointement par la Faculté des sciences de l'éducation et le Département de théâtre, soit par la mise sur pied d'une mineure en théâtre.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• MEDPE – Direction de la certification des maîtres</li> </ul>
	<p><b>1.4.4</b> Intégrer le concept de passeur culturel dans la formation initiale des futurs enseignant.e.s pour qu'elles et ils soient en mesure de jouer leur rôle de passeur culturel.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> </ul>
	<p><b>1.4.5</b> Implanter à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton le portfolio artistique et culturel dès le début de la formation initiale des futurs enseignant.e.s, qu'elles et ils se destinent ou non à l'enseignement des arts. Ceci implique que tout au long de leur formation, les étudiant.e.s montent un portfolio qui rend compte de leurs expériences artistiques et culturelles en français.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• Udm-FASS</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.5</b> <b>Relève</b> Assurer la relève en enseignement des arts.	<b>1.5.1</b> Dans le cadre de l'objectif 1 du plan éducatif de 10 ans <i>Donnons à nos enfants une longueur d'avance</i> et de la mise en place d'une stratégie de projet de vie-carrière du MEDPE auprès des jeunes en milieu scolaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• offrir aux élèves des séances d'information sur les carrières liées aux arts;</li> <li>• permettre aux élèves de vivre des expériences d'apprentissage leur permettant de découvrir leurs intérêts par rapport aux arts;</li> <li>• élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement des élèves qui démontrent des intérêts et des aptitudes artistiques.</li> </ul>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• CCNB</li> </ul>
	<b>1.5.2</b> Demander que l'Université de Moncton puisse faire du recrutement de manière égale dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick pour les programmes de musique, d'arts visuels et d'art dramatique.			<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> </ul>





SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.6</b> <b>Perfectionnement des enseignant.e.s</b></p> <p>Offrir davantage de perfectionnement pédagogique aux enseignant.e.s qui enseignent les arts et qui n'ont pas une formation initiale en arts.</p>	<p><b>1.6.1</b> Élaborer un profil de compétences afin d'orienter un plan d'action en matière de perfectionnement continu pour les enseignant.e.s de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année qui n'ont pas une formation initiale en arts.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> </ul>
	<p><b>1.6.2</b> Offrir le perfectionnement pédagogique et le soutien adéquats aux enseignant.e.s qui n'ont pas une formation initiale en arts et qui enseignent les arts visuels de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> </ul>
	<p><b>1.6.3</b> Créer des occasions de rencontre ou de formation avec des artistes professionnel.le.s.</p>		Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• AEFNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>



SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

RÉSULTAT VISÉ :

L'enseignement de toutes les disciplines artistiques à tous les niveaux d'enseignement est offert dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick par des enseignant.e.s qui ont une formation initiale en arts et qui sont en mesure d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.7 Promotion</b> Promouvoir la contribution des arts à l'éducation et à la société.	<b>1.7.1</b> Élaborer et diffuser un argumentaire fondé sur les recherches qui démontrent la contribution de l'éducation artistique au développement de l'enfant et ses effets sur les apprentissages en général.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>UdM-FASS</li> <li>UdM-FSE</li> <li>MTPC</li> </ul>
	<b>1.7.2</b> Élaborer et mettre en œuvre auprès des jeunes à partir de la 6 <sup>e</sup> année une campagne de promotion qui les encourage à s'inscrire dans les disciplines artistiques offertes en option.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>MEDPE</li> <li>DS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>AAAPNB-SG</li> <li>FJFNB</li> <li>UdM-FASS</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d’initiatives diversifiées d’enseignement par les arts, de présentation des arts et d’engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D’ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.1 Enseignement par les arts</b></p> <p>Consolider et développer, tant au sein des ministères que dans les districts scolaires, les programmes d’artistes en milieu scolaire tels que GénieArts, Une école, un artiste et d’autres initiatives.</p>	<p><b>2.1.1</b> Élaborer des outils pour appuyer les artistes et les enseignant.e.s dans l’élaboration de leurs projets en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• incluant des pistes d’enseignement portant sur l’enseignement par les arts pour diverses matières;</li> <li>• mettant en place des moyens de partager les bonnes pratiques en matière d’enseignement par les arts.</li> </ul>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• DS</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• MTPC</li> </ul>
	<p><b>2.1.2</b> Donner de la formation aux artistes, aux enseignant.e.s, aux directions d’école et aux agent.e.s culturel.le.s/communautaires pour favoriser le bon déroulement des programmes GénieArts, Une école, un artiste et d’autres initiatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer de nouveaux moyens de promouvoir les formations destinées aux artistes en milieu scolaire.</li> <li>• Explorer de nouveaux moyens de promouvoir les formations destinées aux enseignant.e.s, aux directions d’école et aux agent.e.s communautaires.</li> <li>• Miser sur les formats de formation comme les webinaires et les rencontres informelles en face à face avec les responsables des programmes au niveau des districts pour tenir compte du peu de temps dont disposent les enseignant.e.s pour des séances de formation.</li> <li>• Créer des rencontres entre enseignant.e.s et artistes pour leur offrir des formations conjointes.</li> <li>• Élaborer et rendre disponibles des webinaires en complément des séances de formation.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE</li> <li>• AEFNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• DS</li> </ul>



**OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION**

**RÉSULTAT VISÉ :**

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.2 Exigences relatives aux artistes en milieu scolaire</b></p> <p>Entreprendre des démarches pour que les artistes qui interviennent dans les programmes GénieArts et Une école, un artiste soient des artistes professionnel.le.s accrédité.e.s, membres d'une association professionnelle, et qu'elles et ils aient suivi un atelier de formation d'artistes en milieu scolaire.</p>	<p><b>2.2.1</b> Rédiger un argumentaire pour appuyer les démarches et expliquer l'importance des exigences relatives aux artistes en milieu scolaire pour assurer la qualité des projets GénieArts et Une école, un artiste.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> <li>• MTPC</li> </ul>
	<p><b>2.2.2</b> Faire de la représentation auprès du MEDPE, des directions de districts scolaires et des CED pour les convaincre du bienfondé des exigences relatives aux artistes en milieu scolaire.</p>	X			
	<p><b>2.2.3</b> Élaborer un protocole établissant les exigences et les modalités de recrutement des artistes de toutes les disciplines qui prennent part aux programmes GénieArts et Une école, un artiste.</p>	X			
	<p><b>2.2.4</b> Assurer la mise en application du protocole et fixer une période de transition pour mettre en œuvre les exigences relatives aux artistes en milieu scolaire.</p>	X			
	<p><b>2.2.5</b> Élaborer et diffuser un annuaire des artistes disponibles pour des projets en milieu scolaire en assurant une représentation de toutes les disciplines, et ce, dans toutes les régions de la province.</p>	X			





OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.3</b> <b>Présentation des arts</b></p> <p>Explorer des moyens qui permettent à toutes les disciplines artistiques d'avoir un réseau de diffusion dans toutes les écoles tel que celui qui existe pour les arts de la scène avec RADARTS.</p>	<p><b>2.3.1</b> Réunir des représentant.e.s des disciplines peu présentes en milieu scolaire (arts visuels, littérature, cinéma/arts médiatiques, théâtre, danse) pour qu'elles et ils se concertent et approfondissent une stratégie de diffusion.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACE</li> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> <li>• PAC</li> <li>• Festivals et événements artistiques</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>2.3.2</b> Explorer avec RADARTS et son réseau Cerf-volant comment il pourrait être un modèle pour la diffusion d'autres disciplines que les arts de la scène dans les écoles.</p>		X		
	<p><b>2.3.3</b> Explorer s'il existe des modèles ailleurs au Canada pour la diffusion de ces disciplines.</p>		X		
	<p><b>2.3.4</b> Rencontrer RADARTS pour voir s'il serait disposé à élargir le mandat du réseau Cerf-volant pour inclure d'autres disciplines.</p>		X		
	<p><b>2.3.5</b> Concevoir, promouvoir et implanter un modèle de diffusion multidisciplinaire.</p>		X		



**OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION**

**RÉSULTAT VISÉ :**

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.4</b> <b>Outiller et accompagner les artistes et les enseignant.e.s</b></p> <p>Élaborer et diffuser des outils et des formations pour appuyer les artistes et les enseignant.e.s dans le cadre d'activités de présentation des arts.</p>	<p><b>2.4.1</b> Élaborer et diffuser des outils pour aider les enseignant.e.s à faire des suivis et à établir des liens entre les présentations artistiques et le développement de la construction identitaire chez les élèves ainsi que la réalisation de leur projet vie-carrière grâce à la découverte de professions connexes dans le domaine des arts (ex. : caméraman, régisseur, éditeur, etc.).</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• AEFNB</li> <li>• DS</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>2.4.2</b> Élaborer et diffuser des outils pour appuyer les artistes dans leurs présentations aux jeunes et dans l'élaboration de guides pédagogiques.</p>		X		
	<p><b>2.4.3</b> Organiser des rencontres là où les besoins se font sentir pour permettre des échanges entre les enseignant.e.s et les artistes afin de s'assurer que le matériel pédagogique répond aux besoins.</p>		X		



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.5 Engagement dans les arts</b></p> <p>Soutenir les initiatives artistiques et culturelles parascolaires et celles de type « par et pour les jeunes » afin de susciter l'engagement actif des jeunes dans des activités artistiques et culturelles.</p>	<p><b>2.5.1</b> Enrichir le contenu des activités de la FJFNB par le biais d'ateliers de sensibilisation à l'engagement dans les arts et, à cette occasion, informer les jeunes des activités artistiques et culturelles qui s'offrent à elles et eux.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• FJFNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> <li>• RADARTS-CV</li> <li>• Table ACE</li> </ul>
	<p><b>2.5.2</b> Enrichir les formations existantes offertes dans le cadre d'activités telles qu'Accros de la chanson et Art sur roues et ouvrir leur accès à encore plus de jeunes.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• FJFNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>2.5.3</b> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication afin de sensibiliser les jeunes aux différentes formes d'art et aux possibilités de carrière qu'elles offrent.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FJFNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>



## OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 &gt; INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION

## RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>2.6</b> <b>Activités culturelles en milieu scolaire</b> Appuyer et assurer la pérennité des initiatives d'intégration des artistes, des arts, de la culture et du patrimoine en milieu scolaire qui sont offertes par les festivals ainsi que les événements artistiques, culturels et patrimoniaux.	<b>2.6.1</b> Faire la promotion auprès du milieu scolaire des initiatives d'intégration des artistes, des arts, de la culture et du patrimoine en milieu scolaire afin d'encourager l'adhésion aux programmes offerts.	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Festivals et événements</li> <li>• RADARTS-CV</li> <li>• Table OACP</li> <li>• MAUM</li> </ul>
	<b>2.6.2</b> Organiser des formations, des ateliers et des programmes de résidence pour faire connaître le métier et les compétences professionnelles d'artistes.		<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Festivals et événements</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<b>2.6.3</b> Poursuivre la collaboration avec les écoles dans la région hôte des Éloizes et avec tous les districts scolaires pour bonifier les activités présentées dans les écoles lors de l'événement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied et coordonner un comité avec le district scolaire, la direction artistique et la région hôte pour élaborer une programmation qui inclut toutes les écoles de la région.</li> <li>• Préparer des demandes de subvention auprès notamment du Fonds d'appui — Partenariat écoles-communauté.</li> <li>• Inviter les écoles à choisir un.e artiste finaliste comme référent culturel en effectuant une recherche et pour approfondir leur connaissance du travail de cet.te artiste et diffuser cette information dans l'école.</li> <li>• Inviter les écoles à organiser des activités pour reconnaître les réalisations artistiques des élèves dans le plus de disciplines possible.</li> </ul>		<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• DS</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d’initiatives diversifiées d’enseignement par les arts, de présentation des arts et d’engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.7</b> <b>Ressources pédagogiques</b></p> <p>Fournir à l'ensemble du personnel éducatif, de la petite enfance au postsecondaire, des programmes et des ressources pédagogiques qui contiennent des référents culturels de l'Acadie et de la francophonie.</p>	<p><b>2.7.1</b> Promouvoir auprès des intervenant.e.s scolaires le site Web de l'AAAPNB, en particulier le répertoire des artistes et leurs pages Web individuelles.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> </ul>
	<p><b>2.7.2</b> Explorer, avec les partenaires en éducation et en arts, culture et patrimoine, la faisabilité de créer un portail ou d'utiliser un portail existant (ex. : Créons la suite, AAAPNB) pour rendre disponible aux artistes, aux organisations artistiques et culturelles, et aux intervenant.e.s du milieu de l'éducation de l'information telle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un répertoire de l'ensemble des initiatives et des ressources artistiques, culturelles et patrimoniales;</li> <li>• un répertoire d'artistes acadien.ne.s;</li> <li>• des outils d'accompagnement pédagogique pour artistes, travailleurs et travailleuses des domaines culturelles et patrimoniaux et pour les enseignant.e.s;</li> <li>• des recherches sur les effets de l'apprentissage des arts et du contact avec la culture et le patrimoine, sur la réussite éducative, la construction identitaire et le mieux-être des jeunes;</li> <li>• une banque de ressources contenant des œuvres acadiennes (ex. : partitions de chansons, pièces de théâtre, livres, œuvres d'arts visuels, films, œuvres artistiques historiques, etc.);</li> <li>• l'accès au portail du CANB;</li> <li>• l'accès au portail des auteurs du Nouveau-Brunswick sur le site Web du SBPNB;</li> <li>• l'accès à la collection des œuvres du Nouveau-Brunswick dans les bibliothèques publiques et le catalogue provincial du SBPNB.</li> </ul>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• AAAPNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FJFNB</li> <li>• RADARTS-CV</li> <li>• AEFNB</li> <li>• GACEF</li> <li>• Table ACE</li> <li>• DS</li> <li>• UdM-FASS</li> <li>• UdM-FSE</li> <li>• MAUM</li> <li>• SBPNB</li> <li>• CANB</li> <li>• CCNB</li> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.8</b> <b>Barème et droits d'auteur</b></p> <p>Établir un barème pour les honoraires des artistes dans le milieu éducatif selon la nature de l'activité et mettre en place un mécanisme afin que les droits d'auteur et les droits de suite soient respectés lorsque leurs œuvres sont utilisées.</p>	<p><b>2.8.1</b> Explorer et recenser des modèles existants ailleurs au Canada pour établir des grilles tarifaires.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB</li> <li>• Groupe de travail du PM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• MTPC</li> <li>• Table ACE</li> <li>• GACEF</li> <li>• SBPNB</li> </ul>
	<p><b>2.8.2</b> Élaborer une proposition de grille tarifaire, la faire approuver par les artistes puis la soumettre au MEDPE pour qu'elle soit mise en vigueur.</p>	X			
	<p><b>2.8.3</b> Élaborer des lignes directrices pour assurer le respect des droits d'auteur et des droits de suite.</p>	X			
	<p><b>2.8.4</b> Offrir des séances d'information pour présenter et promouvoir le barème auprès des artistes et du milieu scolaire ainsi que les lignes directrices relatives au respect des droits d'auteur et des droits de suite.</p>	X			



SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > INTÉGRATION DES ARTISTES ET DE LEURS ŒUVRES EN ÉDUCATION

RÉSULTAT VISÉ :

Tous les apprenant.e.s du système éducatif acadien ont des contacts fréquents et soutenus avec des artistes professionnel.le.s et leurs œuvres par le biais d'initiatives diversifiées d'enseignement par les arts, de présentation des arts et d'engagement dans les arts, qui contribuent à leur réussite éducative et à leur construction identitaire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.9</b> <b>Financement des arts, de la culture et du patrimoine</b></p> <p>Entreprendre des démarches pour consolider le financement de l'ensemble des actions liées à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine en éducation, qui appuient la mission éducative en milieu minoritaire.</p>	<p><b>2.9.1</b> Consolider le financement des initiatives d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine en éducation qui appuient la mission éducative de l'école en milieu minoritaire, soit la réussite éducative et la construction identitaire, et renforcer les partenariats avec les bailleurs de fonds actuels et créer de nouveaux partenariats.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• AINB</li> <li>• PCH</li> <li>• Table ACE</li> <li>• GACEF</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>2.9.2</b> Trouver des moyens et des fonds pour s'attaquer aux disparités entre régions en ce qui concerne l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine en éducation.</p>	<b>Action continue</b>			



SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT (ÉCOLES, COLLÈGES, UNIVERSITÉS) À DEVENIR DES FOYERS D'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL POUR LA COMMUNAUTÉ**

RÉSULTAT VISÉ :

Les apprenant.e.s, le personnel éducatif et les membres de la communauté acadienne comprennent et apprécient les diverses formes d'expression artistique et développent leur créativité sur le plan individuel et collectif grâce à des initiatives qui les mettent en contact avec la communauté artistique, culturelle et patrimoniale.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>3.1 Agent.e.s culturel.le.s</b>  Consolider et assurer la pérennité des postes d'agent.e.s culturel.le.s et communautaires dans les écoles et les districts scolaires pour encadrer les initiatives liées au développement culturel, linguistique et identitaire dans toutes les écoles.	<b>3.1.1</b> Entamer un dialogue afin de déterminer comment les agent.e.s culturel.le.s et communautaires pourraient contribuer à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACE</li> <li>• RADARTS-CV</li> <li>• Udm-FASS</li> </ul>
	<b>3.1.2</b> Élaborer et mettre en place un mécanisme de mise en commun de bonnes pratiques entre agent.e.s culturel.le.s et communautaires.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> </ul>	
	<b>3.1.3</b> Consolider un budget permanent pour que chaque école puisse bénéficier d'une agente ou d'un agent culturel.le et communautaire.	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• CED</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACE</li> </ul>





SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT (ÉCOLES, COLLÈGES, UNIVERSITÉS) À DEVENIR DES FOYERS D'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL POUR LA COMMUNAUTÉ

RÉSULTAT VISÉ :

Les apprenant.e.s, le personnel éducatif et les membres de la communauté acadienne comprennent et apprécient les diverses formes d'expression artistique et développent leur créativité sur le plan individuel et collectif grâce à des initiatives qui les mettent en contact avec la communauté artistique, culturelle et patrimoniale.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.2 Infrastructures scolaires</b></p> <p>Mettre en œuvre un mécanisme qui facilite l'accès à des infrastructures scolaires adéquates pour les artistes, les organismes artistiques, culturels et communautaires ainsi que la communauté.</p>	<p><b>3.2.1</b> Faire mieux connaître la politique 407 parmi la population et dans le milieu de l'enseignement.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• Table ACE</li> </ul>
	<p><b>3.2.2</b> Assurer l'application de la politique 407 et informer les directions d'école de leur rôle dans son application.</p>	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> </ul>
	<p><b>3.2.3</b> Mettre sur pied un groupe de travail réunissant des représentant.e.s du MEDPE, des districts scolaires, des organismes communautaires et des artistes afin d'établir les exigences techniques auxquelles les infrastructures scolaires doivent satisfaire pour présenter adéquatement des activités artistiques, culturelles, patrimoniales et communautaires.</p>	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• RADARTS</li> <li>• Théâtres</li> </ul>
	<p><b>3.2.4</b> Profiter de la construction de nouvelles écoles et de la rénovation à mi-vie des écoles existantes pour créer des infrastructures scolaires adéquates pour les activités artistiques, culturelles, patrimoniales et communautaires.</p>	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS</li> <li>• Experts techniques et scéniques</li> <li>• Communauté</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>3.2.5</b> Solliciter des fonds du gouvernement fédéral dans le cadre de nouveaux programmes d'investissement dans les infrastructures afin d'assurer l'entretien et la modernisation des infrastructures scolaires destinées aux activités artistiques, culturelles, patrimoniales et communautaires.</p>	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• AINB</li> <li>• RADARTS-CV</li> <li>• Théâtres</li> </ul>
	<p><b>3.2.6</b> Élaborer et mettre en place des normes de construction des écoles afin qu'elles incluent dorénavant un amphithéâtre.</p>	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• GNB</li> </ul>



SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT (ÉCOLES, COLLÈGES, UNIVERSITÉS) À DEVENIR DES FOYERS D'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL POUR LA COMMUNAUTÉ**

RÉSULTAT VISÉ :

Les apprenant.e.s, le personnel éducatif et les membres de la communauté acadienne comprennent et apprécient les diverses formes d'expression artistique et développent leur créativité sur le plan individuel et collectif grâce à des initiatives qui les mettent en contact avec la communauté artistique, culturelle et patrimoniale.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.3 Concertation communautaire</b></p> <p>Établir et mettre en œuvre des mécanismes de concertation communautaire en vue de créer des partenariats durables entre le système éducatif, la communauté et les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales du milieu.</p>	<p><b>3.3.1</b> Familiariser l'ensemble des intervenant.e.s des districts scolaires et des écoles au concept d'aménagement culturel du territoire pour encourager les partenariats avec les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales du milieu.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPSC</li> <li>• AFMNB</li> <li>• Table ACT</li> <li>• Table ACE</li> </ul>
	<p><b>3.3.2</b> Créer des projets de collaboration en aménagement culturel du territoire en utilisant l'école comme foyer culturel pour la communauté.</p>	<b>Action continue</b>			
	<p><b>3.3.3</b> Lancer et mettre en œuvre une politique linguistique et culturelle au CCNB.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>



SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE À LA PETITE ENFANCE

RÉSULTAT VISÉ : Les enfants de 0 à 8 ans, leurs parents et les services et programmes destinés à la petite enfance ont accès :

- aux artistes, aux arts et à l'expression de la culture qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones;
- à des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la francophonie et du monde.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.1 Initiatives artistiques</b> Élaborer et instaurer un programme d'intégration des arts et de la culture à la petite enfance en lien avec le curriculum éducatif utilisé dans les services de garde et les centres de la petite enfance.	<b>4.1.1</b> Explorer les meilleures pratiques au Canada et ailleurs en matière de programmes d'appui à l'intégration des arts et de la culture à la petite enfance.	X		• MEDPE-Éduc. • MEDPE-PE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Districts-PE</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MTPC</li> <li>• AINB</li> <li>• SBPNB</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<b>4.1.2</b> S'inspirer des meilleures pratiques observées pour élaborer un programme d'intégration des arts et de la culture à la petite enfance en lien avec le curriculum éducatif.	X	X		
	<b>4.1.3</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan d'implantation du programme d'intégration des arts et culture à la petite enfance en lien avec le curriculum éducatif.		X		
	<b>4.1.4</b> Identifier les partenaires financiers qui pourraient soutenir le fonctionnement et la pérennité du programme d'intégration des arts et de la culture à la petite enfance en lien avec le curriculum éducatif.		X		



SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE À LA PETITE ENFANCE

RÉSULTAT VISÉ : Les enfants de 0 à 8 ans, leurs parents et les services et programmes destinés à la petite enfance ont accès :

- aux artistes, aux arts et à l'expression de la culture qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones;
- à des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la francophonie et du monde.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.2</b> <b>Ressources artistiques, culturelles et patrimoniales</b></p> <p>Rendre disponibles aux parents, aux services à la petite enfance et aux intervenant.e.s en petite enfance des ressources artistiques, culturelles et patrimoniales qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick.</p>	<p><b>4.2.1</b> Mettre en place un mécanisme de collaboration provinciale entre la Direction de la petite enfance du MEDPE, les intervenant.e.s en petite enfance et les partenaires artistiques, culturels et patrimoniaux afin de mettre la création artistique et la culture à contribution pour le développement de la petite enfance.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CODAC-NB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• DS</li> <li>• Direct. régionales PE</li> <li>• CCNB</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• SBPNB</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>4.2.2</b> Entreprendre une démarche conjointe avec les organismes et les industries du secteur culturel ainsi que le MEDPE pour que les personnes responsables de l'élaboration des programmes d'études et du curriculum éducatif de la petite enfance soient encouragées à faire appel à des artistes pour contribuer à la construction identitaire des enfants.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPSC</li> <li>• CODAC-NB</li> <li>• Bibliothèques publiques</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>4.2.3</b> Mettre à jour ou concevoir des guides et des cahiers d'accompagnement au contenu enrichi pour favoriser le développement de la littératie culturelle et linguistique des enfants de 0 à 8 ans.</p>	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AINB</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>4.2.4</b> En s'appuyant sur les réseaux régionaux de la petite enfance, faire connaître les ressources et les initiatives artistiques, culturelles et patrimoniales locales destinées à la petite enfance (qu'elles soient mises de l'avant par le milieu de la petite enfance, le milieu des arts, le milieu scolaire ou les bibliothèques publiques, etc.) auprès des parents, des services à la petite enfance et des intervenant.e.s en petite enfance.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• Districts-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFPNB</li> <li>• MEDPE-PE</li> <li>• Bibliothèques publiques</li> <li>• MTPC</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>4.2.5</b> Faire connaître le site Web de l'AAAPNB, en particulier le répertoire des artistes et de leurs sites Web individuels, et encourager les intervenant.e.s en petite enfance à les consulter.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Districts-PE</li> </ul>





SECTORIELLE : INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ÉDUCATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE À LA PETITE ENFANCE (SUITE 4.2)

RÉSULTAT VISÉ : Les enfants de 0 à 8 ans, leurs parents et les services et programmes destinés à la petite enfance ont accès :

- aux artistes, aux arts et à l'expression de la culture qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones;
- à des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la francophonie et du monde.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.2</b> <b>Ressources artistiques, culturelles et patrimoniales</b></p> <p>Rendre disponibles aux parents, aux services à la petite enfance et aux intervenant.e.s en petite enfance des ressources artistiques, culturelles et patrimoniales qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick.</p>	<p><b>4.2.6</b> Explorer et élaborer des stratégies pour assurer un accès aux livres et un contact avec les auteur.e.s (ex. : tournées d'auteur.e.s dans les services de garde).</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CODAC-NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèques publiques</li> <li>• AFPNB</li> <li>• Salons du livre</li> <li>• Festivals littéraires</li> </ul>
	<p><b>4.2.7</b> Encourager les écoles à inviter les garderies de leur région lorsque des activités artistiques, culturelles et patrimoniales (spectacles, visites d'artistes, etc.) se déroulent dans les écoles.</p>	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE-PE</li> <li>• Districts-PE</li> <li>• Écoles</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<p><b>4.2.8</b> Inviter les services de garde à la petite enfance, les parents et les intervenant.e.s à visiter les lieux de diffusion des arts, de la culture et du patrimoine de leur région.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE-PE</li> <li>• Districts-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles</li> <li>• MTPC</li> </ul>
	<p><b>4.2.9</b> Explorer, avec RADARTS et son réseau Cerf-volant, la possibilité de créer des tournées d'artistes qui s'adressent à la petite enfance et les offrir aux services de garde, aux centres de la petite enfance, aux bibliothèques publiques et aux niveaux scolaires M-2.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RADARTS-CV</li> <li>• SBPNB</li> </ul>
	<p><b>4.2.10</b> Explorer différentes possibilités pour doter les garderies, les services à la petite enfance et les centres de la petite enfance de ressources artistiques et culturelles (livres, musique, présentation de spectacles, etc.).</p>	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• DS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> </ul>
	<p><b>4.2.11</b> Élaborer une trousse didactique et des ressources destinées à la petite enfance pour éveiller les enfants à toutes les formes d'art selon une approche ludique et les distribuer dans toutes les bibliothèques publiques, les centres de ressources familiales, les centres de la petite enfance, etc., afin qu'elles soient accessibles aux services de garde.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SBPNB</li> </ul>



## OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 &gt; INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE À LA PETITE ENFANCE

RÉSULTAT VISÉ : Les enfants de 0 à 8 ans, leurs parents et les services et programmes destinés à la petite enfance ont accès :

- aux artistes, aux arts et à l'expression de la culture qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones;
- à des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la francophonie et du monde.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.3</b> <b>Formation des intervenant.e.s</b> Veiller à ce que les établissements responsables de la formation initiale et de la formation continue des éducatrices et éducateurs offrent des formations touchant à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine ainsi qu'au rôle de passeur culturel en petite enfance.	<b>4.3.1</b> Faire une recension des recherches sur les effets de l'apprentissage des arts et par les arts sur les enfants de 0 à 8 ans (réussite éducative, construction identitaire, mieux-être, etc.) et assurer la diffusion des résultats de ces recherches auprès des intervenant.e.s en petite enfance et des parents.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Udm-FSE</li> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<b>4.3.2</b> Dans le cadre de sa formation initiale et de sa formation continue, sensibiliser le personnel des services à la petite enfance à l'importance d'établir des partenariats avec les ressources artistiques, culturelles et patrimoniales du milieu.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CCNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>
	<b>4.3.3</b> Entreprendre des démarches pour obtenir les ressources nécessaires afin de développer et de diffuser un guide à l'intention des intervenant.e.s en petite enfance et des artistes qui les sensibilise à leur rôle de passeurs culturels (ex. : adapter le <i>Guide de l'artiste en milieu scolaire</i> et la <i>Trousse du passeur culturel</i> ).		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE-PE</li> <li>• CCNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CNPF</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<b>4.3.4</b> Profiter des sessions de perfectionnement existantes pour sensibiliser les intervenant.e.s en petite enfance à la création artistique et à sa contribution aux apprentissages et à la construction identitaire.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• MEDPE-PE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCNB</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> <li>• RADARTS-CV</li> </ul>
	<b>4.3.5</b> Entamer des pourparlers avec le CCNB et l'Université de Moncton afin que la formation initiale des éducatrices et éducateurs intègre un volet sur la créativité et sur la contribution de la création artistique et de l'appréciation esthétique aux apprentissages et à la construction identitaire à la petite enfance.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE-PE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCNB</li> <li>• Udm-FASS</li> <li>• Udm-FSE</li> </ul>

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 &gt; INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE À LA PETITE ENFANCE

RÉSULTAT VISÉ : Les enfants de 0 à 8 ans, leurs parents et les services et programmes destinés à la petite enfance ont accès :

- aux artistes, aux arts et à l'expression de la culture qui reflètent la spécificité des communautés acadiennes et francophones;
- à des ressources de qualité en français qui intègrent les référents culturels de l'Acadie, de la francophonie et du monde.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.4</b> <b>Formation des artistes</b> Veiller à ce que les artistes qui interviennent en petite enfance soient formé.e.s et outillé.e.s de manière adéquate pour ce groupe d'âge.	<b>4.4.1</b> Faire connaître aux artistes les occasions de présenter des ateliers artistiques destinés à la petite enfance et les encourager à concevoir de tels ateliers en respectant les approches adaptées à la petite enfance.	X		• AAAPNB-SG • MEDPE	• RADARTS-CV
	<b>4.4.2</b> Faire connaître aux artistes les opportunités et les encourager à concevoir des productions artistiques destinées à la petite enfance.	X			
	<b>4.4.3</b> Offrir des formations spécifiques et des ateliers et faire la promotion des ressources pour outiller les artistes qui veulent intervenir en petite enfance, que ce soit pour la présentation des arts, l'enseignement des arts ou l'enseignement par les arts.	X			
	<b>4.4.4</b> Intégrer dans la formation initiale des artistes un volet d'intervention auprès de la petite enfance.		X	• UDM-FASS	• AAAPNB-SG
	<b>4.4.5</b> Réviser les cahiers d'accompagnement du curriculum éducatif pour la petite enfance qui touchent aux arts et à la culture, les mettre à jour et en concevoir d'autres.	X		• MEDPE-PE	• CCNB • UDM-FSE • AAAPNB-SG





**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS  
PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE**



# STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

## 1. DÉFINITION

La Stratégie de développement des communautés par l'aménagement culturel du territoire inclut un ensemble de ressources, de moyens et d'initiatives visant à planifier et à réaliser le développement des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick en les dotant de tous les outils artistiques et culturels nécessaires à leur épanouissement. Ce développement passe par la mobilisation de tous les secteurs d'une communauté, par l'adhésion à une vision commune du concept d'aménagement culturel du territoire (ACT) et par son intégration dans toutes les sphères de la société acadienne.

Le concept d'aménagement culturel du territoire a été développé en France au début des années 1990 dans le cadre d'un rapport qui souhaitait analyser en détail le rôle de la culture dans le développement équilibré des territoires<sup>1</sup>. Cette approche est à la base de ce qui est devenu en 2004 l'Agenda 21 de la culture, document de référence qui vise le développement culturel des collectivités. L'aménagement culturel du territoire, importé au Nouveau-Brunswick dans le cadre des travaux des États généraux, est devenu l'un des principes directeurs du développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, et tous les partenaires de sa mise en œuvre se sont dotés d'une définition qui leur est propre. Il est vu comme une approche

de développement selon laquelle tous les secteurs de la société se mobilisent pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable des communautés. L'amélioration de la concertation et de la gouvernance, le renforcement des compétences, l'augmentation du nombre et de la diversité des projets et l'augmentation des ressources financières et matérielles sont au cœur de cette stratégie.

Grâce au développement d'une vision commune, à la mise en place de mécanismes de concertation plurisectoriels, au partage des connaissances en matière d'action culturelle, à une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines et à une plus grande complémentarité des projets réalisés en arts et culture, l'aménagement culturel du territoire permet aux communautés de se développer en tirant le meilleur parti du potentiel artistique et culturel de leur région. En provoquant des rencontres significatives entre les artistes, leurs œuvres et l'ensemble des citoyens, en favorisant la participation de toutes les couches de la société à des expériences créatives, l'aménagement culturel du territoire démocratise l'accès de toute la population aux arts, à la culture et au patrimoine, et renforce l'identité individuelle et collective. Il améliore également la qualité de vie, la créativité, la santé et renforce le tissu social et le développement économique de la communauté.

1. Bernard Latarjet, *L'aménagement culturel du territoire*, Paris, La Documentation française, 1992, 127 p.



Les participant.e.s en aménagement culturel du territoire lors de l'actualisation de la Stratégie globale. Photo : AAAPNB

Dans le contexte de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, la délimitation du territoire visé s'appuie sur les liens naturels existants entre les communautés qui l'habitent.

## 2. ÉTAT DES LIEUX

### 2.1 La place des arts et de la culture dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick

Historiquement, en Acadie du Nouveau-Brunswick, les établissements d'enseignement et les congrégations religieuses ont été déterminants pour assurer l'intégration des arts et de la culture dans les communautés. Pendant plusieurs générations, ces organisations ont été les principales et presque uniques ressources donnant accès aux arts et à la culture, et encore aujourd'hui, malgré la disparition de plusieurs d'entre elles, les retombées de leurs actions sont bien tangibles. Ainsi, de nombreux leaders acadiens, formés dans ces établissements, ont développé une sensibilité à l'égard des arts et ont favorisé leur intégration dans la société acadienne.

On peut maintenant affirmer que les artistes professionnels et l'ensemble des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales ont su assez bien s'intégrer aux forces vives de leur communauté, et ce, malgré les défis qu'elles et ils rencontrent. La production artistique acadienne est devenue un moteur de créativité dans plusieurs régions. Au fil des générations, le contact entre les artistes professionnels, les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales et la population a eu un effet positif sur leur mieux-être, sur l'essor économique de leurs milieux respectifs et sur le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté au sein de la communauté acadienne.

Cela étant dit, la place qu'occupent les arts et la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick varie beaucoup d'une région à une autre. Alors que certaines communautés sont devenues des centres névralgiques où les arts et la culture sont bien encadrés et valorisés, d'autres, souvent de taille





plus petite, n'ont pas de pouvoir décisionnel réel et leur capacité financière est limitée. À cette situation s'ajoute l'absence de la pleine municipalisation au Nouveau-Brunswick, qui empêche certaines parties du territoire de mettre en place une stratégie bien adaptée d'aménagement culturel.

## 2.2 Le développement culturel communautaire

Pendant plusieurs années, le développement culturel des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick a été presque exclusivement assumé par les sociétés culturelles. Regroupées sous le Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC), une quinzaine de sociétés œuvrent au développement culturel communautaire et leurs activités reposent presque entièrement sur le dévouement de nombreuses et nombreux bénévoles. Aux prises avec un sous-financement chronique et une situation financière précaire, ces sociétés doivent composer avec l'essoufflement des bénévoles, le manque de formation et d'outils d'accompagnement, et les défis liés à la concertation et au partage des responsabilités. Tout cela fragilise le développement culturel communautaire et la capacité des communautés à pleinement intégrer les arts et la culture dans leurs territoires respectifs.

Cependant, on note que les municipalités s'impliquent énormément depuis plusieurs années dans le développement culturel communautaire et établissent des partenariats non seulement avec les sociétés culturelles, mais également avec d'autres organismes ou regroupements d'artistes. Par ailleurs, d'autres intervenant.e.s communautaires et municipaux contribuent à l'intégration des arts et de la culture. Il s'agit d'agent.e.s culturel.le.s et communautaires dans les écoles, de directions des loisirs des municipalités, d'agent.e.s de développement en santé et mieux-être, de collectifs d'artistes, etc. À la lumière de ces informations, il apparaît qu'il faut repenser l'aménagement culturel de toutes les régions en mobilisant l'ensemble des secteurs de la société et en tenant compte des réalités démographiques, des ressources humaines et financières disponibles, de l'état et de la répartition des installations artistiques, culturelles et patrimoniales.

### 2.3 L'aménagement culturel du territoire (ACT) depuis 2009

La Table de concertation provinciale en aménagement culturel du territoire, mise sur pied dans la foulée de la parution de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, se réunit deux fois par année et vise l'appropriation du concept d'ACT par l'ensemble des secteurs, le partage des connaissances et des pratiques exemplaires et l'établissement des priorités parmi les mesures à mettre en œuvre. Plusieurs projets ont été mis sur pied dans le cadre des travaux de cette table.

En 2008-2009, trois projets pilotes ont été réalisés sous l'encadrement du CPSC, de l'AAAPNB et de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) :

- le Conseil de développement culturel Chaleur a mis en place un plan d'action communautaire pour assurer le plein développement artistique et culturel de la région Chaleur ;
- la Ville de Lamèque a créé une structure pour mettre en valeur les actifs tant matériels qu'humains dans le domaine des arts et de la culture des « îles acadiennes » de Lamèque et de Miscou ;
- la Société culturelle Sud-Acadie a fait valoir le paysage culturel unique de la région par le biais d'une célébration de ses nombreux quais.

Lancé en 2010, le projet pilote d'aménagement culturel du territoire dans la communauté de Baie-Sainte-Anne a connu un franc succès et a mené à la création d'une société culturelle.

En 2013-2014, un projet de mentorat a été réalisé en collaboration avec l'organisme Les Arts et la Ville, l'AFMNB et l'AAAPNB afin de permettre l'élaboration et l'adoption de politiques culturelles municipales.

En 2016, dans le but de structurer un programme de développement des compétences en ACT, l'AAAPNB a réalisé un sondage auprès de plusieurs intervenant.e.s municipaux et culturel.le.s francophones de la province afin de déterminer les besoins de formation.

L'AAAPNB, en collaboration étroite avec l'AFMNB, a mis en place un projet qui visait le développement des compétences des travailleuses et travailleurs et des intervenant.e.s culturel.le.s employé.e.s par les municipalités ainsi que l'élaboration de plans culturels découlant des politiques culturelles. Ce projet de deux ans a été lancé en avril 2016 et a permis à sept municipalités (Baie-Sainte-Anne, Balmoral, Beaubassin-Est, Beresford, Dalhousie, Saint-Quentin et Shédiac) d'entreprendre un processus de planification culturelle, de recevoir de la formation touchant à divers domaines, de bénéficier d'un encadrement sur mesure et d'élaborer des projets inspirés de l'approche de la médiation culturelle. Ce projet a nécessité non seulement l'engagement des élu.e.s municipaux, mais également la mise en place de comités plurisectoriels, sensibilisant ainsi un grand nombre de personnes à l'importance de l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans la planification stratégique municipale.

Une intervention de formation et de mentorat en médiation culturelle, qui comprenait l'encadrement de projets spécifiques, a été offerte à plusieurs intervenant.e.s culturel.le.s de sept municipalités francophones en 2017.

Parmi les autres projets réalisés :

- la production par le CPSC d'une boîte à outils en aménagement culturel du territoire, qui a permis aux différents intervenant.e.s de mieux s'approprier le concept d'ACT. La production de cette boîte à outils faisait suite à des journées d'études en ACT offertes par le CPSC à ses membres et à ses partenaires ;
- la production de *La valise culturelle municipale* par l'AFMNB en collaboration avec l'AAAPNB. Cette initiative a permis de doter les municipalités acadiennes et francophones d'outils concrets pour qu'elles assument leur leadership dans l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine ;
- l'organisation par l'AAAPNB d'un Forum sur la médiation culturelle qui a favorisé les échanges parmi les différents acteurs de la communauté autour de ce concept central de l'ACT ;
- la création de postes d'agent.e.s de développement économique et touristique pour contribuer à l'aménagement culturel, touristique et économique de plusieurs régions de la province et ainsi favoriser le développement régional ;
- la publication par le Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick (MACS-NB) de *Le mieux-être et la santé en français, quand les arts, la culture et le patrimoine s'en mêlent!*, un document de sensibilisation visant une meilleure appropriation du concept d'ACT par les intervenant.e.s du secteur du mieux-être et de la santé.



## 3. LES ENJEUX

### 3.1 Concertation et gouvernance

La Table de concertation provinciale en aménagement culturel du territoire permet la concertation entre des groupes de plusieurs secteurs de la société. La vitalité de cette table est au cœur de la mise en œuvre de la Stratégie de développement des communautés par l'aménagement culturel du territoire.

En assurant les suivis liés à son plan d'action, cette table cherche aussi à alimenter les différents chemins de la concertation, qu'ils soient régionaux (concertation des organismes régionaux ou rôle des commissions de services régionaux) ou provinciaux (à travers l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick).

L'intégration du concept d'ACT doit s'inscrire dans le processus de pleine municipalisation du Nouveau-Brunswick. Le rapport Finn, *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, déposé auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2008, vise à atteindre les résultats suivants :

- tous les résident.e.s du Nouveau-Brunswick sont représenté.e.s et gouverné.e.s par des conseils municipaux élus ;
- les gouvernements municipaux constitués sont au nombre de 53 dans l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick ;
- les districts de services locaux actuels, les communautés rurales, les villages et la plupart des villes sont reconstitués en entités municipales élargies ;
- Des districts de services régionaux sont créés.

L'adoption de politiques culturelles municipales est essentielle à l'atteinte des objectifs visés par l'intégration du concept d'ACT, tout comme le soutien offert aux municipalités pour les aider à élaborer une planification culturelle et à trouver des partenaires plurisectoriels.

C'est dans ce contexte que l'AAAPNB, en tant qu'association d'artistes professionnel.le.s, mais aussi comme porteur de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, faisait adopter une proposition soutenant la pleine municipalisation lors de la Convention nationale de l'Acadie du Nouveau-Brunswick de 2014. Cette pleine municipalisation est en effet au cœur de l'enjeu de la concertation et de la gouvernance. Considérant qu'un.e Acadien.ne sur trois vit dans une région non-incorporée et ne dispose donc pas du levier de gouvernance locale, si important à la vitalité de la communauté acadienne qu'est

la municipalité, et que dans certaines régions la situation est encore plus criante, comme dans la région de Kent où c'est près de 65 % de la communauté acadienne qui vit dans des DSL, on conçoit comme il peut être compliqué d'assurer un développement culturel optimal partout sur le territoire.

### 3.2 Renforcement des compétences en aménagement culturel du territoire

La mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire dans les communautés acadiennes doit s'appuyer sur la présence de ressources humaines professionnelles du secteur artistique et culturel (artistes, gestionnaires, travailleurs culturel.le.s et patrimoniaux). Or, le défi de maintenir ces ressources, le manque de reconnaissance de leur statut professionnel et la nécessité d'améliorer leur statut socioéconomique, particulièrement dans les milieux ruraux, sont des facteurs importants à considérer.

Les besoins en formation initiale et en formation continue destinées aux principaux acteurs et actrices du développement culturel, ainsi qu'aux intervenant.e.s des autres secteurs de la société acadienne impliqués dans l'intégration du concept d'ACT, doivent aussi être pris en charge pour que tous ces leaders communautaires puissent pleinement assumer leur mandat. Le projet d'accompagnement et de formation des municipalités en ACT a démontré que l'approche du mentorat, du coaching ainsi que l'accompagnement terrain offrent un potentiel indéniable pour renforcer les compétences en ACT des intervenant.e.s culturel.le.s. Par ailleurs, le plan d'action qui suit prévoit une meilleure circulation d'outils d'accompagnement existants et la mise en place de nouveaux outils et de projets de recherche qui permettront de documenter les avancées et les défis de l'ACT.

### 3.3 Diversification des projets en aménagement culturel du territoire

Les progrès effectués depuis 2010 en matière d'ACT ne sont pas négligeables, mais plusieurs développements pourraient encore être réalisés de manière à ce que les projets soient plus nombreux, plus diversifiés et touchent toutes les communautés linguistiques et les différentes sphères de la vie en commun.

Les difficultés qui peuvent freiner le développement des projets en ACT sont nombreuses : des capacités organisationnelles ou financières trop faibles, un manque de concertation entre différents secteurs, la difficulté à assurer un transfert optimal des connaissances vers d'autres secteurs ou d'autres communautés.

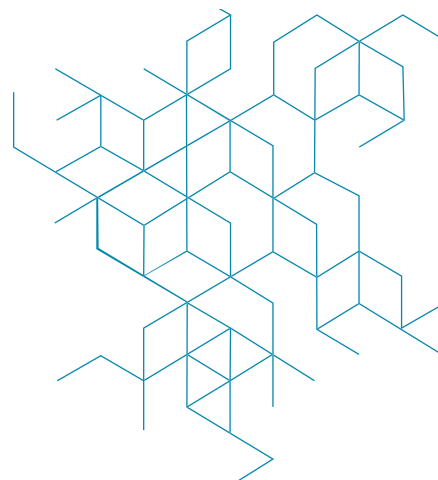
Au cours des dernières années, on note la mise en place de modèles de coopération et la réalisation de projets en commun entre les communautés acadiennes, qui pourront éventuellement guider l'ensemble des municipalités et des commissions de services régionaux de la province. Il serait important d'élaborer et de diffuser auprès des différents secteurs des outils mettant en relief des modèles et des exemples de réussite en ACT.

L'approche de la médiation culturelle est inspirante et suscite beaucoup d'intérêt. Basée sur la participation des citoyen.ne.s, elle mène à la conception de projets mobilisateurs et répond aux objectifs en matière de développement culturel et de mieux-être des communautés. Cependant, les principes qui sous-tendent l'application de cette approche sont relativement nouveaux et ne sont pas nécessairement faciles à intégrer, et les municipalités et les intervenant.e.s culturel.le.s auront besoin d'approfondir leurs connaissances pour bien saisir la démarche.

### 3.4 Ressources destinées à l'aménagement culturel du territoire

Le développement d'infrastructures culturelles et la mise en commun de celles-ci, tout autant que l'accès à du financement suffisant sont nécessaires à la réussite de l'aménagement culturel du territoire.

Les freins à l'accès à ces ressources peuvent s'expliquer à la fois par une mauvaise circulation de l'information concernant les programmes de financement existants ou les politiques (comme la politique 407, qui facilite l'accès aux locaux scolaires), une concertation trop faible entre certaines organisations ou un manque de programmes de financement adaptés à l'ACT.





## 4. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

### LA VISION

Grâce à l'aménagement culturel de leur territoire, les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick s'affirment comme étant des communautés créatives, prospères et solidaires qui rassemblent leurs forces vives pour assurer le plein épanouissement de leurs citoyennes et citoyens.

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS VISÉS

##### > 1. Amélioration de la concertation et de la gouvernance des arts, de la culture et du patrimoine dans les communautés

###### RÉSULTAT VISÉ :

La concertation et la gouvernance des arts, de la culture et du patrimoine contribuent activement au développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

##### > 2. Renforcement des compétences en aménagement culturel du territoire

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les ressources humaines œuvrant à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick sont formées et outillées en aménagement culturel du territoire.

##### > 3. Diversification des projets en aménagement culturel du territoire dans différents secteurs au Nouveau-Brunswick

###### RÉSULTAT VISÉ :

Des projets mobilisateurs et novateurs sont réalisés dans divers secteurs et les partenaires impliqués reçoivent les appuis nécessaires pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leur communauté.

##### > 4. Augmentation des ressources destinées à l'aménagement culturel du territoire

###### RÉSULTAT VISÉ :

Les initiatives d'aménagement culturel du territoire ont accès à des infrastructures et à des ressources financières adéquates et diversifiées.



Image tirée de la vidéo *La mort le matin (eau)* de Daniel H. Dugas et Valerie LeBlanc (1 min 57 sec, vidéo HD, 2014).

STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA CONCERTATION ET DE LA GOUVERNANCE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DANS LES COMMUNAUTÉS

RÉSULTAT VISÉ :

La concertation et la gouvernance des arts, de la culture et du patrimoine contribuent activement au développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.1 Renforcement de la gouvernance locale (pleine municipalisation)</b></p> <p>Appuyer les efforts de l'AFMNB en vue de renforcer la gouvernance locale et de mettre en œuvre la pleine municipalisation au Nouveau-Brunswick.</p>	<p><b>1.1.1</b> Assurer la participation et concrétiser l'engagement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine dans la concertation et la coordination de la communauté acadienne visant à renforcer la gouvernance locale en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurant une représentation du secteur des arts, de la culture et du patrimoine au sein du comité d'encadrement qui sera chargé de valider les orientations et de mobiliser la communauté;</li> <li>• assurant une représentation du secteur des arts, de la culture et du patrimoine au Symposium sur la gouvernance locale pour la communauté acadienne et francophone;</li> <li>• participant à la détermination des enjeux de gouvernance locale liés aux arts, à la culture et au patrimoine pour la communauté acadienne et en contribuant à faire valoir l'importance de ces enjeux pour la communauté acadienne.</li> </ul>	<p><b>Action continue</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> <li>• Partenaires gouvernementaux</li> <li>• Table ACT</li> </ul>



**STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA CONCERTATION ET DE LA GOUVERNANCE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DANS LES COMMUNAUTÉS**

**RÉSULTAT VISÉ :**

La concertation et la gouvernance des arts, de la culture et du patrimoine contribuent activement au développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.2 Concertation et gouvernance provinciale</b></p> <p>Assurer la pérennité et le bon fonctionnement de la Table de concertation provinciale en aménagement culturel du territoire.</p>	<p><b>1.2.1</b> S'assurer que l'organisme responsable de la coordination de la Table de concertation provinciale en ACT est doté des ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir la concertation et la collaboration entre ses membres en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurant une représentation de tous les secteurs de la société et des partenaires gouvernementaux;</li> <li>• tenant au minimum deux rencontres par année;</li> <li>• maintenant une communication régulière avec les membres afin de faire état de l'avancement des initiatives et des enjeux en cours;</li> <li>• orientant les travaux de la Table vers l'élaboration de stratégies communes permettant l'atteinte de résultats concrets dans les communautés.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme responsable de la coordination de la Table ACT</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA CONCERTATION ET DE LA GOUVERNANCE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DANS LES COMMUNAUTÉS

RÉSULTAT VISÉ :

La concertation et la gouvernance des arts, de la culture et du patrimoine contribuent activement au développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>1.3 Concertation et gouvernance régionale</b></p> <p>Intégrer dans les structures de concertation régionales existantes et potentielles des initiatives de concertation menant à la réalisation de projets en ACT.</p>	<p><b>1.3.1</b> Organiser des rencontres communautaires et des séances d'information régionales pour encourager et appuyer la mise sur pied de regroupements multisectoriels d'organisations désirant travailler ensemble à la mise en œuvre d'initiatives d'aménagement culturel de leur territoire.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires municipaux, culturels et communautaires</li> <li>• Table ACT</li> <li>• Organismes d'immigration</li> </ul>
	<p><b>1.3.2</b> Organiser sur une base régulière des rencontres avec les municipalités de l'AFMNB et, dans la mesure du possible avec les commissions de services régionaux (CSR) pour faire connaître de bonnes pratiques et des initiatives fructueuses d'aménagement culturel du territoire entreprises par des municipalités et leurs partenaires.</p>	<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités et partenaires culturels et communautaires impliqués</li> <li>• Table ACT</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 > AMÉLIORATION DE LA CONCERTATION ET DE LA GOUVERNANCE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DANS LES COMMUNAUTÉS

RÉSULTAT VISÉ :

La concertation et la gouvernance des arts, de la culture et du patrimoine contribuent activement au développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>1.4 Concertation et gouvernance locale</b> Accompagner les municipalités et les organisations sur leur territoire (culture, patrimoine, communautaire, éducation, mieux-être, économie) dans l'élaboration et la mise en œuvre de planifications culturelles et de projets en ACT.	<b>1.4.1</b> Tenir des séances d'information dans le cadre de rencontres de l'AFMNB afin d'encourager le plus grand nombre possible de municipalités acadiennes à se doter d'une politique culturelle et d'une planification culturelle.	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> </ul>
	<b>1.4.2</b> Aider les municipalités qui se dotent d'une politique culturelle et d'une planification culturelle à identifier des partenaires plurisectoriels et organiser des rencontres afin de faciliter leur participation à l'élaboration de planifications culturelles intégrant le concept d'ACT.	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes plurisectoriels locaux</li> <li>• Organismes d'immigration</li> <li>• Municipalités</li> </ul>
	<b>1.4.3</b> Continuer d'appuyer les projets existants des municipalités et élargir cet appui à d'autres municipalités.	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> <li>• MEPFT</li> <li>• AINB</li> <li>• SDR</li> <li>• MTPC</li> </ul>

STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

RÉSULTAT VISÉ :

Les ressources humaines œuvrant à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick sont formées et outillées en aménagement culturel du territoire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.1</b> <b>Formation et perfectionnement</b> Offrir de la formation et du perfectionnement pour contribuer au développement professionnel en aménagement culturel du territoire.</p>	<p><b>2.1.1</b> Élaborer et offrir de la formation en aménagement culturel du territoire destinée aux intervenant.e.s des différents secteurs de la société acadienne, soit les secteurs artistique, culturel, patrimonial, communautaire, municipal, économique et de l'éducation que ce soit à l'échelle provinciale, régionale et locale.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> </ul>
	<p><b>2.1.2</b> Organiser des rencontres de concertation réunissant le CCNB, l'Université de Moncton, les organisations de services aux arts, à la culture, au patrimoine, CulturePlus, etc., afin de voir à la complémentarité des diverses formations offertes et d'assurer que celles-ci intègrent les principes en aménagement culturel du territoire.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• RADARTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CulturePlus</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> <li>• Table ACT</li> <li>• UdM</li> <li>• CCNB</li> <li>• APNB</li> </ul>
	<p><b>2.1.3</b> Consolider, adapter et mettre en œuvre le programme de mentorat élaboré par le CPSC et l'offrir à tous les intervenant.e.s culturel.le.s, patrimoniaux et communautaires qui désirent réaliser des initiatives d'aménagement culturel du territoire.</p>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCNB</li> <li>• UdM-FASS</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> <li>• Table ACT</li> <li>• Savoir Sphère</li> <li>• APNB</li> <li>• CulturePlus</li> </ul>
	<p><b>2.1.4</b> Accompagner et former à l'approche de l'ACT le personnel et les élu.e.s des municipalités qui se sont dotées d'une politique culturelle et d'une planification culturelle.</p>	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités</li> <li>• APNB</li> </ul>

STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

RÉSULTAT VISÉ :

Les ressources humaines œuvrant à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick sont formées et outillées en aménagement culturel du territoire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>2.2 Outils d'accompagnement</b></p> <p>Élaborer, promouvoir et diffuser des outils d'accompagnement en aménagement culturel du territoire.</p>	<p><b>2.2.1</b> Promouvoir et diffuser les outils d'accompagnement existants (<i>La valise culturelle municipale, Trousse du passeur culturel</i>, outils de médiation culturelle, document de sensibilisation en lien avec la santé et le mieux-être, etc.), procéder à leur adaptation sur une base régulière et en produire de nouveaux en fonction des besoins des communautés.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• AFMNB</li> <li>• MACS-NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> <li>• SSMEFNB</li> </ul>
	<p><b>2.2.2</b> Élaborer et diffuser auprès des différents secteurs des outils mettant en relief de bonnes pratiques, des modèles et des exemples de réussites en ACT.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• AFMNB</li> <li>• MACS-NB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> <li>• SSMEFNB</li> </ul>
	<p><b>2.2.3</b> Élaborer un plan de communication et des outils promotionnels qui favorisent une meilleure compréhension de l'approche de l'ACT et qui assurent la mise en valeur du rôle des arts et de la culture dans le développement durable de nos territoires.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> <li>• ARCANB</li> <li>• Créons la suite</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 > RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

RÉSULTAT VISÉ :

Les ressources humaines œuvrant à l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick sont formées et outillées en aménagement culturel du territoire.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>2.3 Recherche</b> Mettre en marche des projets de recherche en aménagement culturel du territoire.	<b>2.3.1</b> Rencontrer les intervenant.e.s du milieu de la santé et du mieux-être pour les inviter à effectuer des recherches sur les effets des arts et de la culture sur l'amélioration de la santé et du mieux-être des citoyennes et citoyens.		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>SSMEFNB</li> <li>MACS-NB</li> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Table ACT</li> <li>MTPC</li> <li>CPSC</li> </ul>
	<b>2.3.2</b> Travailler à la création d'un observatoire de la culture au Nouveau-Brunswick au service de la recherche sur les arts, la culture, le patrimoine et l'aménagement culturel du territoire.		Action continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Table ACT</li> <li>Table OACP</li> <li>Table ACE</li> <li>RADARTS</li> <li>UdM-FASS</li> <li>ICRML</li> <li>GNB</li> <li>CPSC</li> </ul>
	<b>2.3.3</b> Recenser et diffuser les recherches et les données statistiques sur les arts, la culture et le patrimoine.		Action continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>AAAPNB-SG</li> <li>CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCCF</li> <li>UdM-FASS</li> <li>Hill Stratégies</li> <li>CAC</li> <li>MTPC</li> <li>CRHSC</li> <li>Compétence Culture</li> <li>CulturePlus</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > DIVERSIFICATION DES PROJETS EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE DANS DIFFÉRENTS SECTEURS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉSULTAT VISÉ :

Des projets mobilisateurs et novateurs sont réalisés dans divers secteurs et les partenaires impliqués reçoivent les appuis nécessaires pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leur communauté.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>3.1</b> <b>Milieu scolaire</b> Établir des partenariats entre les écoles, la communauté et le secteur artistique, culturel et patrimonial afin de réaliser des projets d'aménagement culturel du territoire.	<b>3.1.1</b> Entreprendre des démarches auprès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, des districts scolaires et des conseils d'éducation pour assurer la présence et la pérennité des postes d'agent.e.s culturel.le.s.	X		• AAAPNB-SG	• Table ACT • Table ACE • RADARTS-CV • CODAC-NB
	<b>3.1.2</b> Tenir des séances d'information auprès des divers intervenant.e.s du milieu scolaire pour les encourager à mettre en œuvre des initiatives d'ACT dans les écoles ou bien à collaborer à des projets existants dans leur milieu.	Action continue			• AAAPNB-SG

STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > DIVERSIFICATION DES PROJETS EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE DANS DIFFÉRENTS SECTEURS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉSULTAT VISÉ :

Des projets mobilisateurs et novateurs sont réalisés dans divers secteurs et les partenaires impliqués reçoivent les appuis nécessaires pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leur communauté.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.2</b> <b>Secteur de la santé et du mieux-être</b></p> <p>Travailler avec les organismes locaux du secteur de la santé et du mieux-être pour assurer la réalisation de projets communautaires utilisant l'approche de l'aménagement culturel du territoire.</p>	<p><b>3.2.1</b> Favoriser l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans les stratégies d'amélioration de la santé et du mieux-être des communautés.</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MACS-NB</li> <li>• SSMEFNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère du Développement social</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• RADARTS</li> <li>• FJFNB</li> <li>• Associations reconnues par le ministère de la Santé</li> </ul>
	<p><b>3.2.2</b> Tenir des séances d'information en utilisant le document de sensibilisation <i>La santé et le mieux-être en français, quand les arts, la culture et le patrimoine s'en mêlent!</i> afin d'encourager les intervenant.e.s du secteur du mieux-être et de la santé à mettre en œuvre des initiatives culturelles ou bien à collaborer à des projets d'ACT existantes dans leur milieu.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MACS-NB</li> <li>• SSMEFNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère du Développement social</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> <li>• Associations professionnelles reconnues par le ministère de la Santé</li> </ul>

STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > DIVERSIFICATION DES PROJETS EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE DANS DIFFÉRENTS SECTEURS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉSULTAT VISÉ :

Des projets mobilisateurs et novateurs sont réalisés dans divers secteurs et les partenaires impliqués reçoivent les appuis nécessaires pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leur communauté.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.3</b> <b>Secteur économique et touristique</b></p> <p>Entreprendre des démarches auprès des secteurs touristique et économique pour mieux intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans les stratégies de développement de ces secteurs.</p>	<p><b>3.3.1</b> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie touristique en mettant de l'avant l'apport des arts, de la culture et du patrimoine à l'économie en se basant sur les principes de l'ACT, notamment la collaboration intersectorielle.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CTACA</li> <li>• AFMNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> <li>• Table OACP</li> <li>• SDR</li> <li>• AITNB</li> <li>• APNB</li> </ul>
	<p><b>3.3.2</b> Réaliser des projets de toponymie mettant en valeur l'histoire et le patrimoine des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick en vue de favoriser le développement touristique et économique de ces régions.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPSC</li> <li>• APNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MTPC</li> <li>• Municipalités</li> <li>• Organismes patrimoniaux locaux</li> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• APNB</li> </ul>
	<p><b>3.3.3</b> Entreprendre des démarches pour assurer l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans les stratégies de développement économique des municipalités en se basant sur les principes de l'ACT.</p>	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> <li>• Municipalités</li> <li>• Intervenant.e.s du secteur économique</li> <li>• SDR</li> <li>• RDÉE</li> <li>• CENB</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 > DIVERSIFICATION DES PROJETS EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE DANS DIFFÉRENTS SECTEURS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉSULTAT VISÉ :

Des projets mobilisateurs et novateurs sont réalisés dans divers secteurs et les partenaires impliqués reçoivent les appuis nécessaires pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leur communauté.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>3.4</b> <b>Autres communautés culturelles</b></p> <p>Entreprendre des démarches pour améliorer la collaboration entre l'Acadie du Nouveau-Brunswick et les autres communautés culturelles de la province et du Canada en vue de réaliser des initiatives d'aménagement culturel du territoire.</p>	<p><b>3.4.1</b> En partenariat avec le MTPC, tenir des séances d'information afin d'encourager les différentes communautés linguistiques et culturelles du Nouveau-Brunswick à mettre en œuvre des initiatives d'ACT ou bien à collaborer à des projets existants dans leur milieu.</p>	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• ArtsLink NB</li> <li>• CPSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AINB</li> <li>• MTPC</li> <li>• MEPFT</li> <li>• RIFNB</li> </ul>
	<p><b>3.4.2</b> En partenariat avec la SNA, tenir des séances d'information afin d'encourager les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales de l'Acadie de l'Atlantique à mettre en œuvre des initiatives d'ACT ou bien à collaborer à des projets existants dans leur milieu.</p>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNA</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FéCANE</li> <li>• FCIPE</li> <li>• Réseau culturel francophone de T.-N.-L.</li> <li>• CPSC</li> <li>• RADARTS</li> <li>• RAHP</li> </ul>
	<p><b>3.4.3</b> Amorcer un dialogue avec les organismes de la francophonie canadienne visant le transfert des connaissances et la réalisation d'initiative d'ACT.</p>			X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>

STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AUGMENTATION DES RESSOURCES DESTINÉES À L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

RÉSULTAT VISÉ :

Les initiatives d'aménagement culturel du territoire ont accès à des infrastructures et à des ressources financières adéquates et diversifiées.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<p><b>4.1 Infrastructures culturelles</b></p> <p>Mettre en place des mécanismes qui favorisent la complémentarité et le partage des installations culturelles.</p>	<p><b>4.1.1</b> Concevoir des mécanismes de collaboration entre les municipalités du Nouveau-Brunswick, par exemple au sein des commissions de services régionaux, pour assurer l'échange d'expertise, la diffusion de pratiques exemplaires en matière de gestion des installations culturelles et patrimoniales et la complémentarité des infrastructures culturelles.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFMNB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AAAPNB-SG</li> <li>• Gouvernements locaux</li> <li>• MTPC</li> <li>• Municipalités</li> <li>• CSR</li> <li>• CPSC</li> <li>• APNB</li> <li>• Table ACT</li> <li>• Table OACP</li> </ul>
	<p><b>4.1.2</b> Informer les organismes communautaires, les municipalités et les autres partenaires des possibilités d'obtention de financement auprès des gouvernements fédéral, provincial et municipal dans le cadre de programmes d'investissement dans les infrastructures physiques et naturelles.</p>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PCH</li> <li>• AFMNB</li> <li>• GNB (Environnement et Gouvernements locaux, SDR, MTPC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APECA</li> <li>• Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités</li> <li>• MTPC</li> <li>• Municipalités</li> <li>• Table ACT</li> </ul>
	<p><b>4.1.3</b> Organiser des rencontres d'information avec les districts scolaires et les directions d'école afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les sensibiliser au lien qui existe entre l'utilisation des écoles par la communauté et la construction identitaire en milieu acadien et francophone;</li> <li>• les encourager à tenir compte de la politique 407, qui facilite l'accès des artistes et des organismes artistiques, culturels, patrimoniaux et communautaires aux locaux scolaires.</li> </ul>	<b>Action continue</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEDPE</li> <li>• AAAPNB-SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ACT</li> <li>• Table ACE</li> <li>• FCENB</li> <li>• Syndicats concernés</li> </ul>



STRATÉGIE SECTORIELLE : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 > AUGMENTATION DES RESSOURCES DESTINÉES À L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

RÉSULTAT VISÉ :

- Les initiatives d'aménagement culturel du territoire ont accès à des infrastructures et à des ressources financières adéquates et diversifiées.

MOYENS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER		PORTEURS D'ACTION	PARTENAIRES
		1-2 ANS	3-5 ANS		
<b>4.2 Financement</b> Entreprendre des démarches auprès des différents ordres de gouvernement afin qu'ils consacrent des fonds spécifiquement à des initiatives d'ACT.	<b>4.2.1</b> Entreprendre des démarches auprès des gouvernements pour créer un programme de financement destiné spécifiquement à la réalisation de projets ou d'initiatives d'aménagement culturel du territoire et accessible à toutes les communautés culturelles de la province.		X	• AAAPNB-SG	• Table ACT • ArtsLink NB • MTPC
	<b>4.2.2</b> Promouvoir et assurer l'application de la politique du 1 % du budget d'immobilisations des municipalités affecté à l'acquisition d'œuvres d'art public.	Action continue		• AFMNB • AAAPNB-SG	• Table ACT Municipalités
	<b>4.2.3</b> Fixer des balises pour aider les municipalités à bien distinguer dans leurs budgets les investissements qu'elles font dans les arts, la culture et le patrimoine.	X		• AFMNB	• AAAPNB-SG • Table ACT





Installation extérieure permanente à Tracadie, *De cercle en ellipse*, de Denis Lanteigne  
(Aluminium, 30 pieds par 20 pieds par 12 pieds, 2015)



## ANNEXE 1 : ACRONYMES

AAAPNB . . . . .	Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick	CAC . . . . .	Conseil des arts du Canada	FICFA . . . . .	Festival international du cinéma francophone en Acadie
AAAPNB-SG . . . . .	Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick porteur de la Stratégie globale	CACP-UdM . . . . .	Comité arts, culture et patrimoine de l'Université de Moncton	FJFNB . . . . .	Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
ACT . . . . .	Aménagement culturel du territoire	CANB . . . . .	Conseil des archives Nouveau-Brunswick	FRIC . . . . .	Front des réalisateurs indépendants du Canada
AEFNB . . . . .	Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick	CCNB . . . . .	Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	GACEF . . . . .	Groupe d'action-collaboration sur l'éducation en français
AFMNB . . . . .	Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick	CEAAC . . . . .	Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (Université de Moncton)	GALRC . . . . .	Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen de l'Université de Moncton
AFPNB . . . . .	Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick	CED . . . . .	Conseil d'éducation de district	GC . . . . .	Gouvernement du Canada
AGAVF . . . . .	Association des groupes en arts visuels francophones	CENB . . . . .	Conseil économique du Nouveau-Brunswick	GNB . . . . .	Gouvernement du Nouveau-Brunswick
AINB . . . . .	Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick	CNPF . . . . .	Commission nationale des parents francophones	ICRML . . . . .	Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
AITNB . . . . .	Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick	CODAC-NB . . . . .	Conseil pour le développement de l'alphabétisme et des compétences des adultes du Nouveau-Brunswick	INIS . . . . .	Institut national de l'image et du son
ALQ . . . . .	Association des libraires du Québec	CPSC . . . . .	Conseil provincial des sociétés culturelles	MACS-NB . . . . .	Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick
ANIM . . . . .	Alliance nationale de l'industrie musicale	CRHSC . . . . .	Conseil des ressources humaines du secteur culturel	MAUM . . . . .	Musée acadien de l'Université de Moncton
APECA . . . . .	Agence de promotion économique du Canada atlantique	CSR . . . . .	Commissions de services régionaux	MEDPE . . . . .	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
APFC . . . . .	Alliance des producteurs francophones du Canada	CTACA . . . . .	Commission du tourisme acadien du Canada atlantique	MEDPE-PE . . . . .	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick – Direction de la petite enfance
APNB . . . . .	Association Patrimoine Nouveau-Brunswick	CulturePlus . . . . .	(Conseil des ressources humaines en culture du Nouveau-Brunswick)	MEPFT . . . . .	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick
ARCANB . . . . .	Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick	DS . . . . .	District scolaire	MTPC . . . . .	Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick
Artsnb . . . . .	(Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick)	DSL . . . . .	District de services locaux	ONB . . . . .	Opportunités Nouveau-Brunswick
ARRQ . . . . .	Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec	ECMA . . . . .	Association de la musique de la côte Est	ONF . . . . .	Office national du film
ArtsLink NB . . . . .	(Association des artistes et des organismes culturels anglophones du Nouveau-Brunswick)	FCCF . . . . .	Fédération culturelle canadienne-française	PAC . . . . .	Place aux compétences
ATFC . . . . .	Association des théâtres francophones du Canada	FCENB . . . . .	Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick	PCH . . . . .	Patrimoine canadien
		FCIPE . . . . .	Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard	PE . . . . .	Petite enfance
		FéCANE . . . . .	Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse	PM . . . . .	Premier ministre
		FENB . . . . .	Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick	RADARTS . . . . .	Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène
		FFTNL . . . . .	Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador		



RADARTS-CV . . . Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène – réseau scolaire Cerf-volant  
 RAHP . . . Réseau acadien – histoire et patrimoine  
 RAM . . . Regroupement de artisans de la musique  
 RDÉE . . . Réseau de développement économique et d’employabilité  
 REFC . . . Regroupement des éditeurs franco-canadiens  
 RIDEAU . . . Réseau indépendant des diffuseurs d’événements artistiques unis  
 RIFNB . . . Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick  
 ROSEQ . . . Réseau des Organismes de Spectacles de l’Est du Québec  
 SAIC . . . Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

SBPNB . . . Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick  
 SDR . . . Sociétés de développement régional  
 SNA . . . Société Nationale de l’Acadie  
 SODEC . . . Société de développement des entreprises culturelles  
 SODIMO . . . Société de développement de l’industrie des médias de l’Ontario  
 SPAASI . . . Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale  
 SQRC . . . Secrétariat du Québec aux relations canadiennes  
 SRC . . . Société Radio-Canada  
 SSMEFNB . . . Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick

Table ACE . . . Table de concertation Arts et culture en éducation  
 Table ACT . . . Table de concertation provinciale en aménagement culturel du territoire  
 Table OACP . . . Table des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales  
 TPA . . . Théâtre populaire d’Acadie  
 UDA . . . Union des artistes  
 UdM . . . Université de Moncton  
 UdM-FASS . . . Université de Moncton – Faculté des arts et des sciences sociales  
 UdM-FSE . . . Université de Moncton – Faculté des sciences de l’éducation



## ANNEXE 2 : DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent sont extraites ou adaptées de :

Un avenir empreint de créativité : une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick, 2014-2019, *Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014*;

Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, *Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, 2009*.

### **AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE**

L'aménagement culturel du territoire est une approche de développement selon laquelle tous les secteurs de la société se mobilisent pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leurs communautés.

### **ART**

Tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention d'une idée originale à contenu esthétique. Aux fins de la présente stratégie, le mot « art » comprend la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la littérature, les arts médiatiques, les arts du cirque et les arts interdisciplinaires.

### **ARTISTE PROFESSIONNEL.LE**

Toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créatrice ou de créateur, d'interprète, d'exécutante ou d'exécutant dans une ou plusieurs disciplines artistiques, qui possède une formation accréditée ou équivalente dans le domaine de la discipline, et qui est reconnue comme telle par ses pairs.

### **ASSOCIATION PROFESSIONNELLE D'ARTISTES**

Organisation sans but lucratif qui vise l'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes en favorisant directement les intérêts des artistes, des créatrices et créateurs, des organismes artistiques et des éléments du milieu artistique par des activités liées à l'élaboration de politiques, à la prestation de services professionnels, à la sensibilisation du public et à la défense des arts.

### **ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU PATRIMOINE**

Organisation sans but lucratif qui appuie les personnes dont le travail est lié aux musées, aux lieux patrimoniaux, à l'archéologie, à la conservation du patrimoine et aux archives, au moyen d'activités touchant l'élaboration de politiques, le perfectionnement professionnel, l'établissement de normes, l'échange de renseignements et la défense du patrimoine.

### **CIRCULATION**

Différentes initiatives liées à la diffusion, la distribution et la mise en marché des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels ou patrimoniaux au sein de divers marchés.

### **CULTURE**

Au sens large, la culture est tout ce qui renvoie au mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, le patrimoine, les coutumes, les traditions et l'expression artistique. Aux fins de la présente stratégie, le mot « culture » comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les entreprises et les industries culturelles.

### **DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS**

Actions stratégiques visant l'élargissement du territoire de diffusion d'un.e artiste, d'une œuvre ou d'un produit culturel et l'accroissement de son public.

### **DÉVELOPPEMENT DE PUBLIC**

Processus à long terme visant à encourager et à aider les membres d'une communauté à s'intéresser aux arts et à s'impliquer davantage dans ceux-ci. Ce sont également des actions stratégiques visant à accroître et à diversifier le public sur un territoire [donné]. Cette activité fait appel à la segmentation de marché et vise à resserrer les liens entre l'activité de diffusion et son ou ses publics cibles.

## **DIFFUSION**

L'offre de spectacles, d'œuvres, de produits culturels ou patrimoniaux ou bien d'artistes professionnels dans une communauté.

## **DISTRIBUTION**

Opération de mise en marché et de promotion d'une œuvre ou d'un produit culturel par des distributeurs (ex. disquaires, maisons d'édition, agences de distribution, agents.e.s d'artistes, galeries d'art, etc.). La distribution par Internet joue aussi un rôle important dans le développement de marchés et dans l'accès direct au public.

## **ENTREPRISE OU ORGANISME ARTISTIQUE PROFESSIONNEL**

Organisme qui se consacre à la création, à la production ou à la diffusion d'œuvres d'art sur une base professionnelle.

## **ENTREPRISES CULTURELLES**

Entreprises privées et organisations commerciales ou sans but lucratif qui s'occupent de la production, de la distribution, de la promotion ou de la vente des produits culturels, notamment le livre, le disque et le cinéma/la télévision.

a) Entreprises de création et de production : Ce sont les maisons de production cinématographique, les maisons d'édition, les studios d'enregistrement, les studios de cinéma et de télévision et les ateliers d'artistes.

b) Entreprises de distribution et de mise en marché : Ce sont les compagnies de distribution de littérature et de musique, les salles de cinéma, les galeries commerciales, etc.



## **INDUSTRIES CULTURELLES**

Ensemble des activités qui touche surtout à des produits dont la valeur économique est principalement dérivée de leur valeur culturelle. Dans le cadre de la présente stratégie, les industries culturelles désignent surtout les domaines comme l'édition de livres et de périodiques, le cinéma et les nouveaux médias, la musique et l'enregistrement sonore, les arts du spectacle et les métiers d'art. De plus, la stratégie reconnaît que les arts, notamment les arts visuels, le théâtre, la musique, la danse et la littérature, ainsi que les organismes et les activités de diffusion des produits artistiques et culturels notamment les concerts, les spectacles, les festivals, les musées et les galeries d'art, le design, l'architecture, la presse électronique, l'animation et le jeu théâtral, sont intrinsèquement reliés au succès et à la vitalité des industries culturelles.



## **INFRASTRUCTURES**

Installations qui donnent ou facilitent au public l'accès aux arts et au patrimoine, y compris l'accès pour les artistes et autres personnes dont le travail est relié à la création, à la production, à la diffusion, à la promotion et à la conservation des produits artistiques et culturels. Elles comprennent :

a) les infrastructures de création et de production : salles de répétitions, centres culturels, ateliers, studios d'artistes, studios d'enregistrement, centres d'artistes, équipement et matériaux, etc.;

b) les infrastructures de diffusion : salles de spectacles, galeries d'art, centres culturels, bibliothèques, salles communautaires, sites touristiques, écoles, centres d'artistes, équipement et matériaux;

c) les infrastructures patrimoniales et muséales : musées historiques et musées d'art, lieux historiques, centres d'archivage;

d) les structures organisationnelles.

Installations qui donnent ou facilitent l'accès des arts et du patrimoine au public ainsi qu'aux artistes et autres personnes dont le travail est relié à la création, à la production, à la diffusion, à la promotion et à la conservation des produits artistiques et culturels. Elles comprennent :



## **MÉDIATION CULTURELLE**

À la jonction du culturel et du social, la médiation culturelle déploie des stratégies d'intervention – activités et projets – qui favorisent, dans le cadre d'institutions artistiques et patrimoniales, de services municipaux ou de groupes communautaires, la rencontre des publics avec une diversité d'expériences. La médiation culturelle combine plusieurs objectifs : rendre accessible la culture aux publics les plus larges, valoriser la diversité des expressions et des formes de création artistiques, encourager la participation citoyenne, favoriser la construction de liens au sein des collectivités et contribuer à l'épanouissement personnel des individus et au développement d'un sens communautaire.

## **ŒUVRE D'ART**

Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux aptitudes, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste.

## **ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Organisation sans but lucratif qui encourage le développement culturel dans la communauté en offrant des activités artistiques et culturelles qui font la promotion de jeunes artistes prometteurs, et qui appuie les membres du milieu culturel en sensibilisant le public aux arts et au patrimoine.

## **PATRIMOINE**

Éléments concrets et abstraits de notre héritage naturel et culturel, du début de l'histoire de l'humanité jusqu'à nos jours. Ses éléments concrets comprennent les bâtiments et les structures, les sites archéologiques et les lieux historiques, les paysages culturels, les cimetières, les lieux sacrés, les monuments, les artefacts, les échantillons et les collections. Ses éléments abstraits incluent les croyances, les idées, les coutumes, la toponymie, la langue, la religion, la tradition orale et d'autres aspects intangibles du patrimoine.

## **PRÉSENTATION**

Action centrée sur les situations d'échange et de rencontre entre les citoyen.ne.s et différentes manifestations culturelles, nécessitant la présence d'un intermédiaire. Les activités de présentation sont, par exemple, des ateliers d'initiation ou de création, des discussions et des animations pédagogiques.

## **PRODUCTION**

Structure administrative, technique et artistique conduisant à la réalisation d'un spectacle, d'une œuvre ou d'un produit culturel.

## **PRODUCTRICE OU PRODUCTEUR**

Un producteur de musique est la personne ou l'entreprise qui finance l'enregistrement et les tâches nécessaires à la réalisation d'un disque. Un producteur de cinéma finance la production d'un film ou en coordonne le financement et contrôle les dépenses qui y sont liées. Un producteur de télévision coordonne et contrôle tous les aspects de la production d'une émission de télévision ou d'un téléfilm.

## **PRODUIT CULTUREL**

Résultat, en nature ou en expérience, d'efforts liés aux arts ou au patrimoine, disponible pour la vente ou la consommation. Les produits culturels comprennent les festivals, les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les musées, les lieux patrimoniaux, les sites Internet, les bibliothèques, ainsi que les produits dérivant des entreprises et industries culturelles.

## **TOURISME CULTUREL**

Toute activité ou expérience touristique visant à connaître d'autres gens, d'autres endroits et d'autres cultures. Ce tourisme se caractérise par la visite de musées, de galeries d'art ou par des activités liées aux événements artistiques, aux festivals culturels, aux lieux patrimoniaux, au folklore, au patrimoine, à l'architecture, à la cuisine et aux coutumes locales.

## **TRAVAILLEUSE OU TRAVAILLEUR CULTUREL.IE.S**

Toute personne qui travaille dans le champ culturel (pour un organisme culturel, une micro-entreprise créative, un organisme de service ou comme travailleuse ou travailleur autonome) représenté par les domaines des arts visuels et médiatiques, des métiers d'art, des arts de la scène, de la littérature, de la musique et/ou du cinéma, et dont le mandat touche la production, la création, la formation, la conservation, la distribution, la diffusion, le soutien, l'éducation et la promotion de ces domaines.







Lancement de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* en 2009. Photo : Yvon Cormier

## ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS AUX TABLES DE CONCERTATION

### TABLE ARTISTES PROFESSIONNEL.L.E.S

Isabelle Bartkowiak  
Ludger Beaulieu  
Philippe Beaulieu  
Caroline Belisle  
Mark Blagrove  
Monica Bolduc  
Julie Caissie  
Rodolphe Caron  
Samuel Caron  
Marc-André Charron  
Carol Collicutt  
Gillian Dykeman  
Line Godbout  
Joey Robin Haché  
Nicole Haché  
Hélène Harbec  
Denis Lanteigne  
Mélanie Léger  
Jalianne Li  
Sébastien Michaud  
Justy Molinares  
René Poirier  
Jocelyn Richer  
Jacques Rousseau  
Christiane Saint-Pierre  
Joannie Thomas  
Marie Ulmer  
Caroline Walker

### TABLE ORGANISMES ARTS-CULTURE-PATRIMOINE

Maurice Arsenault  
Marcia Babineau  
Philippe Basque  
Jennifer Bélanger  
Rémi Belliveau  
Marthe Brideau  
Chantal Cadieux  
MG Caissie  
Daniel Castonguay  
Rebekah Chassé  
Jacinthe Comeau  
François Cormier  
Jeanne-Mance Cormier  
Pierre Cormier  
Élise Desvaux-Graves  
Christine Dupuis  
Galerie Sans Nom  
Luc Gaudet  
Claude L'Espérance  
Aline Landry  
Marie-Thérèse Landry  
Cathy Lanteigne  
Koral Lavorgna  
François LeBlanc  
Luc LeBlanc  
René Légère  
John Leroux  
France Lévesque  
Anika Lirette  
David Mawhinney  
Annie-France Noël  
Isabelle Thériault  
Line Thibodeau  
Guy Tremblay

### TABLE ENTREPRISES ET INDUSTRIES CULTURELLES

Carol Babin  
Raynald Basque  
Jean-Claude Bellefeuille  
George Belliveau  
Isabelle Bonnin  
François-Pierre Breau  
Dominic Bro  
Marie Cadieux  
Michel Cardin  
Rodolphe Caron  
Maryse Chapdelaine  
Cécile Chevrier  
Carole Chouinard  
Phil Comeau  
Julien Cormier  
Gracia Couturier  
Jean-François Dubé  
France Gallant  
Hélène Harbec  
Francine Hébert  
Benoit Henry  
Alain LeBlanc  
Laurie LeBlanc  
Robert W. Melanson  
Jacques Ouellet  
Carol Ann Pilon  
Jonathan Roy  
Christiane Saint-Pierre  
René Savoie  
Jean Surette  
Michel Thériault  
Serge Patrice Thibodeau  
Véronique Wade

## TABLE ARTS ET CULTURE EN ÉDUCATION

Philippe Beaulieu	Comité petite enfance
Alain Boisvert	
Monique Boudreau	Carol Bernard
Sylvio Boudreau	Anne-Lise Blin
Luc Caron	Stéphanie LeBlanc
Rebekah Chassé	Barbara Lemieux
Marie-France Doucet	Lise Maillet
Geneviève Dupuis	Isabelle Melançon
Mireille Fontaine-Vautour	Sylvie Nadeau
Julie Forest	Pricilla Piché
Ghislaine Foulem	Lise Robichaud
Nicole Gervais	Chantal Varin
Carmen Gibbs	
Pascal Haché	Comité de l'amélioration de l'enseignement artistique
Luc Handfield	
Sophie Lacroix	Philippe Beaulieu
Marie-Thérèse Landry	Marianne Cormier
Marcel Larocque	Carmen Gibbs
Marcel Lavoie	Marcel Lavoie
Pierre Lavoie	Gabrielle MacLaughlin
Marc-André LeBlanc	J.Daniel Martin
J.Daniel Martin	Marie-Line Noël
Lucie Martin	Isabelle Perron
Josée Nadeau	Monique Richard
Gérald Richard	Lise Robichaud
Monique Richard	Lisa Roy
Jean-François Thibault	Gilles Saulnier
Chantal Varin	

## TABLE ACT

Charles Allain  
Madeleine Arseneau  
Dominique Bélanger  
Jean-Luc Bélanger  
Carol Bernard  
Pierre Blanchet  
Nathalie Boivin  
Annie Bordage  
Carole Boucher  
Louise Boucher  
Eugénie Boudreau  
Simon Brault  
Sarah Brideau  
Roland Bryar  
Vicky Caron  
Ali Chaisson  
Rebekah Chassé  
Michelle Chawla  
Ghislaine Cormier  
Jeanne-Mance Cormier  
Paul Demers  
Luc Desjardins  
Mélanie Deveau  
Frédéric Dion  
Deborah Donnelly  
Éric-Mathieu Doucet  
Marie-France Doucet  
Salon du livre Dieppe  
Joanne Dugas  
Sue Duguay  
Geneviève Dupuis  
Nadège Durant  
Youssef El Jai  
Émilie Émond

Festival international de musique baroque  
Festival Jazz et Blues d'Edmundston  
Foire Brayonne  
Éric Forgues  
Viktor Freiman  
Suzanne Gagnon  
Marc Gauthier  
Justin Gauvin  
Carmen Gibbs  
Sylvie Gilbert  
Diane Haché  
Solange Haché  
Marc Haentjens  
Richard Hornsby  
Louise Imbeault  
Nisk Imbeault  
Sheila James  
Sophie Lacroix  
Louise Landry  
Marie-Thérèse Landry  
Mathieu Lang  
Estelle Lanteigne  
Christine Lavoie  
Marcel Lavoie  
François LeBlanc  
Marc-André LeBlanc  
Myriam Léger  
René Légère  
Johanne Lévesque  
Julie Lévesque  
Barbara Losier  
Caroline Mallet  
Véronique Mallet  
Lucie Martin  
Roger Martin  
Laurence Monmayrant

(suite...) TABLE ACT

Diana Newton  
Francis Paradis  
Yves Parisé  
Line Pinet  
Sophie Prigent  
Réseau culturel francophone FFTNL  
Gérald Richard  
Josh Richer  
Anne Robineau  
Liane Roy  
Lynda Roy  
Salon du livre de Dieppe  
Salon du livre Edmundston  
Louise Sicuro  
Francis Sonier  
Daniel Thériault  
Isabelle Thériault  
Guy Tremblay  
Denise Truax  
Gilles Vienneau  
Willy Wilondja  
Lester Young

Interministériel

Françoise Albert  
Thierry Arseneau  
Allen Bard  
Hélène Bouchard  
David Burton  
Marie-Claire Caouette  
Mélanie Deveau  
Isabelle Doucet  
Nathalie Dubois  
Jean-Marc Dupuis  
Mireille Fontaine-Vautour  
Evelyne Labrecque  
Sophie Lacroix  
André Laplante  
Colette LeBlanc  
Luc LeBlanc  
Cécile LePage  
Bill Lévesque  
Julie Lévesque  
Jane Matthews-Clark  
Chantal Morin-Parent  
Line Pinet  
Françoise Roy  
Kelli Simmonds  
Mylène Thériault  
Lizanne Thorn  
Caroline Walker



## ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS AU FORUM TRAJECTOIRE 18>23

Françoise Albert  
Jerry Albert  
Maurice Arsenault  
Thierry Arseneau  
Carol Babin  
Marcia Babineau  
Philippe Beaulieu  
Rémi Belliveau  
Carol Bernard  
Anne-Lise Blin  
Isabelle Bonnin  
Eugénie Boudreau  
Sylvio Boudreau  
Solange Bourgoin  
Gilles Bourque  
Réjean Bourque  
Marthe Brideau  
Amélie Bryar  
Roland Bryar  
Chantal Cadieux  
Michel Cardin  
Ali Chaisson  
Maryse Chapdelaine  
Rebekah Chassé  
Cécile Chevrier  
Marie-Chrystine Chiasson  
Carol Collicutt  
Jacinthe Comeau  
Céline Cormier  
Jeanne-Mance Cormier  
Julien Cormier  
Pierre Cormier  
René Cormier  
Dominique Couture  
Gracia Couturier  
Francine Cyr  
Jérémy Deneut

Luc Desjardins  
Élise Desveaux Graves  
Mélanie Deveau  
Frédéric Dion  
Deborah Donnelly  
Éric-Mathieu Doucet  
Marie-France Doucet  
Yves Doucet  
Éric Dow  
Sue Duguay  
Christine Dupuis  
Geneviève Dupuis  
Nadège Durant  
Mireille Fontaine-Vautour  
Julie Forest  
Ghislaine Foulem  
Colette Francoeur  
Luc Gaudet  
Carmen Gibbs  
Kathy Gildart  
Hélène Gosselin-Cardin  
Nicole Haché  
Kathy Hamer  
Hélène Harbec  
Francine Hébert  
Louise Imbeault  
Evelyne Labrecque  
Aline Landry  
Marie-Thérèse Landry  
Estelle Lanteigne  
Marcel Larocque  
Christine Lavoie  
Pierre Lavoie  
Jean-Claude LeBlanc  
Marc-André LeBlanc  
Stéphanie LeBlanc  
René Légère

Barbara Lemieux  
Louise Lemieux  
Cécile LePage  
Jalianne Li  
Barbara Losier  
Chantal Losier  
Colombe Manuel-Williston  
J. Daniel Martin  
Joëlle Martin  
Lucie Martin  
Sébastien Michaud  
Sylvie Nadeau  
Diana Newton  
Annie France Noël  
Marie-Line Noël  
Francis Paradis  
Isabelle Perron  
Line Pinet  
René Poirier  
Anna Rail  
Gérald Richard  
Monique Richard  
Jocelyn Richer  
Jacques Rousseau  
Françoise Roy  
Lisa Roy  
Christiane Saint-Pierre  
Yanik Sirois  
Jean Surette  
Martin Théberge  
Isabelle Thériault  
Mylène Thériault  
Guy Tremblay  
Marie Ulmer  
Chantal Varin  
Caroline Walker  
Julie Whitenect

Artistes et équipe de production des performances présentées lors du forum :

Sébastien Bérubé  
Roland Bourgeois  
Arthur Comeau  
Justin Doucet  
Céleste Godin  
Xavier Gould  
Jalianne Li  
Jesse Mea  
Lou Poirier  
TUMBA 5 (Roland Bourgeois, Rémi Bourque, Steven Haché, Jesse Mea Christopher Mercereau)

Direction artistique : René Poirier  
Décor : Sylvain Ward  
Directeur technique et sonorisateur: Marc Landry  
Éclairagiste : Jonathan Finnamore  
Vidéoscénographie : Angie Richard

Équipe de l'AAAPNB :

Carmen Gibbs  
Chantal Abord-Hugon  
Delphina Adeikalam  
Martine Aubé  
Catherine Blondin  
Jean-Pierre Caissie  
France Gallant  
Edmonde Haché  
Nancy Juneau  
Dominic Langlois



La Stratégie globale renouvelée



# trajectoire 18 > 23

STRATÉGIE GLOBALE  
POUR L'INTÉGRATION  
DES ARTS ET DE LA CULTURE

## La Stratégie globale renouvelée

La Stratégie globale renouvelée est la feuille de route dont s'est dotée la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Dans un esprit de développement de l'Acadie, elle guide ses actions d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans cinq stratégies sectorielles :

- le développement des artistes professionnel.le.s;
- le développement des organisations artistiques, culturelles et patrimoniales;
- le développement des entreprises et industries culturelles;
- l'intégration des arts et de la culture en éducation;
- le développement des communautés par l'aménagement culturel du territoire.



Ce projet de société engage activement l'ensemble des forces vives de tous les secteurs d'activité, des instances politiques et des partenaires gouvernementaux et associatifs dans cette mobilisation citoyenne audacieuse.